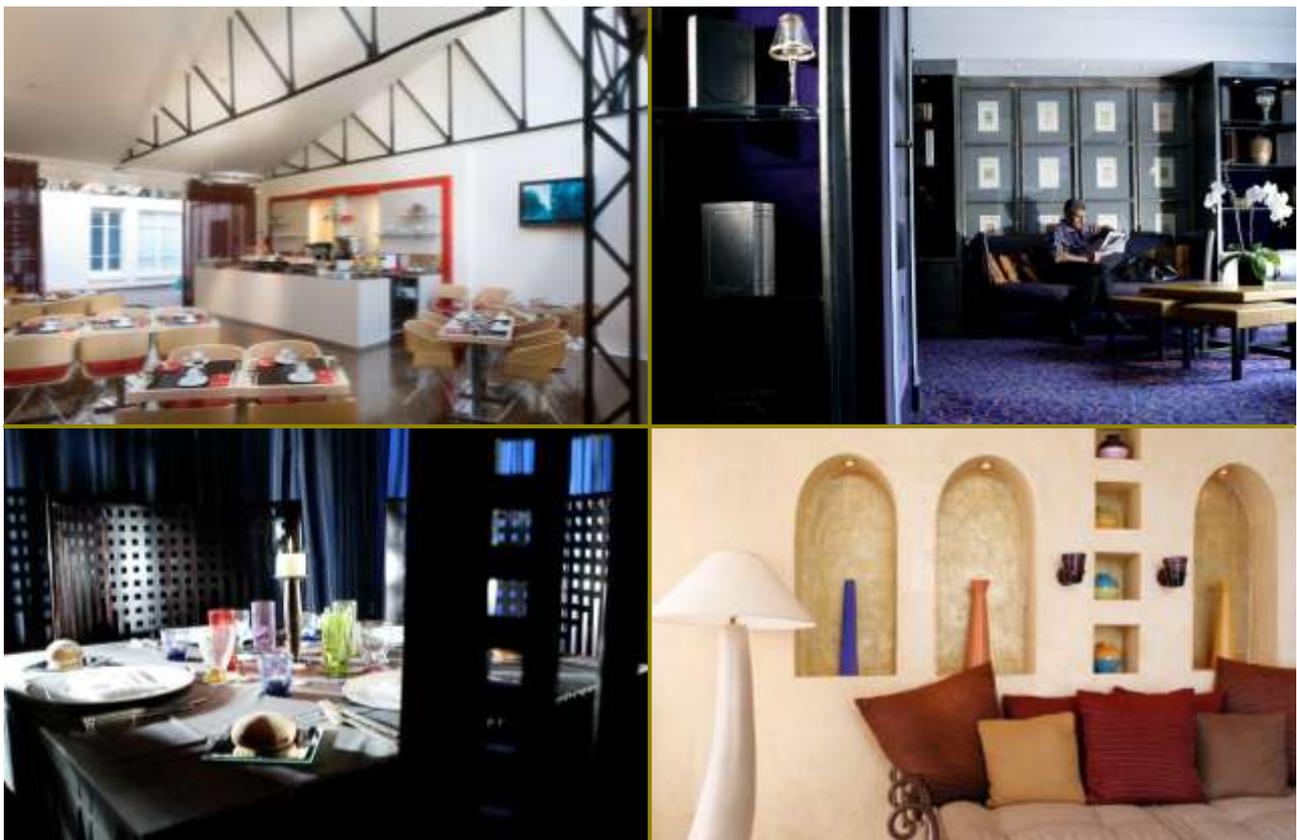




# Les Hôtels de Paris

## Rapport financier annuel 2011



## Rapport financier annuel de l'exercice clos le 31 décembre 2011

Nous vous présentons ci-après le rapport financier annuel portant sur l'exercice clos le 31 décembre 2011. Il est établi conformément aux dispositions des articles L. 451-1-2-I du Code monétaire et financier et 222-3 du Règlement Général de l'AMF.

Le présent rapport est diffusé conformément aux dispositions de l'article 222-3 du règlement général de l'AMF. Il est notamment disponible sur le site de notre société [www.leshotelsdeparis.biz](http://www.leshotelsdeparis.biz).

### Sommaire

- I. Attestation des personnes assurant la responsabilité du rapport financier
- II. Comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2011
- III. Comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2011
- IV. Rapport de gestion de l'exercice
- V. Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels
- VI. Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés
- VII. Rémunération des Commissaires aux comptes

## Partie I - Attestation des personnes assurant la responsabilité du rapport financier

« Nous attestons, à notre connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion ci-joint présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Fait à Paris,

Le 4 septembre 2012

Patrick Machefert  
Président Directeur Général

Olivier Wolf  
Directeur Général Adjoint

## Partie II - Comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2011

### A. BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2011

Actif (en euros)	Brut	Amortissements & Provisions	Net au 31/12/2011	Net au 31/12/2010
Immobilisations incorporelles :				
Frais d'établissements	120 739	120 739		
Concessions, brevets, droits similaires	676 935	611 931	65 004	63 230
Fonds commercial	30 943 569	5 272 736	25 670 833	30 935 336
Autres immobilisations incorporelles	3 333	3 150	183	183
<i>Total immobilisations incorporelles</i>	<i>31 744 576</i>	<i>6 008 556</i>	<i>25 736 020</i>	<i>30 998 749</i>
Immobilisations corporelles:				
Terrains	1 313 134		1 313 134	1 313 134
Constructions	25 676 543	6 194 895	19 481 648	20 033 777
Installations techniques	2 453 286	1 553 602	899 684	446 761
Autres immobilisations corporelles	8 958 398	7 073 797	1 884 602	2 137 589
Immobilisations en cours	800		800	1 700
Avances et acomptes				
<i>Total immobilisations corporelles</i>	<i>38 402 161</i>	<i>14 822 294</i>	<i>23 579 868</i>	<i>23 932 961</i>
Immobilisations financières:				
Autres participations	306 233		306 233	306 233
Autres titres immobilisés	160		160	
Autres immobilisations financières	266 889	97 750	169 138	214 881
<i>Total immobilisations financières</i>	<i>573 282</i>	<i>97 750</i>	<i>475 531</i>	<i>521 114</i>
<b>Total actif immobilisé</b>	<b>70 720 019</b>	<b>20 928 600</b>	<b>49 791 419</b>	<b>55 452 824</b>
Stocks et en cours	115 921		115 921	89 326
Avances & acomptes versés	2 889		2 889	1 919
Créances clients et comptes rattachés	4 383 626	1 512 482	2 871 144	2 191 694
Autres créances	8 322 295	132 014	8 190 281	4 462 905
Valeurs mobilières de placement	50 081		50 081	
Disponibilités	129 122		129 122	59 059
Charges constatées d'avances	141 614		141 614	105 012
<b>Total actif circulant</b>	<b>13 145 549</b>	<b>1 644 496</b>	<b>11 501 053</b>	<b>6 909 915</b>
<b>Total de l'actif</b>	<b>83 865 568</b>	<b>22 573 096</b>	<b>61 292 472</b>	<b>62 362 738</b>

<b>Passif</b> <i>(en euros)</i>	<b>Net au</b> <b>31/12/2011</b>	<b>Net au</b> <b>31/12/2010</b>
Capital social ou individuel <i>dont versé : 10 000 000</i>	10 000 000	660 577
Prime d'émission, de fusion ou d'apport	19 606 229	29 872 677
Réserve légale	1 000 000	66 058
Autres réserves	656 395	656 395
Report à nouveau	1 150 083	(764 498)
Résultat de l'exercice	(3 970 527)	1 914 581
Provisions réglementées	3 629 716	3 456 819
<i>Total capitaux propres</i>	<i>32 071 896</i>	<i>35 862 610</i>
Provisions pour risques et charges	2 308 417	788 137
<i>Total Provisions</i>	<i>2 308 417</i>	<i>788 137</i>
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	10 333 511	11 538 719
Emprunts et dettes financières divers	35 148	174 603
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	162 223	157 037
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 399 800	3 483 352
Dettes fiscales et sociales	9 070 542	6 865 167
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	25 733	25 793
Autres dettes	56 081	158 353
<i>Total dettes</i>	<i>26 912 158</i>	<i>22 403 025</i>
Produits constatés d'avance	2 829 120	3 308 966
<b>Total du passif</b>	<b>61 292 472</b>	<b>62 362 738</b>

#### **B. COMPTE DE RÉSULTAT AU 31 DÉCEMBRE 2011**

<b>Compte de résultat</b> <i>(en euros)</i>	<b>Net au</b> <b>31/12/2011</b>	<b>Net au</b> <b>31/12/2010</b>
Chiffre d'affaires	23 001 444	20 583 262
Subventions d'exploitation	3 941	3 443
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges.	614 002	181 333
Autres produits d'exploitation	14 969	21 797
<i>Total Produits d'exploitation</i>	<i>23 634 356</i>	<i>20 789 835</i>
Charges externes :		
- Achats de matières premières, autres approvisionnements	450 974	434 786
- Variation de stocks	11 048	1 409
- Autres achats et charges externes	10 804 605	9 519 601
<i>Total charges externes</i>	<i>11 266 627</i>	<i>9 955 796</i>
Impôts, taxes et versements assimilés	1 057 963	915 379
Charges de personnel:		
- Salaires et traitements	5 241 762	4 938 015
- Charges sociales	2 011 406	1 628 573
<i>Total Charges de personnel</i>	<i>7 253 168</i>	<i>6 566 588</i>
Dotations d'exploitation :		
- Dotations aux amortissements sur immobilisations	1 044 479	894 786
- Dotations aux provisions sur actif circulant	430 363	
- Dotations aux provisions pour risques et charges	1 304 243	

<i>Total dotations d'exploitation</i>	2 779 085	894 786
Autres charges d'exploitation	245 068	230 605
<i>Total Charges d'exploitation</i>	22 601 911	18 563 153
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>1 032 445</b>	<b>2 226 682</b>
Produits financiers :		
- Produits financiers de participation		
- Autres intérêts et produits assimilés	251 613	268 235
- Reprises sur provisions et transferts de charges	1 623 868	3 191 671
<i>Total produits financiers</i>	1 875 481	3 459 906
Charges financières :		
- Dotations financières aux amortissements et provisions	97 750	
- Intérêts et charges assimilés	1 428 097	3 472 552
- Différence négatives de change	49	
<i>Total charges financières</i>	1 525 895	3 472 552
<b>Résultat financier</b>	<b>349 586</b>	<b>(12 646)</b>
<b>Résultat courant avant impôts</b>	<b>1 382 031</b>	<b>2 214 036</b>
Produits exceptionnels :		
- Produits exceptionnels sur opérations de gestion	180 635	81 142
- Produits exceptionnels sur opération en capital	479 846	489 758
- Reprises sur provisions et transfert de charges	300 785	364 276
<i>Total produits exceptionnels</i>	961 266	935 176
Charges exceptionnelles :		
- Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	430 120	468 864
- Charges exceptionnelles sur opération en capital		110
- Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	5 883 704	1 218 371
<i>Total charges exceptionnelles</i>	6 313 824	1 687 345
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>(5 352 558)</b>	<b>(752 169)</b>
Participation des salariés aux fruits de l'expansion		
Impôt sur les bénéfices		(452 714)
Total des produits	26 471 104	25 184 917
Total des charges	30 441 631	23 270 336
<b>Bénéfice ou perte</b>	<b>(3 970 527)</b>	<b>1 914 581</b>

La préparation des états financiers implique la prise en compte d'estimations et d'hypothèses qui peuvent modifier la valeur comptable de certains éléments d'actif et de passif, de produits et de charges, ainsi que des informations données dans les annexes. La Société revoit ces estimations et hypothèses régulièrement afin de s'assurer de leur pertinence au regard de l'expérience passée et de la situation économique actuelle.

Les principales estimations et les principaux jugements concernent la valorisation et les durées d'utilité des actifs corporels, incorporels et financiers ainsi que le montant de provisions pour risques et litiges.

Les principales hypothèses retenues par la société sont détaillées dans chacun des paragraphes de l'annexe aux états financiers.

### C. PROPOSITION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT

Il est proposé à l'assemblée générale d'affecter le résultat déficitaire de l'exercice, qui s'élève à la somme de 3 970 527 €, en totalité au compte report à nouveau.

## **D. ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2011**

### **1. Préambule**

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels de l'exercice qui ont été établis par les dirigeants et arrêtés par le conseil d'administration du 10 juillet 2012.

L'exercice a une durée de douze mois, couvrant la période du 1<sup>er</sup> janvier 2011 au 31 décembre 2011. L'exercice précédent, clos le 31 décembre 2010 avait également une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice est de 61 292 472 €. Le résultat net comptable est déficitaire à hauteur de 3 970 527 €.

La société Les Hôtels de Paris est une société mère qui consolide les comptes d'une société par mise en équivalence :

- La SAS Hôtels et Restaurants de Paris (détenue à 20,00 %) est consolidée par mise en équivalence.

### **2. Événements significatifs survenus au cours de l'exercice**

#### **2.1. Fusion par voie d'absorption de la SA Royal Pigalle**

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 29 décembre 2011, les actionnaires de la société Les Hôtels de Paris ont approuvé un projet de fusion par absorption de la société Royal Pigalle. La fusion a été approuvée avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2011.

S'agissant d'une société détenue à 99,99 % par la SA Les Hôtels de Paris, cette opération de fusion visait à simplifier et alléger le travail des équipes administratives, en limitant le nombre de structures juridiques à traiter au quotidien.

A la suite de la fusion, la société Les Hôtels de Paris a procédé à l'annulation de sa participation dans la société Royal Pigalle. La différence entre la valeur nette des biens et droits apportés et la valeur comptable des actions de la société Royal Pigalle, soit la somme de 6 916 €, a constitué un boni de fusion qui a été enregistré au passif du bilan.

#### **2.2. Augmentation de capital**

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 29 décembre 2011, les actionnaires de la société Les Hôtels de Paris ont approuvé un projet d'augmentation du capital social.

Le capital a été augmenté d'une somme de 9.339.423 euros pour le porter à 10.000.000 euros, par l'incorporation directe de cette somme prélevée sur le poste "Prime de fusion".

Cette opération est réalisée au moyen de l'élévation de la valeur nominale de chacune des 4.333.103 actions composant le capital social de la société.

#### **2.3. Contentieux**

##### **a. Litige portant sur le fonds de commerce de la Villa Royale**

Pour mémoire : en 2001, la société Les Hôtels de Paris a acquis la totalité des titres de la société Royal Pigalle SA et de sa filiale, la société SNC Société Nouvelle du Royal Pigalle, elle-même propriétaire d'un fonds de commerce sis rue Duperré à Paris. Par ailleurs, un programme de rénovation a été réalisé en 2001 et 2002 pour la réhabilitation de l'hôtel en établissement 4 étoiles, pour un montant d'environ 4 350 k€.

A cette même époque, un tiers a engagé une action en vue de revendiquer la propriété dudit fonds, sur la base d'une promesse de vente qui lui aurait été consentie par la SNC Société Nouvelle du Royal Pigalle, antérieurement au rachat par la société Les Hôtels de Paris des titres de la SA Royal Pigalle. Le Tribunal de Commerce de Paris a fait droit à cette demande en date du 3 mars 2000, sans que la société Les Hôtels de Paris ait été informée de l'existence de cette promesse de vente ni de l'action engagée par ce tiers et qui avait été dissimulée par le cédant.

La SNC Société Nouvelle du Royal Pigalle a ainsi été informée de l'existence de cette procédure en novembre 2001 lorsqu'elle a reçu un commandement de payer l'astreinte fixée par le Tribunal de Commerce dans son jugement du 3 mars 2000. La société Les Hôtels de Paris a contesté cette action.

⇒ Procédure intentée par un tiers en vue de la reconnaissance de la validité de la cession du fonds de commerce intervenue antérieurement à l'acquisition des titres par la SA Les Hôtels de Paris

En date du 29 mars 2006, la Cour d'appel statuant sur renvoi a confirmé l'arrêt rendu par la Cour d'Appel le 10 février 2004 et déclaré parfaite la cession du fonds de commerce intervenue préalablement à l'acquisition de ce même fonds par la société Les Hôtels de Paris. Le nouveau pourvoi en cassation formé par la société a été rejeté.

La société a ainsi provisionné la totalité des actifs et des intérêts restant à courir sur l'emprunt à cette date.

Suite à cette décision la société a reçu une sommation de restituer le fonds de commerce à laquelle elle a répondu être dans l'impossibilité d'exécuter le jugement.

Dans le même temps, la SNC Société Nouvelle du Royal Pigalle, qui avait intenté une action en annulation de l'arrêt du 3 mars 2000, a été déboutée de ses demandes et condamnée à des dommages et intérêts (50 k€ et 10 k€ d'article 700) par jugement en date du 25 septembre 2008.

La SNC Société Nouvelle du Royal Pigalle a fait appel de ce jugement et obtenu l'infirmité de la décision et l'annulation de la condamnation au versement de dommages et intérêts, par arrêt rendu le 16 juin 2010.

⇒ Procédure engagée par la société sur la reconnaissance d'un faux

La SNC Société Nouvelle du Royal Pigalle a assigné les parties adverses devant le Tribunal de Grande Instance de Grasse afin de faire reconnaître par voie judiciaire que le document ayant servi de fondement au jugement initial du 3 mars 2000 (promesse de vente) et aux décisions subséquentes, était un faux.

Après avoir été déboutée en première instance, la Cour d'Appel d'Aix en Provence a fait droit à l'action intentée par la société et a déclaré par arrêt du 14 janvier 2010, que la pièce ayant servi de fondement à l'arrêt du 29 mars 2006 était un faux.

La société SLIH s'est pourvu en cassation puis s'est désistée de son pourvoi en date du 25 mai 2010.

Sur la base de cette décision, la SNC Société Nouvelle du Royal Pigalle a, les 1er et 3 mars 2010, introduit un recours en révision à l'encontre de l'arrêt rendu par la cour d'appel de Paris le 29 mars 2006. Par décision du 30 novembre 2011, la Cour d'appel de Paris a rejeté le recours en révision. En date du 29 décembre 2011, la société a formé un pourvoi en cassation.

Au 31 décembre 2011, les provisions constituées dans le cadre du contentieux Villa Royale sont les suivantes :

- Provision pour charge des intérêts restant à courir pour un montant de 12 k€
- Dépréciation de la valeur nette des immobilisations diminué du prix de vente à récupérer (616 k€) pour un montant de 991 k€
- Provision pour dépréciation de la créance SLIH et Christie & co pour un montant de 132 k€

Le montant global restant provisionné s'élève à la somme de 1 135 k€ contre 1 808 k€ en 2011.

La société poursuit toujours l'exploitation de l'hôtel Villa Royale.

A ce stade de la procédure et compte tenu des informations disponibles, l'évolution de ce dossier n'a pas conduit la société à enregistrer de provision complémentaire. Les provisions déjà comptabilisées ont été ajustées sur l'exercice.

#### **b. Contentieux portant sur le bail commercial du Pavillon Saint Augustin**

Pour mémoire, la société Hôtel la Galerie SA absorbée depuis par la SA Les Hôtels de Paris, était détentrice d'un bail commercial conclu avec la Caisse de Retraite et de Prévoyance des Clercs et Employés de Notaires (CRPCEN) depuis le 08/08/1995 pour les besoins de l'exploitation de l'hôtel Pavillon Saint Augustin. Ce bail a été repris *de facto* par la société Les Hôtels de Paris SA suite à la fusion absorption de la société décidée en décembre 2010 avec effet rétroactif au 01/01/2010.

Ayant rencontré des difficultés pour l'encaissement des loyers, la CRPCEN avait saisi le Tribunal de Grande Instance de Paris qui a rendu une ordonnance de référé datée du 18/12/2009 et signifiée à la société le 12/01/2010, prévoyant le paiement de l'arriéré des loyers ainsi que la reprise des paiements des loyers avec un encaissement au plus tard le dernier jour du mois suivant le trimestre exigible.

La société a respecté son engagement et envoyé par chèques à la CRPCEN le montant du loyer du 2<sup>ème</sup> trimestre 2010, le 22 juillet 2010, soit avant l'expiration du délai convenu.

Ce règlement a été retourné à l'hôtel en juillet 2010. Toutefois, suite à un problème de relais de l'information interne en l'absence de personnel encadrant sur l'hôtel Pavillon Saint Augustin, le règlement du loyer du 2<sup>ème</sup> trimestre n'a pas été renvoyé à la CRPCEN qui a donc fait délivrer un commandement de quitter les lieux en date du 25/08/2010. Considérant avoir respecté son obligation par l'envoi du paiement du loyer à bonne date, la société a assigné la CRPCEN le 21/09/2010 en vue d'obtenir l'annulation du commandement de quitter les lieux. Par décision du 20 décembre 2010, le juge de l'exécution a débouté la société de sa demande, a considéré la clause résolutoire comme étant acquise et a ainsi fait droit au commandement de quitter les lieux délivré par la CRPCEN.

Par un arrêt rendu en date du 13 octobre 2011, la Cour d'Appel de Paris a confirmé à l'inverse de notre meilleure estimation et de l'avis de nos avocats le jugement rendu en 1<sup>ère</sup> instance par le Tribunal de Commerce de Paris le 20 décembre 2010, qui déclarait la clause résolutoire acquise au bailleur, la CRPCEN, pour non-respect de l'ordonnance du 18 décembre 2009 portant sur les modalités de paiement de l'arriéré locatif.

L'impact sur les comptes sociaux est de 5,4 millions, l'impact sur les comptes consolidé de l'éventuelle perte du fonds de commerce du Pavillon Saint Augustin a été provisionné en totalité pour 5,7 millions d'euros constitués principalement de la provision pour dépréciation du goodwill (5,5 M€) et de la perte de valeur des éléments de l'actif corporel (0,2 M€).

Pour mémoire, le Pavillon Saint Augustin a concouru au chiffre d'affaires annuel pour 1 646 K€ et aux résultats (avant provision) pour 419 K€.

Un pourvoi en cassation a été déposé en date du 8 novembre 2011 et rejeté le 3 juillet 2012. La société étudie la possibilité d'engager toute action lui permettant de rester dans lieux.

Dans l'attente, la société poursuit l'exploitation de l'hôtel et continue de respecter ses engagements de paiement des loyers dans les délais convenus.

#### **2.4. Actes de cession de créances**

Au cours de l'exercice, la société Les Hôtels de Paris a procédé à une cession de créance entre la société Hôtels et Restaurants de Paris et la société Compagnie Financière du Trocadéro pour un montant de 3 038 k€.

Parallèlement, la société Les Hôtels de Paris a procédé à une cession de créance entre la société Hôtel du Rond Point et la société Compagnie Financière du Trocadéro pour un montant de 446 k€.

A l'issue de ces opérations les comptes courants avec la société Les Hôtels de Paris se décomposent ainsi :

- Hôtels et Restaurants de Paris : 6 062 k€
- Compagnie Financière du Trocadéro : 1 752 k€

Lors de cette opération la société Compagnie Financière du Trocadéro a donné en nantissement les titres qu'elle détient de la société Hôtels et Restaurants de Paris pour un montant total de 9 millions d'euros afin de garantir ces créances.

Fort de cette garantie la société Les Hôtels de Paris a en conséquence repris la provision pour dépréciation de créance pour 727 k€ qu'elle avait passée en 2009.

### **3. Evènements post clôture, stratégie et perspectives de la société et des filiales**

#### **3.1. Evènements post clôture**

Dans le cadre d'un contentieux qui oppose la société à des collectifs d'actionnaires, le tribunal de commerce de Paris a, par deux jugements du 13 février 2012, condamné la société à verser des dommages et intérêts pour un montant total de 1 296 k€. L'intégralité des sommes a été provisionnée et la société a fait appel de cette décision.

#### **3.2. Perspectives de la société et des filiales**

##### **a. Projet de cession d'actif**

Pour faire face à une éventuelle tension de ses liquidités, la société continue d'étudier toutes les possibilités et notamment un projet de cession d'actif. Le Conseil d'administration ainsi que les représentants du comité d'entreprise présents se sont unanimement entendus sur la nécessité d'attendre de voir si une telle cession était, ou non, indispensable, préférant, si la reprise de l'activité était appelée à se maintenir, ne pas se départir d'un actif du groupe.

Le projet reste ouvert sans toutefois être une priorité pour l'entreprise.

##### **b. Stratégie commerciale : poursuite de la reprise de l'activité**

L'année 2011 a confirmée la reprise de l'activité. Avec une amélioration de la demande, le groupe a pu se positionner et reprendre de façon progressive et durable, la maîtrise des prix.

Le 1<sup>er</sup> trimestre 2012 a confirmé le bon niveau d'activité avec une hausse du chiffre d'affaires de près de 6%. Cette progression a été réalisée par une hausse de la demande et du taux d'occupation.

Fort de cette progression, et afin de mieux anticiper toute nouvelle période de récession future, le groupe a mis en œuvre une politique d'élargissement de sa distribution. Cette stratégie visait à rééquilibrer les apporteurs traditionnels par rapport à la distribution on line afin de ne pas devenir dépendant d'un nombre limité de distributeurs en période de crise.

Parallèlement, le groupe développe activement le site internet [www.leshotelsdeparis.com](http://www.leshotelsdeparis.com) toujours dans le même objectif d'une maîtrise de ses ventes et d'une réduction des coûts de distribution.

Le portefeuille actuel des réservations laisse augurer une confirmation de la bonne tenue de l'activité sur le 1<sup>er</sup> semestre et un atterrissage en phase avec les prévisions de croissance. Le groupe reste attentif à la maîtrise de sa distribution, conscient de l'instabilité du contexte économique mondial.

## 4. Principes et méthodes comptables

### 4.1. Principes généraux

Les comptes annuels ont été établis en conformité avec les dispositions du règlement du Comité de la Réglementation Comptable 99-03 du 29 avril 1999 relatif au nouveau Plan Comptable Général, et avec les nouvelles normes comptables relatives aux actifs immobilisés datant de 2005. Par ailleurs, conformément aux recommandations du Comité d'urgence du CNC, la société a opté pour la méthode rétrospective.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels et conformément aux hypothèses de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- indépendance des exercices,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits à l'actif du bilan est selon les cas, celle du coût historique ou de la valeur d'apport. Aucun changement de méthode d'évaluation et de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.

### 4.2. Méthode d'évaluation retenue pour certains postes du bilan

#### - *Fonds commercial*

Ce poste comprend les fonds de commerce issus lors des opérations de fusion réalisées en 1999 (Assemblées Générales du 31 décembre 1999), les fonds de commerce acquis postérieurement, ainsi que le fonds de commerce issu de la fusion autorisée par l'Assemblée Générale du 30 décembre 2010 pour la société Hôtel la Galerie et par l'Assemblée Générale du 18 novembre 2011 pour la société Royale Pigalle.

La valeur d'inventaire des fonds de commerce des hôtels dont l'exploitation a atteint la maturité est déterminée, pour chaque établissement, par la méthode des Discounted Cash Flows (DCF).

Lorsque la valeur économique des actifs opérationnels est inférieure à la somme des Free Cash Flows (FCF) futurs actualisés qui seront générés par ces mêmes actifs, une provision pour dépréciation est constatée.

#### - *Immobilisations incorporelles et corporelles*

La valeur brute des immobilisations, incorporelles et corporelles, correspond à la valeur d'entrée dans le patrimoine, compte tenu des frais accessoires nécessaires à leur mise en état d'utilisation. Ces éléments n'ont pas fait l'objet de réévaluations. S'agissant des immobilisations provenant des sociétés absorbées, leur valeur d'entrée résulte des traités d'apport.

L'amortissement est calculé suivant la méthode linéaire basée sur la durée d'utilisation estimée des différentes catégories d'immobilisations. Il est calculé sur la base du prix d'acquisition, déduction faite d'une valeur résiduelle.

Les valeurs résiduelles et les durées d'utilisation sont examinées à chaque clôture.

Composant	Durée d'utilisation
Structure et ouvrage	Non amorti
Chauffage et climatisation	25 ans
Électricité	25 ans
Menuiserie extérieure	25 ans
Plomberie sanitaire	25 ans
Ascenseur	15 ans
Ravalement	15 ans
Toiture	15 ans

Matériel	10 ans
Décoration	6 ans
Logiciels	1 an

Pour les biens non amortis (composant "structure et ouvrage"), la valeur d'inventaire n'indique pas d'indice de perte de valeur.

Afin de gommer l'incidence fiscale liée à l'application des nouvelles normes comptables concernant la comptabilisation de l'amortissement des immobilisations, la société enregistre un amortissement dérogatoire pour la fraction de l'amortissement qui ne correspond pas à la constatation d'une perte de valeur normale de l'actif.

– *Immobilisations financières*

Les titres de participations et les autres immobilisations financières figurent au bilan pour leur coût d'acquisition, net des provisions pour dépréciation éventuelles. Une provision pour dépréciation est constituée dès lors que la valeur d'inventaire devient inférieure à la valeur d'acquisition.

La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise : celle-ci est déterminée en tenant compte de la quote-part de situation nette et des perspectives de rentabilité.

Ainsi, le fonds de commerce de la société SAS Hôtels et Restaurant de Paris a fait l'objet, à chaque clôture, d'un test impairment. La valeur du fonds de commerce est déterminée à partir de la valeur actuelle, nette des flux de trésorerie futurs et hors frais financiers. Ce calcul d'impairment test utilise des projections de flux de trésorerie sur la base des budgets et plans établis à 5 ans, puis d'une valeur terminale de l'unité de trésorerie déterminée en appliquant une actualisation à l'infini des cash-flows de la dernière année, après normalisation de la variation du besoin en fonds de roulement, avec un taux de progression de 1%.

A l'issue de cet impairment test, aucune perte de valeur n'a été constatée sur l'exercice.

La valorisation du fonds de commerce de la société SAS Hôtels et Restaurants de Paris a également été confirmée par le rapport d'expert établi dans le cadre des opérations de fusion.

– *Valeurs mobilières de placement*

Les valeurs mobilières de placement ont été enregistrées à leur coût d'acquisition. En cas de cession de titres de même nature, le prix de revient des titres cédés est déterminé selon la méthode « premier entré, premier sorti ».

A la clôture de chaque exercice, une provision pour dépréciation est enregistrée si la valeur comptable est supérieure à la valeur boursière du portefeuille ou à leur valeur probable de réalisation.

– *Créances*

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles la société pourrait être exposée.

– *Stocks*

Les stocks ont été évalués au dernier prix d'achat connu. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

– *Provisions pour risques et charges*

Lorsque des événements survenus ou en cours à la clôture de l'exercice rendent probables des risques ou des charges nettement précisées quant à leur objet, des provisions sont constituées.

### 4.3. Méthode d'évaluation retenue pour certains postes du compte de résultat

Le chiffre d'affaires correspond au montant des ventes de produits et prestations de services liées aux activités ordinaires de la société. Il se répartit entre les prestations hôtelières (hébergement, restauration et autres prestations) et les redevances perçues dans le cadre de ses activités de mandat de gestion.

L'ensemble du chiffre d'affaires est évalué à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir, net des rabais, remises et ristournes, de la TVA et des autres taxes. Les ventes de produits sont comptabilisées lors de la livraison et du transfert du titre de propriété. Les prestations de service sont comptabilisées au moment où le service est rendu.

A la date d'arrêt des comptes, le contexte économique et la crise financière n'ont pas eu d'incidence sur les actifs et passifs présentés au bilan.

## 5. Notes relatives à certains postes du bilan

### 5.1. Fonds de commerce

Au 31 décembre 2011, 15 fonds de commerce d'hôtellerie sont inscrits au bilan pour une valeur brute totale de 30 944 k€ se décomposant comme suit :

- 9 fonds sont issus des opérations de fusions réalisées en 1999 et inscrits pour leur valeur d'apport, soit 21 660 k€,
- 3 fonds acquis en 1999 et inscrits pour leur coût d'acquisition soit 1 353 k€,
- 1 fonds acquis en 2006 et inscrit pour son coût d'acquisition soit 2 650 k€
- 1 fonds est issu de l'opération de fusion réalisée en 2010 et est inscrit pour sa valeur d'apport soit 5 272 k€
- 1 fonds est issu de l'opération de fusion réalisée en 2011 et est inscrit pour sa valeur d'apport soit 8 k€

### 5.2. Immobilisations incorporelles

<i>(en milliers d'euros)</i>	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	Fusion SA Royale pigalle	A la clôture
Frais d'établissement	111			10	121
Concessions, brevets	671	4		2	677
Fonds commercial	30 936			8	30 944
Honoraires Architectes	-			3	3
<b>Total</b>	<b>31 718</b>	<b>4</b>		<b>23</b>	<b>31 745</b>

### 5.3. Immobilisations corporelles

<i>(en milliers d'euros)</i>	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	Fusion SA Royale Pigalle	A la clôture
Terrains / agencements	1 313				1 313
Constructions	25 677				25 677
Installations techniques, matériel	1 277			1 176	2 453
Autres immobilisations corporelles	5 753			3 205	8 958
Immobilisations en cours	2		1		1
<b>Total</b>	<b>34 022</b>		<b>1</b>	<b>4 381</b>	<b>38 402</b>

### 5.4. Amortissements et dépréciations

<i>(en milliers d'euros)</i>	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	Fusion SA Royale Pigalle	A la clôture
Frais d'établissement	111			10	121

Concessions , brevets	608	3		1	612
Fond de commerce		5 273			5 273
Autres immobilisations incorporelles				3	3
Constructions	5 643	552			6 195
Installations techniques, matérielles	830	120		604	1 554
Autres immobilisations corporelles	3 615	429		3 030	7 073
<b>Total</b>	<b>10 807</b>	<b>6 377</b>	<b>0</b>	<b>3 648</b>	<b>20 831</b>

Les dotations sont présentées dans le résultat d'exploitation à l'exception de la dotation aux provisions sur le fonds de commerce qui est présentée en résultat exceptionnel.

### 5.5. Immobilisations financières

<i>(en milliers d'euros)</i>	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	Fusion SA Royale Pigalle	A la clôture
Titres de participation	1 069	1	1 924	1 160	306
Dépôts et cautionnements	215	28		24	267
<b>Total</b>	<b>1 284</b>	<b>29</b>	<b>1 924</b>	<b>1 184</b>	<b>573</b>

L'augmentation de 28 k€ au cours de l'exercice correspond à l'augmentation du dépôt de garantie du loyer dû au titre du bail de la Villa Montparnasse.

<i>(en milliers d'euros)</i>	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	Fusion SA Royale Pigalle	A la clôture
Provision sur titres immobilisés	763			763	
Dépréciation dépôts et cautionnements		98			98
<b>Total</b>	<b>763</b>	<b>98</b>		<b>763</b>	<b>98</b>

La diminution sur titres immobilisés de 763 k€ correspond à l'annulation de la provision passée dans le cadre du contentieux lié à la Villa Royale. Le montant correspond à l'intégralité des titres de la société Royal Pigalle SA.

L'augmentation des dépréciations dépôts et cautionnements correspond à la provision du dépôt de garantie du siège suite à la liquidation de la Foncière du Trocadéro.

### 5.6. État des provisions et des dépréciations

<i>(en milliers d'euros)</i>	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
<b>Amortissements dérogatoires</b>	<b>3 457</b>	<b>172</b>		<b>3 629</b>
Provision pour litiges	148	12	148	12
Provisions pour risques prud'homaux	30	8	15	23
Provision pour pénalités Sociales et Fiscales			273	273
Autres provisions pour risques	610	1 297		1 907
Autres provisions pour charges		94		94
<b>Provisions pour risques et charges</b>	<b>788</b>	<b>1 684</b>	<b>163</b>	<b>2 309</b>
Dépréciation des créances clients	1 075	439	2	1 513
Dépréciation du C/C Royal Pigalle	897		897	0
Dépréciation du C/C HRP	727		727	0
Autres dépréciations des créances		132		132
<b>Dépréciation actif circulant</b>	<b>2 699</b>	<b>571</b>	<b>1 626</b>	<b>1 645</b>

<b>Total</b>	<b>6 944</b>	<b>2 427</b>	<b>1 789</b>	<b>7 582</b>
--------------	--------------	--------------	--------------	--------------

- Les autres provisions pour risque se composent de la provision pour litige liée au jugement de l'affaire Gestimo Finance s'établissent à 363 k€ pour la partie Paris Bercy et 934 k€ pour Paris Porte d'Italie
- La provision pour autres provisions créances pour 132 k€ correspond – Créance SLIH CHRISTIE'S & CO pour Villa Royal Pigalle.
- La provision pour dépréciation des créances clients est constituée principalement du provisionnement des créances clients pour Murano de 404 k€.
- Suite à la fusion de la société Royale Pigalle, la société a repris la dépréciation sur le compte courant en totalité.
- La reprise de la dépréciation sur le compte courant de la société Hôtels et Restaurants de Paris est liée à la garantie prise sur les titres Hôtels et Restaurants de Paris détenus par la Compagnie Financière du Trocadéro.

### 5.7. Etat des échéances des créances et des dettes

<b>État des créances</b> <i>(en milliers d'euros)</i>	<b>31/12/2011</b>			
	<b>Total</b>	<b>&lt; à 1 an</b>	<b>De 1 à 5 ans</b>	<b>&gt; à 5 ans</b>
Autres immobilisations financières	267			267
Clients douteux	582		582	
Autres créances clients	3 801	2 801		1 000
Personnel	17	17		
Taxes sur la valeur ajoutée	318	318		
Groupe et associés	7 814		7 814	
Débiteurs divers	173	173		
Charges constatées d'avance	142	142		
<b>Total</b>	<b>13 114</b>	<b>3 451</b>	<b>8 396</b>	<b>1 267</b>

Le poste « Groupe et associés » est constitué des éléments suivants :

- Compte courant avec la SAS Hôtels et Restaurants de Paris pour 6 062 k€
- Compte courant avec la SAS Compagnie Financière du Trocadéro pour 1 752 k€.

État des dettes (en milliers d'euros)	31/12/2011			
	Total	< à 1 an	De 1 à 5 ans	> à 5 ans
Emprunts	10 334	3 288	3 597	3 449
Emprunts et dettes diverses	27		27	
Acomptes sur commandes reçues	162	162		
Fournisseurs	4 400	4 400		
Personnel	1 175	1 175		
Charges sociales	2 765	2 765		
Etat	5 131	5 131		
Dettes sur immobilisations	26	26		
Groupe et associés	8	8		
Autres dettes	56	56		
Produits constatés d'avance	2 829	480	2 349	
<b>Total</b>	<b>26 913</b>	<b>17 491</b>	<b>5 973</b>	<b>3 449</b>

#### 5.8. Produits et charges constatés d'avance

Produits constatés d'avance (en milliers d'euros)	Montant au 31/12/2011
Plus-value sur crédit-bail	2 829
<b>Total</b>	<b>2 829</b>

Les produits constatés d'avance, qui s'élèvent à 2 829 k€ sont composés de la plus-value réalisée en 2005 suite à la cession en crédit bail de trois hôtels. Cette plus value est étalée comptablement sur la durée du crédit-bail, soit 12 ans.

Charges constatées d'avance (en milliers d'euros)	Montant au 31/12/2011
Autres charges d'exploitation	71
Crédit bail	71
<b>Total</b>	<b>142</b>

#### 5.9. Dettes représentées par les effets de commerce

Le montant des dettes « Fournisseurs d'exploitation » représenté par des effets de commerce s'élève à 80 k€.

#### 5.10. Éléments concernant les entreprises liées et participations

##### a. Éléments concernant les participations :

Les participations sont les sociétés dans lesquelles la société Les Hôtels de Paris détient une quote-part du capital social. Ces sociétés sont comprises dans le périmètre de consolidation de la société Les Hôtels de Paris.

Au 31/12/2011, les participations de la société sont les suivantes :

- La SAS Hôtels et Restaurants de Paris, détenue à 20,00% (sise 20 avenue Jules Janin – 75116 Paris) ;
- La SCI Duplessy Immobilier, détenue à 96,00% (sise 121 Boulevard du Montparnasse – 75006 Paris). Par exception cette société est exclue du périmètre de consolidation car elle n'a pas d'activité, ne détient pas d'actif et n'a en conséquence aucun impact significatif justifiant son intégration dans la consolidation.

**Données financières des participations au 31/12/2011 :**

<i>(en euros)</i>	<b>SAS Hôtels et restaurants de Paris</b>	<b>SCI Duplessy Immobilier</b>
Capital social	1 520 000	1 000
Capitaux propres autres que le capital social	4 856 504	
Quote-part du capital détenue	20,00 %	96,00 %
Valeur brute comptable des titres détenus	304 898	960
Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés (valeur brute)	6 061 552	
Chiffre d'affaires	5 227 211	(**)
Résultat 2011	381 235	
Dividendes versés		
<b>Bilan actif</b>		
Compte courants		
Dépréciation des compte courants		
<b>Bilan Passif</b>		
Comptes courants	6 061 552	
<b>Produits et Charges</b>		
Intérêts sur comptes courants	(121 700)	
Redevances	(107 896)	
Refacturations	(44 645)	
Délogements	1 109	

(\*\*) La SCI Duplessy Immobilier n'exerce aucune activité.

**b. Eléments concernant les parties liées :**

Les parties liées sont :

- les sociétés ayant conclu un contrat de prestations de services et de concession de marque avec la société Les Hôtels de Paris,
- ainsi que les autres sociétés ayant les mêmes dirigeants et avec lesquelles il existe des prestations réciproques.

**Prestations réalisées en 2011 avec les filiales et sociétés liées, et faisant l'objet de conventions réglementées :**

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>Redevances<sup>(*)</sup></b>	<b>Loyers</b>	<b>Prestations de services</b>	<b>Client - Fournisseur</b>	<b>Intérêts financiers</b>	<b>Compte courant<sup>(**)</sup></b>
Paris Palace Marrakech Hôtels et Restaurants de Paris	108		2	37	122	6 062
Hôtel du Rond Point	35				14	446
Compagnie Financière du Trocadéro	278		8	0	116	1 306
Capinvest services Foncière du Trocadéro		(429)	4	(44)		(8)
Murano		215		483		

(\*) Les redevances correspondent aux sommes facturées dans le cadre du contrat de prestations de services et de concession de marque. Il s'agit du cumul des 3 redevances (redevances sur chiffre d'affaires, redevance sur RBE et redevance Internet).

(\*\*) Les sommes comptabilisées en compte courant correspondent aux avances de trésorerie consenties réciproquement dans le cadre de la convention de gestion centralisée de trésorerie signée en 2005.

**Prestations réalisées en 2011 avec les filiales et sociétés liées, relevant des conventions courantes :**

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>Refacturations</b>	<b>Domiciliation</b>	<b>Client - Fournisseur</b>
Hôtels et restaurants de Paris	19	3	1 000
Paris Palace Marrakech	12	3	37
Hôtel du Rond Point	4	3	
Compagnie Financière du Trocadéro	28	3	0
Foncière du Trocadéro	3	3	(44)
Murano			483
2D Investissement	79		(7)
Wellbooked	(52)		0

### 5.11. Capitaux propres

Au 31/12/2011, le capital social est composé de 4 333 103 actions. Il n'existe pas d'instrument dilutif en circulation à cette même date.

	<b>Nombre de titres</b>	<b>Montant</b>
Titres en début d'exercice	4 333 103	660 577 €
Augmentation de capital par incorporation de la prime d'émission	-	9 339 423 €
Titres en fin d'exercice	4 333 103	10 000 000 €

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>Ouverture</b>	<b>Affectation du résultat</b>	<b>Fusion</b>	<b>Augmentation de capital</b>	<b>Autres mouvements</b>	<b>Clôture</b>
Capital	661			9 339		10 000
Prime d'émission	10 036					10 036
Prime de fusion	19 836		7	(10 273)		9 570
Réserve légale	66			934		1 000
Réserves réglementées	0					0
Autres réserves	656					656
Report à nouveau	(764)	1 915				1 150
Résultat de l'exercice	1 915	(1 915)			(3 971)	-3 971
Provisions réglementées	3 457				173	3 630
<b>Total</b>	<b>35 863</b>	<b>0</b>	<b>7</b>	<b>0</b>	<b>(3 798)</b>	<b>32 072</b>

Les provisions réglementées correspondent aux amortissements dérogatoires sur les structures et ouvrages.

### 5.12. Charges à payer

<b>Charges à payer incluses dans les postes du bilan</b> <i>(en euros)</i>	<b>Montant</b>
Intérêts courus	22 975
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	452 261
Dettes sociales	776 787
Dettes fiscales	245 930
Dettes diverses	
<b>Total</b>	<b>1 497 953</b>

### 5.13. Produits à recevoir

<b>Produits à recevoir inclus dans les postes du bilan</b> <i>(en euros)</i>	<b>Montant</b>
---	----------------

Créances clients et comptes rattachés	363 807
Créances divers	41 206
<b>Total</b>	<b>405 013</b>

## 6. Notes relatives à certains postes du compte de résultat

### 6.1. Répartition du chiffre d'affaires

L'analyse sectorielle du chiffre d'affaires semble peu pertinente eu égard à la structure même du groupe. Cependant le chiffre d'affaires peut être réparti de la manière suivante :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>31/12/2011</b>	<b>31/12/2010</b>
Activités hôtelières	22 157	19 740
Prestations de services et de concession de marque	421	472
Autres prestations	423	371
<b>Total</b>	<b>23 001</b>	<b>20 583</b>

### 6.2. Produits et charges financiers

<b>Produits</b> <i>(en milliers d'euros)</i>	<b>31/12/2011</b>	<b>31/12/2010</b>
Intérêts sur comptes courants	251	268
Autres intérêts		
Reprise sur dépréciation de compte courant	1 624	3 192
<b>Total</b>	<b>1 875</b>	<b>3 460</b>

<b>Charges</b> <i>(en milliers d'euros)</i>	<b>31/12/2011</b>	<b>31/12/2010</b>
Dotation aux provisions	98	
Intérêts sur emprunts et assimilés	244	224
Intérêts bancaires	0	38
Intérêts sur comptes courants	0	18
Intérêts de retard	24	
Mali de fusion Royal Pigalle	1 160	
Abandon de compte courant Royal Pigalle	0	3 192
<b>Total</b>	<b>1 526</b>	<b>3 473</b>

### 6.3. Produits et charges exceptionnels

<b>Produits exceptionnels</b> <i>(en milliers d'euros)</i>	<b>31/12/2011</b>	<b>31/12/2010</b>
Indemnités sur litiges		70
Produits de cessions des immobilisations		
Indemnités et annulation de dettes		
Quote-part de plus value sur cession en crédit bail	480	480
Reprise provision pour risques et charges	301	364
Reprise sur amortissements dérogatoires		
Autres produits exceptionnels	180	21
<b>Total</b>	<b>961</b>	<b>935</b>

Les produits exceptionnels sont constitués principalement des éléments suivants :

- Etalement de la plus-value de cession suite aux opérations de crédit-bail des hôtels Pavillon Villiers et Pavillon République réalisées en 2005 (480 k€) ;

Les reprises de provisions se décomposent comme suit :

- Reprise de la provision sur BFR Royal Pigalle (148 k€) ;
- Reprise de la VNC SA Royal Pigalle (144 k€) ;
- Reprise de la provision sur les frais financier Royal Pigalle (9 k€) ;

Les autres produits sur exceptionnels se décomposent comme suit :

- Remise gracieuse IS 2006 HDP (29 k€) ;
- Remboursement des droits de voirie Kube (5 k€) ;
- Dégrèvement de TP 2007 sur Royale (75 k€) ;
- Indemnisation reçue de l'assurance suite aux sinistres déclarés (9 k€) ;
- Dégrèvement de TP 2009 sur HDP (59 k€) ;

<b>Charges exceptionnelles</b> <i>(en milliers d'euros)</i>	<b>31/12/2011</b>	<b>31/12/2010</b>
Pénalités et amendes	107	282
Charges exceptionnelles sur opérations de gestions		
Charges exceptionnelles sur exercices antérieurs		185
Valeur nette comptable des éléments d'actif cédés	0	0
Dépréciation du fonds de commerce Saint-Augustin	5 273	
Dépréciation des agencements	153	
Amortissements dérogatoires	173	173
Dotation aux provisions pour risques et charges	285	1 045
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	323	2
<b>Total</b>	<b>6 314</b>	<b>1 687</b>

Pour leur part, les charges exceptionnelles sont essentiellement composées des éléments suivants :

- Majorations et pénalités de retard (107 k€) ;
- Provision pour dépréciation de Fonds de commerce Saint Augustin (5 273 k€) ;
- Provisions charges exceptionnelles déductibles pour VNC des éléments mobilier du Pavillon Saint Augustin (153 k€) ;
- Amortissements dérogatoires visant à gommer l'incidence fiscale du passage aux nouvelles normes comptables (173 k€) ;
- Dotation aux provisions fiscale pour IS et CVAE 2009-2010 (135 k€) et sociale (150 k€)
- Condamnation dans le cadre d'un contentieux client portant sur un vol en chambre (133 k€) ;
- Jugement Prud'hommes (79 k€)

#### 6.4. Ventilation de l'impôt sur les sociétés

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>Résultat avant impôt</b>	<b>Impôt dû</b>	<b>Résultat net</b>
Résultat courant	1 382		1 382
Résultat exceptionnel	(5 353)		(5 353)
<b>Total</b>	<b>(3 971)</b>		<b>(3 971)</b>

## 6.5. Accroissement et allègement de la dette future d'impôt

<i>(en milliers d'euros)</i>	A l'ouverture		Variations au cours de l'exercice		A la clôture	
	Actif	Passif	Actif	Passif	Actif	Passif
<b>Décalage certains et éventuels</b>						
Charges non déductibles temporairement :						
Provisions à déduire l'année suivante :	55		60	55	60	
- Organic	33		35	33	35	
- Effort construction	22		23	22	23	
<b>Produits imposés fiscalement et non encore comptabilisés</b>						
Plus value sur cession bail	3 308			480	2 829	
<b>Autres éléments</b>						
Taxation liée au changement de méthode comptable						
<b>Éléments à imputer</b>						
Déficits reportables fiscalement						

Il y a un déficit fiscal reportables au sein de l'intégration fiscale pour la somme de 21 κ€.

## 7. Autres informations

### 7.1. Renseignements sur les opérations réalisées en crédit-bail immobilier

#### a. Pavillon Villiers Etoile et Pavillon République Les Halles

Un contrat de crédit-bail portant sur le Pavillon Villiers Etoile et le Pavillon République Les Halles a été signé en date du 23/11/2005 avec la société COFITEM-COFIMUR. Ce contrat qui porte sur une durée de douze ans, est financé ainsi qu'il suit :

- Pavillon Villiers Etoile à hauteur de : 3 600 000 €
- Pavillon République Les Halles à hauteur de : 4 100 000 €

Soit un total de 7 700 000 €.

Par avenant en date du 23/05/2010, la durée du crédit bail a été allongée de 5 ans et la valeur résiduelle a été portée de 1 (un) euro à 1 000 000 d'euros.

Au 31/12/2011, les redevances de crédit bail restant exigibles et relatives aux constructions s'élèvent à la somme de 4 612 454 € dont :

- part à moins d'1 an : 306 240 €
- part à plus d'1 an et à 5 ans au plus : 1 674 648 €
- part à plus de 5 ans : 2 631 566 €

Le prix d'achat résiduel en fin de contrat est fixé désormais à la somme de 1 000 000 €.

Les informations relatives à ce crédit bail sont présentées ci-dessous :

<i>(en euros)</i>	Amortissements			Redevances	
	Valeur à l'origine	Cumulés à la clôture	Au titre de la période	Cumulées à la clôture	Au titre de la période
Constructions	6 930 000	1 046 091	297 321	5 070 899	482 026
Terrain	770 000	-	-		

La valeur d'origine inclut le terrain non amortissable pour un montant de 360 000 € pour le Pavillon Villiers Etoile et 410 000 € pour le Pavillon République Les Halles, soit un total de 770 000 €.

En application des règles fiscales en vigueur (article 239 sexies et 239 sexies D du CGI.), la société devra réintégrer la valeur des terrains des deux hôtels, soit la somme de 770 000 €, au résultat fiscal de l'exercice au cours duquel interviendra la levée l'option d'achat (exercice 2022).

#### **b. Pavillon Péreire – Arc de Triomphe :**

Un contrat de crédit-bail portant sur le Pavillon Péreire – Arc de Triomphe a été signé en date du 23/11/2005, avec la société OSEO-BDPME. Ce contrat qui porte sur une durée de douze ans est financé à hauteur de 3 300 000 €.

En date du 23/02/2010, la société a obtenu un différé d'amortissements pour la période 2010, les amortissements de cette période étant reportés sur la dernière année du crédit bail en 2017. Les intérêts relatifs à l'exercice en cours restent, pour leur part, dûs en 2010.

A la date de clôture, les redevances de crédit bail restant exigibles et relatives aux constructions s'élèvent à 2 020 680€ dont :

- part à moins d'1 an : 280 484 €
- part à plus d'1 an et à 5 ans au plus : 1 740 196 €

Le prix d'achat résiduel sera en fin de contrat de 1 €.

Les informations relatives à ce crédit bail sont présentées ci-dessous :

<i>(en euros)</i>	Amortissements			Redevances	
	Valeur à l'origine	Cumulés à la clôture	Au titre de la période	Cumulées à la clôture	Au titre de la période
Constructions	2 970 000	628 447	270 510	1 984 327	331 925
Terrain	330 000				

La valeur d'origine inclut le terrain non amortissable pour un montant de 330 000 €.

En application des règles fiscales en vigueur (article 239 sexies et 239 sexies D du CGI.), la société devra réintégrer la valeur du terrain, soit la somme de 330 000 €, au résultat fiscal de l'exercice au cours duquel interviendra la levée l'option d'achat (exercice 2017).

#### **7.2. Renseignements sur les opérations réalisées en crédit-bail mobilier**

Aucune opération de crédit-bail mobilier n'est en cours.

#### **7.3. Rémunérations allouées aux membres des organes de direction**

Le montant global des rémunérations versées aux mandataires sociaux, incluant salaires, avantages en nature et jetons de présence, s'est élevé à 395 232 € au cours de l'exercice 2011, contre 396 756 € au titre de l'exercice précédent, réparti ainsi qu'il suit :

Éléments de rémunération <i>(en euros)</i>	Montant global
Salaires	347 448
Avantages en nature	2 744
Indemnités et avantages divers (retraite, prime de départ, ...)	-
Frais liés au personnel détaché ou prêtés et refacturés à l'entreprise	-

Jetons de présence	56 370
--------------------	--------

Une convention d'indemnisation du Président de la société a été signée au cours de l'exercice 2000 et prévoit le paiement d'une indemnité équivalent à 24 mois de rémunération brute en cas de cessation anticipée des fonctions du Président de la société, sauf cas de faute lourde. La signature de cette convention relevant des dispositions des conventions réglementées a été autorisée en conseil et approuvée en assemblée générale.

#### 7.4. Effectif

Au 31 décembre 2011, la société comprend 175 salariés en équivalent temps plein, dont 92 hommes (53 %) et 83 femmes (47 %). Les salariés sont répartis comme suit :

Catégorie	Hommes		Femmes	
	Effectif	Proportion	Effectif	Proportion
Cadres	12	13%	7	8%
Agent de maîtrise	7	8%	2	2%
Employés	73	79%	74	90%
Stagiaire	0	0%	0	0%
<b>Total</b>	<b>92</b>	<b>53%</b>	<b>83</b>	<b>47%</b>

L'ancienneté des salariés au sein de la société, s'établit ainsi qu'il suit :

	Effectif Total	< à 1 an	De 1 à 5 ans	De 5 à 10 ans	> à 10 ans
Proportion	175	10%	39%	33%	18%

#### 7.5. Identité de la société consolidante

La société Les Hôtels de Paris, détenue à hauteur de 18,24 %, est mise en équivalence dans le périmètre consolidé de la société Compagnie Financière du Trocadéro SAS, société par actions simplifiée au capital de 621 254 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 403 206 659. Son siège social est situé 20 avenue Jules Janin à Paris (75116).

#### 7.6. Facteurs de risque

##### a. Risques de marché

##### – Risques liés aux taux d'intérêts

La société a contracté des emprunts à taux variables. Afin d'anticiper les risques de marché liés aux taux d'intérêts, la société évalue donc chaque année l'impact d'une hausse des taux d'intérêts sur le résultat financier.

A titre indicatif, le tableau suivant simule l'impact d'une hausse de 1 point sur les intérêts.

Etat des positions de la société face au risque de taux d'intérêts				
(en milliers d'euros)	1 an	< à 5 ans	> à 5 ans	Total
Impact sur les intérêts d'emprunt	85	227	148	461
Impact sur les intérêts de crédit baux	64	195	56	315
<b>Impact sur les intérêts d'emprunt et crédit baux</b>	<b>150</b>	<b>422</b>	<b>204</b>	<b>776</b>

##### – Risques liés aux taux de change

L'activité de la société s'exerçant exclusivement sur Paris, les risques liés aux taux de change sont limités.

– *Risques liés aux actions*

Il n'existe pas de risque significatif.

#### **b. Risques pour l'environnement**

L'activité hôtelière engendre très peu de risques pour l'environnement. Ceux ci sont principalement des risques d'incendie, d'explosion de gaz ou de rupture de canalisation. La réalisation de ces risques reste toutefois peu probable en raison des contrôles effectués régulièrement par les équipes techniques de la société ainsi que par les bureaux de contrôle.

#### **c. Couverture des risques**

Afin de garantir la pérennité de son activité, la société est couverte par des contrats d'assurances auprès de la Compagnie Generali, notamment contre les risques incendie, évènements climatiques, vol, vandalisme, garantie des matériels (etc.), perte d'exploitation ainsi que pour sa responsabilité civile.

La société sollicite régulièrement les assureurs spécialisés dans le secteur hôtelier afin de s'assurer de disposer en toutes circonstances des garanties les plus étendues aux tarifs les plus avantageux.

#### **d. Engagement de retraite**

Les avantages à long terme sont attribués, soit par des régimes à cotisations définies, soit par des régimes à prestations définies.

– *Régimes à cotisations définies*

Ces régimes se caractérisent par des versements de cotisations périodiques à des organismes extérieurs qui en assurent la gestion administrative et financière. L'organisme se charge de verser aux salariés les montants qui leur sont dus (régime vieillesse de la Sécurité Sociale, régimes complémentaires de retraite ARRCO/AGIRC). Les paiements du groupe sont constatés en charge de la période à laquelle ils se rapportent.

– *Régimes à prestations définies*

Le groupe Les Hôtels de Paris offre à ses salariés différents avantages à prestations définies conditionnés par l'accumulation d'années de service au sein du groupe. Ces régimes se caractérisent par une obligation de l'employeur vis-à-vis des salariés. L'engagement, calculé sur une base actuarielle, est déterminé de manière rétrospective pour l'ensemble des salariés en tenant compte des hypothèses actuarielles de l'ancienneté, des conventions collectives en vigueur, de la rotation par catégorie de personnel, de la table de mortalité (TV 88/90), ainsi que d'un taux d'actualisation. Ces paramètres sont revus chaque année et se récapitulent de la manière suivante :

	<b>31/12/2011</b>
Age de départ à la retraite	65 ans
Évolution des salaires non cadre	2,5% par an
Évolution des salaires cadre	3,2% par an
Taux d'actualisation	5%

Au titre de l'exercice 2011, le montant des engagements de retraite s'élève à la somme de 27 k€.

## **8. Engagements hors bilan**

A la connaissance de la société Les Hôtels de Paris, la présentation des engagements hors bilan inclut tous les engagements hors bilan considérés comme significatifs selon les normes comptables en vigueur.

### 8.1. Dettes financières garanties par des sûretés réelles

Au 31 décembre 2011, les emprunts et crédits baux contractés par la société et garantis par des sûretés réelles se répartissent comme suit, en fonction de la nature des garanties prises par les établissements bancaires concernés :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Montant initial de l'emprunt ou du crédit bail	Montant pris en garantie	Capital restant dû au 31/12/2011
Hypothèques et PPD <sup>(*)</sup>	3 115	2 744	135
Hypothèques + Nantissement de fonds de commerce + PPD	11 107	17 580	6 346
Nantissements de fonds de commerce	20 967	42 459	9 488

(\*) PPD = Privilège de prêteur de deniers

### 8.2. Privilèges et nantissement de fonds de commerce au profit du trésor

<i>(en milliers d'euros)</i>	Montant pris en garantie
Hypothèques légales	-
Privilèges	4 266
Nantissement de fonds de commerce	3 692

### 8.3. Autres engagements hors bilan

Catégories d'engagement	Total	Dirigeants	Filiales	Participations
<b>Engagements donnés</b>				
Caution hypothécaire	1 525 k€			Hôtels et Restaurants de Paris
Indemnisation du dirigeant en cas de rupture anticipée des fonctions	526 k€	Patrick Machefert		
<b>Total</b>	<b>2 051k€</b>			
<b>Engagements reçus</b> <b>Nantissement actions de la Compagnie Financière du Trocadéro</b>	9 000 k€ Hôtels et Restaurants de Paris			

Par ailleurs au titre du droit individuel à la formation, la société comptabilise 15 233 heures ouvertes de formation.

## 9. Honoraires des commissaires aux comptes

Les honoraires de commissariat aux comptes comptabilisés au cours de l'exercice 2011 s'élèvent à :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>MBV</b>	<b>COREVISE</b>
Commissariat aux comptes et certification des comptes annuels et consolidés	123	93
<b>Total</b>	<b>123</b>	<b>93</b>

## E. TABLEAU DES RÉSULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	<b>31/12/2011</b>	<b>31/12/2010</b>	<b>31/12/2009</b>	<b>31/12/2008</b>	<b>31/12/2007</b>
<b>Capital en fin d'exercice</b>					
Capital social	10 000 000	660 577	660 577	660 577	660 577
Nombre d'actions ordinaires existantes	4 333 103	4 333 103	4 333 103	4 333 103	4 333 103
Nombre d'actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes					
Nombre maximal d'actions futures à créer :					
. Par conversion d'obligations					
. Par exercice de droit de souscription					
<b>Opérations et résultat de l'exercice</b>					
Chiffre d'affaires hors taxes	23 001 444	20 583 262	18 575 820	21 469 928	21 700 252
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	2 848 312	924 505	(221 195)	1 493 142	2 815 590
Impôts sur les bénéfices	0	(452 714)	585 137	(119 920)	792 251
Participation des salariés due au titre de l'exercice					
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	(3 970 527)	1 914 581	(1 096 316)	(816 994)	1 101 080
Résultat distribué					
<b>Résultat par action</b>					
Résultat après impôts, participation des salariés, mais avant dotations aux amortissements et provisions	0,66	0,85	(0,19)	0,37	0,47
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	-0,92	0,44	(0,25)	(0,19)	0,25
Dividende attribué à chaque action					
<b>Personnel</b>					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	175	188	168	192	198
Montant de la masse salariale de l'exercice	5 241 762	4 938 015	5 004 928	5 371 380	5 389 246
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (Sécurité sociale, œuvres sociales, etc.)	2 011 406	1 628 572	1 636 864	1 836 026	1 929 572

## Partie III - Comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2011

### A. BILAN CONSOLIDÉ AU 31 DÉCEMBRE 2011 (EN NORMES IFRS)

<b>Actif</b> <i>(en milliers d'euros)</i>	<b>Notes</b>	<b>31/12/2011</b>	<b>31/12/2010</b>
Goodwill	6.1	25 672	31 205
Immeubles de placement		3 376	3 376
Immobilisations incorporelles	6.2	65	63
Immobilisations corporelles	6.3	31 391	32 349
Prêts long terme			
Titres mis en équivalence	6.4	1 277	1 200
Autres immobilisations financières	6.5	169	239
Actif d'impôt différé	6.9	1 019	1 288
<i>Total actifs non courants</i>		<i>62 969</i>	<i>69 721</i>
Stocks et encours	6.6	116	94
Créances clients et comptes rattachés	6.6	2 871	2 236
Autres créances et comptes de régularisation	6.6	8 335	4 608
Trésorerie et équivalents de trésorerie	6.7	179	58
<i>Total actifs courants</i>		<i>11 501</i>	<i>6 996</i>
<b>Total actif</b>		<b>74 471</b>	<b>76 717</b>

<b>Passif</b> <i>(en milliers d'euros)</i>	<b>Notes</b>	<b>31/12/2011</b>	<b>31/12/2010</b>
Capital	6.10	10 000	661
Prime d'émission		10 036	10 036
Prime de fusion		9 570	19 836
Réserves consolidées		10 094	6 415
Résultat de l'exercice – part du groupe		(3 396)	2 751
Résultat de l'exercice – part des minoritaires			
<i>Total capitaux propres</i>		<i>36 304</i>	<i>39 699</i>
Dettes financières long terme (part > à 1 an)	6.13	12 948	14 489
Impôt différé passif	6.9	2 285	2 891
Provisions pour risque et charge à caractère non courant	6.11	27	22
Autres passifs non courants	6.14	2 829	3 309
<i>Total passifs non courants</i>		<i>18 089</i>	<i>20 711</i>
Dettes financières long terme (part < à 1 an)		4 054	4 547
Provisions pour risque et charge à caractère courant (< à 1 an)		2 308	649
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		4 472	3 671
Dettes fiscales et sociales		9 071	7 124
Autres dettes et comptes de régularisation		172	316
<i>Total passif courant</i>		<i>20 077</i>	<i>16 306</i>
<b>Total passif</b>		<b>74 471</b>	<b>76 717</b>

## B. COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ AU 31 DÉCEMBRE 2011

<b>Compte de résultat</b> <i>(en milliers d'euros)</i>	<b>Notes</b>	<b>31/12/2011</b>	<b>31/12/2010</b>
Chiffre d'affaires	5.1	23 001	21 643
Achats d'exploitation	5.2	(10 097)	(9 720)
Charges de personnel		(7 425)	(7 039)
Impôts et taxes		(938)	(1 057)
Dotations aux amortissements et aux provisions nettes des reprises	5.3	(3 052)	(875)
Autres produits et charges		(225)	(63)
Charges courantes opérationnelles		(21 735)	(18 754)
<b>Résultat courant opérationnel</b>		<b>1 266</b>	<b>2 889</b>
Autres produits et charges opérationnels	5.5	(5 053)	480
<b>Résultat opérationnel</b>		<b>(3 787)</b>	<b>3 369</b>
Produits de trésorerie et équivalent de trésorerie		978	75
Coût de l'endettement financier brut		(1 000)	(440)
Coût de l'endettement financier net	5.4	(22)	(365)
<b>Résultat opérationnel après coût de l'endettement</b>		<b>(3 809)</b>	<b>3 004</b>
Quote-part dans le résultat net des sociétés mises en équivalence		76	141
<b>Résultat avant impôt</b>		<b>(3 733)</b>	<b>3 145</b>
Charge d'impôt	5.6	337	(393)
<b>Résultat net de l'ensemble consolidé</b>		<b>(3 396)</b>	<b>2 752</b>
Intérêts des minoritaires			
<b>Résultat net – part du groupe</b>		<b>(3 396)</b>	<b>2 751</b>
<b>Résultat par action</b>		<b>(0,78)</b>	<b>0,63</b>
<b>Résultat dilué par action</b>		<b>(0,78)</b>	<b>0,63</b>

<b>Etat de résultat global</b> <i>(en milliers d'euros)</i>	<b>31/12/2011</b>	<b>31/12/2010</b>
Réévaluation des immobilisations corporelles		
Variation de la juste valeur des immeubles de placement		
Charge nette d'impôt sur le résultat comptabilisée directement en capitaux propres		
<b>Produits et charges comptabilisés directement en capitaux</b>		
Résultat de la période	(3 396)	2 752
<b>Total des produits et charges comptabilisés au titre de la période</b>	<b>(3 396)</b>	<b>2 752</b>

### C. TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2011	31/12/2010
<b>Trésorerie à l'ouverture</b>	<b>7</b>	<b>(1 028)</b>	<b>(1 904)</b>
Opérations d'exploitation			
Résultat net des sociétés intégrées		(3 395)	2 752
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie		7 956	876
Charge d'impôt (exigible et différé)		(337)	(60)
Plus values de cessions nettes d'impôt			
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence		(76)	(141)
Coût de l'endettement financier net		876	440
Actualisation des dettes et créances long terme			
<b>Capacité d'autofinancement</b>		<b>5 024</b>	<b>3 867</b>
Impôts versés			
Variation sur clients et autres créances		(4 095)	(1 565)
Variation sur fournisseurs et autres dettes		2 133	504
<b>FLUX DE TRESORERIE LIES A L'ACTIVITE</b>		<b>(1 961)</b>	<b>(1 061)</b>
Opérations d'investissement			
Acquisition d'immobilisations incorporelles		(3)	
Acquisition d'immobilisations corporelles			(245)
Acquisition d'immobilisations financières		(28)	(3)
Entrée de périmètre			
Cession d'immobilisations incorporelles			
Cession d'immobilisations corporelles			
Cession d'immobilisations financières			
<b>FLUX DE TRESORERIE AFFECTES AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT</b>		<b>(31)</b>	<b>(248)</b>
Opérations de financement			
Remboursement sur immobilisations en crédit bail			
Augmentation (réduction) de capital et prime d'émission nette de frais			
Augmentation (remboursement) nette des emprunts		(1 877)	(1 243)
Intérêts financiers nets versés		(876)	(440)
<b>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT</b>		<b>(2 754)</b>	<b>(1 683)</b>
Variation de la trésorerie		278	876
Incidence trésorerie variation de périmètre			
<b>Trésorerie à la clôture</b>		<b>(750)</b>	<b>(1 028)</b>

## D. VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2011

<i>(en milliers d'euros)</i>	Capital		Primes	Réserves consolidées	IAS 40 Immeuble de placement	Variation de périmètre (1)	Résultat de l'exercice	Total Capitaux Propres
	Nombre d'actions	Montant						
Capitaux propres au 31/12/2008	4 333 103	661	29 872	6 903		(14)	256	37 676
Affectation du résultat 2008				242	121	14	(256)	121
Résultat au 31/12/2009							(851)	(851)
Capitaux propres au 31/12/2009	4 333 103	661	29 872	7 145	121		(851)	36 947
Affectation du résultat 2009				(851)			851	0
Résultat au 31/12/2010							2 752	2 752
Capitaux propres au 31/12/2010	4 333 103	661	29 872	6 294	121		2 752	39 699
Affectation du résultat 2010				2 752			(2 752)	0
Augmentation de capital		9 339	(9 339)					0
Résultat au 31/12/2011							(3 396)	(3 396)
Capitaux propres au 31/12/2011	4 333 103	10 000	20 533	9 046	121	0	(3 396)	36 933

Aucun dividende n'a été distribué au cours de l'exercice et la société ne prévoit pas de distribution de dividende sur le résultat de 2011.

## E. ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2011

La Société anonyme Les Hôtels de Paris (« la société ») et sa filiale, formant ensemble « le groupe », possèdent et/ou exploitent 17 hôtels situés à Paris. Le siège social de la société est situé à Paris, au 20 avenue Jules Janin (75116). 7 autres hôtels sont liés par un contrat de prestation de services et de concession de marque et sont exploités sous l'enseigne « Les Hôtels de Paris ».

La société est cotée en France au Compartiment C d'Euronext.

La société Les Hôtels de Paris, détenue à hauteur de 18,24 %, est mise en équivalence dans le périmètre consolidé de la société Compagnie Financière du Trocadéro SAS, société par actions simplifiée au capital de 621 254 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 403 206 659. Son siège social est situé 20 avenue Jules Janin à Paris (75116).

La publication de ses états financiers consolidés a été approuvée par le Conseil d'Administration du 10 juillet 2012.

Sauf indication contraire, tous les montants indiqués ci-après sont exprimés en milliers d'euros (k€).

## **1. Modalités d'élaboration des états financiers consolidés**

Les principes comptables utilisés pour l'élaboration des états financiers consolidés du groupe sont décrits ci-après. Sauf mention particulière, ils ont été appliqués de manière homogène sur tous les exercices présentés.

### **1.1. Bases de préparation des états financiers**

Les comptes consolidés sont établis en conformité avec les normes et interprétations comptables internationales édictées par l'IASB (International Accounting Standards Board) et adoptés par l'Union Européenne à la date d'arrêté. Ces normes comprennent les IFRS (International Financial Reporting Standards) et IAS (International Accounting Standards) ainsi que leurs interprétations disponibles sur le site de l'Union Européenne :

[http://ec.europa.eu/internal\\_market/accounting/ias/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm)

Les états financiers ont été établis selon la convention du coût historique, à l'exception des titres de participation non consolidés, des instruments financiers dérivés et de certains actifs financiers.

### **1.2. Nouvelles normes et interprétations applicables**

Les comptes pour la période ont intégré les normes et interprétations IFRS obligatoires pour les exercices clos au 31 décembre 2011. Ils ne prennent pas en compte les normes et interprétations publiées par l'IASB au 31 décembre 2011, qui sont susceptibles de concerner le Groupe, mais qui ne sont pas encore adoptées par l'Union Européenne à cette date.

Les différentes interprétations publiées par l'IFRIC et amendements aux normes existantes suivants et d'application 2011 n'ont pas eu d'impact sur les comptes de la période :

- Améliorations annuelles des IFRS notamment IAS 34 et IFRS 7,
- IAS 24 révisée (informations à fournir au titre des parties liées: clarification de la définition actuelle et suppression d'incohérences, exemption partielle d'informations à fournir au titre de transactions entre entreprises contrôlées, contrôlées conjointement ou sous influence notable d'un même « Etat ».),
- Amendement IAS 32 (Amendement relatif au classement des droits de souscription émis),
- Interprétation IFRIC 19 (Extinction de dettes financières avec des instruments de capitaux propres),
- Amendement IFRIC 14 (Paiements d'avance dans le cadre d'une exigence de financement minimal)

Ces amendements de normes et interprétations ne trouvent pas à s'appliquer dans le Groupe ou n'ont pas d'impact significatif sur les comptes consolidés au 31 décembre 2011.

L'amendement IFRS 7, Informations à fournir dans le cadre de transfert d'actifs financier, non application aux exercices ouverts avant le 1<sup>er</sup> juillet 2011, est lui aussi sans impact sur les états financiers du groupe.

Ces principes ne diffèrent pas des normes IFRS telles que publiées par l'IASB dans la mesure où l'application des normes et interprétations suivantes, n'est pas obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011 :

- IFRS 9 – instruments financiers
- amendement IAS 12 – Impôts différés : recouvrement des actifs sous-jacents,
- IFRS 10 – Etats financiers consolidés
- IFRS 11 - Partenariat sous contrôle conjoint,
- IFRS 12 – informations à fournir sur les participations dans les autres entités,
- IFRS 13 - évaluation de la juste valeur
- IAS 28 révisée – Participations dans des entreprises associées et dans des joint-ventures,
- Amendement IAS 19 – Régimes à prestations définies,
- Amendement IAS 1 – Présentation des postes des autres éléments du résultat global,
- Amendement IAS 32 et amendement IFRS 7 - compensation des actifs financiers et des passifs financiers et informations à fournir

Le processus de détermination par le Groupe des impacts potentiels de l'application de ces nouvelles normes et interprétations sur les comptes consolidés du Groupe est en cours.

Par ailleurs, le Groupe n'a appliqué par anticipation aucune des normes, amendements aux normes existants ou interprétations qui sont d'application obligatoire aux périodes comptables ouvertes à compter du 1er Janvier 2012.

### 1.3. Hypothèses clés et appréciations

L'élaboration des comptes consolidés, conformément aux normes IFRS, repose sur des hypothèses et estimations déterminées par la Direction pour calculer la valeur des actifs et des passifs à la date de clôture du bilan et celle des produits et charges de l'exercice.

Ces estimations et appréciations sont évaluées de façon continue sur la base d'une expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables au regard des circonstances actuelles et qui constituent le fondement des appréciations de la valeur comptable des éléments d'actif et de passif.

Les résultats réels pourraient s'avérer différents de ces estimations.

Les principales sources d'incertitude relatives aux hypothèses clés et aux appréciations portent sur les pertes de valeur d'actifs non financiers, les « goodwill », les immobilisations corporelles et les provisions pour risques.

## 2. Principes et méthodes de consolidation

### 2.1. Périmètre de consolidation

Les sociétés dans lesquelles Les Hôtels de Paris exerce, directement ou indirectement, un contrôle exclusif, de droit ou de fait, sont consolidées par intégration globale.

Par ailleurs, les sociétés dans lesquelles Les Hôtels de Paris exerce, directement ou indirectement, une influence notable sont consolidées par mise en équivalence (MEE). Cette influence est présumée lorsque la société détient entre 20 % et 50 % des droits de vote.

Les sociétés consolidées par la SA Les Hôtels de Paris sont celles indiquées ci-après : elles clôturent toutes leurs comptes au 31 décembre.

Sociétés	Siren	Siège social	% de contrôle et d'intérêts	Méthode de consolidation
SA Les Hôtels de Paris	388 083 016	20 av. Jules Janin Paris 16	-	-
SAS Hôtels et Restaurants de Paris	411 872 591	20 av. Jules Janin Paris 16	20,00%	MEE

Pour mémoire, la composition du périmètre consolidé a été modifiée suite aux opérations de fusion intervenues en novembre 2011 avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2011 :

- la SA Les Hôtels de Paris a absorbé la société SA Royal Pigalle (RCS Paris 423 965 904) entraînant la disparition de cette dernière,

Par ailleurs, nous vous rappelons que la société SCI Duplessy Immobilier, détenue à 96 % par la SA Les Hôtels de Paris, est exclue du périmètre de consolidation car elle n'a pas d'activité et ne présente en conséquence aucun impact significatif.

## Données financières des sociétés consolidées par mise en équivalence au 31 décembre 2011 :

(en milliers d'euros)	SAS Hôtels et Restaurants de Paris
Capital social	1 520
Capitaux propres hors capital social	4 857
Quote-part du capital détenue	20,00 %
Chiffre d'affaires	5 227
Résultat courant avant impôts	505
Résultat net de l'exercice	381

**La SCI Duplessy Immobilier est exclue du périmètre de consolidation car elle ne présente pas un impact significatif :**

Société	Siren	Siège social	% de contrôle et d'intérêts
SCI Duplessy Immobilier	444 715 221	121, Boulevard du Montparnasse Paris 6 <sup>ème</sup>	96,00%

### 2.2. Regroupement d'entreprises

En accord avec la norme IFRS 3 Révisé à compter du 1er Janvier 2010, le Groupe détermine le goodwill comme étant égal à l'excédent entre :

- La juste valeur de la contrepartie transférée, augmentée du montant des participations ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise et, dans un regroupement d'entreprises réalisé par étapes, de la juste valeur à la date d'acquisition de la participation précédemment détenue par l'acquéreur dans l'entreprise acquise, ainsi réévaluée par le compte de résultat et,
- Le solde net des montants des actifs identifiables acquis et passifs repris à la date d'acquisition évalués à la juste valeur.

Si cette différence est négative, elle est enregistrée directement en résultat.

Ainsi, à la date d'acquisition, conformément à IFRS3R, les regroupements d'entreprises sont comptabilisés de la manière suivante :

- Les actifs identifiables acquis et passifs repris sont évalués à leur juste valeur à la date d'acquisition
- La participation ne donnant pas le contrôle de l'entreprise acquise est évaluée, soit à la juste valeur (ie un goodwill alloué à ces derniers : méthode du Goodwill complet) soit en retenant la quote part de la juste valeur de l'actif net identifiable de l'entité acquise (ie sans goodwill affecté aux minoritaires : goodwill partiel). Cette option est disponible au cas par cas
- Les coûts liés à l'acquisition sont constatés en charge de la période
- Les compléments de prix éventuels du regroupement d'entreprises sont valorisés à la juste valeur à la date d'acquisition. Après la date d'acquisition, le complément de prix est évalué à sa juste valeur à chaque arrêté des comptes. Au-delà d'une période d'un an à compter de la date d'acquisition, tout changement de cette juste valeur sera constaté en résultat. A l'intérieur de ce délai d'un an, les changements de cette juste valeur explicitement liés à des événements postérieurs à la date d'acquisition seront également comptabilisés en résultat. Les autres changements. Les autres changements seront comptabilisés en contrepartie de l'écart d'acquisition.

Lorsque la comptabilisation initiale d'un regroupement d'entreprises ne peut être déterminée que provisoirement, les ajustements des valeurs attribuées provisoirement doivent être constatés dans un délai de douze mois à compter de la date d'acquisition.

### **2.3. Estimation et jugements**

Pour l'établissement des comptes consolidés, le Groupe utilise des estimations et formule des jugements, qui sont régulièrement mis à jour et sont fondés sur des informations historiques et sur d'autres facteurs, notamment des anticipations d'événements futurs jugés raisonnables au vu des circonstances.

Pour les postes concernés par l'utilisation d'hypothèses et d'estimations, un test de sensibilité des valeurs comptables aux principales hypothèses figure dans les notes annexes concernées.

Les principales estimations et jugements faits par le Groupe pour l'établissement des états financiers concernent les éléments ci-après :

- Analyse des contrats de locations : location simple pour les contrats mobiliers et location financement pour les contrats immobiliers conformément à l'IAS 17.
- Evaluation des valeurs d'utilité des actifs incorporels et corporels sont issues de valorisation interne, basées sur des business plans à moyen terme, les principales hypothèses retenues dans le cadre de cette évaluation étant estimée par le groupe. Les valeurs comptables des actifs sont revues à minimum un fois par an et lorsque des événements ou des circonstances indiquent un indice de perte de valeur.

### **2.4. Opérations internes entre sociétés consolidées**

Toutes les transactions entre les sociétés consolidées sont interéliminées, de même que les résultats internes du groupe (plus-values, profits sur stocks, dividendes, dépréciations et reprises de provisions sur titres et créances,...).

### **2.5. Méthodes de conversion**

#### **a. Conversion des transactions libellées en devises**

Les transactions réalisées dans une devise autre que la monnaie fonctionnelle sont converties au cours de change en vigueur à la date de la transaction. A la clôture, les créances et les dettes correspondantes sont converties dans la monnaie fonctionnelle, au taux de change en vigueur à la date de clôture. Les différences de change qui en résultent sont comptabilisées en résultat.

Toutefois, le groupe ne réalise aucune transaction dans une devise différente de l'euro. La norme IAS 21 ne trouve donc pas à s'appliquer dans les comptes du groupe Les Hôtels de Paris.

#### **b. Conversion des états financiers établis en devises étrangères**

Le groupe Les Hôtels de Paris ne possède pas de filiale implantée hors de la zone euro. Il n'existe donc aucun état financier établi en devises étrangères à convertir.

## **3. Principes et règles d'évaluation**

### **3.1. Les immobilisations incorporelles**

#### **a. Les goodwill**

Les goodwill, comptabilisés lors de l'entrée d'une entreprise dans le périmètre de consolidation, représentent la différence constatée entre le coût d'acquisition des titres et la part de l'entreprise détentrice dans ses capitaux propres estimés à la juste valeur, y compris le résultat de l'exercice acquis à cette date.

Conformément à la norme IFRS 3, le groupe a qualifié de goodwill, les fonds de commerce issus du regroupement d'entreprises effectué fin 1999.

Les goodwill ne sont pas amortis.

#### **b. Autres immobilisations incorporelles**

Les logiciels et droits d'usage acquis en pleine propriété ainsi que les logiciels développés pour un usage interne et dont l'influence sur les résultats futurs revêt un caractère bénéfique, durable et mesurable, sont immobilisés et font l'objet d'un amortissement sur leur durée d'utilité.

### 3.2. Les immobilisations corporelles (IAS 16)

La valeur des immobilisations corporelles inscrite à l'actif du bilan correspond à leur valeur d'acquisition ou à leur coût de revient diminué des amortissements et pertes de valeur éventuelles. Elle ne fait l'objet d'aucune réévaluation.

Les coûts d'emprunt sont exclus du coût des immobilisations (option norme IAS 23).

Les dépenses ultérieures (dépenses de remplacement et dépenses de mise en conformité) sont immobilisées et amorties sur la durée de vie restante de l'immobilisation à laquelle elles se rattachent.

L'amortissement est calculé suivant la méthode linéaire fondée sur la durée d'utilisation estimée des différentes catégories d'immobilisations. Il est calculé sur la base du prix d'acquisition, sous déduction d'une valeur résiduelle. Compte tenu de la situation géographique des hôtels qui sont tous situés dans Paris *intra muros*, le groupe a décidé de ne pas amortir le composant « structure et ouvrage ».

Les immobilisations sont amorties selon leur durée prévue d'utilisation, comme suit :

Composant	Durée d'utilisation
Structure et ouvrage	Non amortis
Chauffage et climatisation	25 ans
Electricité	25 ans
Menuiserie extérieure	25 ans
Plomberie sanitaire	25 ans
Ascenseur	15 ans
Ravalement	15 ans
Toiture	15 ans
Matériel	10 ans
Décoration	6 ans
Logiciels	1 an

Les valeurs résiduelles et les durées d'utilisation sont examinées à chaque clôture.

### 3.3. Acquisition d'intérêts minoritaires

Le Groupe applique la norme IAS 27 « Etats financiers consolidés et individuels » depuis le 1er janvier 2010 pour la comptabilisation des acquisitions de participations ne donnant pas le contrôle. L'acquisition de participations ne donnant pas le contrôle est comptabilisée comme une transaction avec des détenteurs d'instruments de capitaux propres en leur capacité d'actionnaires et en conséquence ne donne pas lieu à la reconnaissance d'un goodwill.

L'écart généré entre le coût d'acquisition et la quote-part complémentaire acquise dans l'actif net de l'entreprise est enregistré en contrepartie des capitaux propres.

### **3.4. Location financement (norme IAS 17)**

Les contrats de location, dont le groupe assume les bénéfices et les risques, et dont le montant brut initial est significatif, sont considérés comme des contrats de financement par le groupe.

Les biens détenus par ce type de contrat de location financement sont immobilisés à la juste valeur du bien loué ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux, chacune des valeurs étant est déterminée à la date de signature du contrat. Les coûts liés à ces contrats sont comptabilisés d'une part en charges financières pour la partie d'intérêts financiers de la redevance, d'autre part en dotations pour amortissement comptable de l'actif enregistré, et enfin en réduction de la charge de remboursement du principal de l'emprunt.

La dette est amortie sur la durée du contrat de location financement.

Par opposition à ces contrats, les contrats de location simple font l'objet d'une comptabilisation de la charge de loyers au compte de résultat.

### **3.5. Immeubles de placement (norme IAS 40)**

Le groupe a choisi le modèle de la juste valeur pour l'évaluation de ses immeubles de placement, lorsqu'il s'agit d'un bien immobilier (terrain et/ou bâtiment) détenu pour en retirer des loyers ou pour valoriser le capital. La juste valeur reflète les conditions de marché à la date de clôture et inclut les coûts de transaction.

Le profit ou la perte résultant d'une variation de la juste valeur d'un immeuble de placement est comptabilisé en résultat dans la période au cours de laquelle il se produit.

La méthode retenue pour l'évaluation de l'immeuble de placement est la méthode de la capitalisation des loyers. Le taux d'actualisation retenu se situe dans une fourchette de 5 à 6 % et correspond aux taux OAT sur 10 ans retraité de l'inflation.

### **3.6. Valeur recouvrable des immobilisations incorporelles et corporelles (IAS 36)**

Le groupe s'assure que la valeur recouvrable des immobilisations incorporelles et corporelles n'est pas inférieure à leur valeur nette comptable. La valeur recouvrable correspond à la valeur la plus élevée entre la valeur vénale et la valeur d'utilité.

La valeur recouvrable des immobilisations incorporelles et corporelles est testée une fois par an au 31 décembre en ce qui concerne les goodwill notamment les fonds de commerce, et dès lors qu'il existe des indices de perte de valeur, à la date d'établissement des comptes.

En matière d'actifs individuels, ces indices proviennent essentiellement d'une diminution des valeurs de marché ou d'une modification prévue dans leur utilisation.

D'un point de vue général, le test de valeur consiste en l'évaluation de la valeur d'utilité de chaque Unité Génératrice de Trésorerie générant ses flux propres de trésorerie (l'UGT correspondant à l'hôtel exploité).

L'évaluation de la valeur d'utilité de chaque UGT, s'appuyant sur la méthode des flux nets futurs de trésorerie actualisés est effectuée sur la base de paramètres issus du processus budgétaire et prévisionnel arrêtés par le conseil, étendus sur 5 ans, incluant des taux de croissance et de rentabilité jugés raisonnables. Des taux d'actualisation et de croissance à long terme sur la période au-delà de 5 ans, appréciés à partir d'analyses du secteur dans lequel le groupe exerce son activité sont appliqués.

Il existe une méthode alternative consistant à faire évaluer certains actifs par des experts indépendants spécialisés dans le domaine de l'hôtellerie qui justifient la valeur recouvrable des actifs en croisant différentes méthodes d'évaluation et notamment les multiples de chiffre d'affaires et de RBE.

Lorsque la valeur recouvrable d'une UGT est inférieure à sa valeur nette comptable (immobilisations corporelles, incorporelles et écarts d'acquisition), la perte de valeur correspondante est affectée en priorité aux goodwill et reconnue en résultat opérationnel.

Les dépréciations des goodwill sont irréversibles. Les dépréciations relatives aux autres immobilisations corporelles sont quant à elles réversibles dès lors qu'il y a un changement dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable de l'actif.

Le taux d'actualisation utilisé par le groupe est de 8,5% contre 7,9% en 2010.

Ce taux a été calculé sur la base d'un taux sans risque de 3,02%, et une prime de marché de 7%.

### **3.7. Actifs et passifs destinés à être cédés ou abandonnés (norme IFRS 5)**

Les actifs et passifs destinés à être cédés ou abandonnés sont présentés sur une ligne distincte à l'actif et au passif du bilan.

Le groupe applique la norme IFRS 5 – *Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées* qui requiert une comptabilisation et une présentation spécifique des actifs, ou groupe d'actifs, détenus en vue de la vente, et des activités arrêtées, cédées ou en cours de cession.

Les actifs non courants, ou groupe d'actifs et de passifs directement liés, sont considérés comme détenus en vue de la vente si leur valeur comptable est recouvrée principalement par le biais d'une vente plutôt que par une utilisation continue. Pour que tel soit le cas, l'actif, ou le groupe destiné à être cédé, doit être disponible en vue de la vente immédiate dans son état actuel, sous réserve uniquement des conditions qui sont habituelles et coutumières pour la vente de tels actifs, ou groupes destinés à être cédés, et sa vente doit être hautement probable.

Pour que la vente soit hautement probable, un plan de vente de l'actif, ou du groupe destiné à être cédé, doit avoir été engagé par un niveau de direction approprié, et un programme actif pour trouver un acheteur et finaliser le plan doit avoir été lancé.

Ces actifs cessent d'être amortis à compter de leur qualification en actifs ou groupe d'actifs détenus en vue de la vente. Ils sont présentés sur une ligne séparée du bilan du groupe, sans retraitement des périodes antérieures.

Une activité arrêtée, cédée ou en cours de cession, est définie comme une composante d'une entité ayant des flux de trésorerie indépendants du reste de l'entité et qui représente une ligne d'activité ou une région principale et distincte. Le résultat de ces activités abandonnées est présenté sur une ligne distincte du compte de résultat.

### **3.8. Stock (norme IAS 2)**

Les stocks sont valorisés au prix moyen pondéré et font l'objet d'une évaluation au plus faible de leur coût de revient ou de leur valeur nette de réalisation.

### **3.9. Provisions (norme IAS 37)**

Les provisions sont comptabilisées lorsque, à la clôture de l'exercice, le groupe a une obligation à l'égard d'un tiers qui résulte d'un fait générateur passé et dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Cette obligation peut être d'ordre légale, réglementaire ou contractuelle. Ces provisions sont estimées selon leur nature en tenant compte des hypothèses les plus probables.

Les provisions pour restructurations sont comptabilisées lorsque le groupe a un plan formalisé et détaillé et notifié aux parties concernées.

Les provisions sont actualisées lorsque l'effet de la valeur temps est significatif.

### **3.10. Personnel, engagements de retraite et assimilés (norme IAS 19)**

Les avantages procurés sont de deux types :

- Pour les régimes à cotisations définies, le groupe n'a pas d'autre obligation que le paiement de primes versées à des organismes extérieurs. La charge qui correspond à ces primes versées est prise en compte dans le résultat de l'exercice.
- Pour les régimes à prestations définies, les engagements sont calculés selon la méthode des unités de crédit projetées, en tenant compte d'hypothèses actuarielles telles que : augmentation des salaires, âge de départ, mortalité, rotation et taux d'actualisation.

### **3.11. Information relative aux parties liées (norme IAS 24)**

Une transaction entre parties liées est un transfert de ressources, de services ou d'obligations entre des parties liées, sans tenir compte du fait qu'un prix soit facturé ou non.

Une partie est liée à une entité dans les cas suivants :

- a) Lien direct ou indirect :
  - 1) la partie contrôle l'entité, est contrôlée par elle, ou est soumise à un contrôle conjoint au même titre que l'entité ;
  - 2) la partie détient dans l'entité une participation qui lui permet d'exercer une influence notable sur elle ;
  - 3) la partie exerce le contrôle conjoint sur l'entité ;
- b) Les parties sont également liées lorsque la partie est une entreprise associée, définie par la norme IAS 28 – *Participations dans des entreprises associées* - comme une entité dans laquelle l'investisseur a une influence notable ;
- c) Les parties sont liées en présence d'une coentreprise définie par la norme IAS 31 - *Participations dans les coentreprises* - comme un accord contractuel en vertu duquel deux parties, ou plus, conviennent d'exercer une activité économique sous contrôle conjoint ;
- d) Les parties sont liées lorsque la partie fait partie des principaux dirigeants de l'entité ou de sa société mère ;
- e) Il y a également parties liées lorsque la partie est un des membres proches de la famille de tout individu visé aux points a) ou d) ;
- f) la partie est une entité sur laquelle une des personnes visées sous d) ou e) exerce le contrôle, un contrôle conjoint, une influence notable, ou encore détient un droit de vote significatif ;
- g) Enfin les parties sont liées lorsque la partie est un régime d'avantages postérieurs à l'emploi au profit des employés de l'entité, ou de toute entité qui est une partie liée à cette entité.

### **3.12. Impôt (norme IAS 12)**

Les différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et des passifs et leurs bases fiscales donnent lieu à la constatation d'un impôt différé selon la méthode du report variable en utilisant les derniers taux d'imposition adoptés. Les effets dus aux changements des taux d'impôt s'inscrivent en compte de résultat de l'exercice au cours duquel le changement de taux est annoncé.

Il n'est constaté d'impôt différé actif sur les déficits reportables que dans la mesure où leur récupération sur une durée raisonnable est quasi certaine.

Les impôts différés ne sont pas actualisés.

La charge d'impôt dans le compte de résultat est égale à la somme des impôts exigibles et des impôts différés.

Le Groupe a pris l'option de classer la contribution économique territoriale (CET), issue de la réforme sur la taxe professionnelle, en charge opérationnelle.

### **3.13. Actifs financiers**

Les actifs financiers détenus par le groupe sont classés en deux grandes catégories définies par la norme IAS 39 :

- Les dépôts, les prêts, et les créances sont enregistrés au bilan au coût amorti : cette catégorie, est équivalente à la comptabilisation au prix d'acquisition, la mise en place de ces placements ne faisant pas l'objet de frais ou de coûts significatifs.
- Les actions, les parts de SICAV et de fonds commun de placement et les titres de participation non consolidés sont considérés comme des actifs financiers disponibles à la vente et sont donc comptabilisés au bilan à leur juste valeur si celle-ci peut être évaluée de façon fiable. Les variations de juste valeur sont alors enregistrées en capitaux propres. Lorsque la juste valeur ne peut être évaluée de façon fiable, en particulier pour les titres de participation, ces derniers sont maintenus à leur coût d'acquisition, déduction faite des éventuelles dépréciations estimées nécessaires. Une dépréciation est constatée lorsque la valeur de la participation s'avère inférieure à la valeur comptable.

### **3.14. Passifs financiers**

#### **a. Dettes financières long terme**

Les dettes financières à long terme comprennent essentiellement les emprunts auprès des établissements de crédit, ainsi que les dettes résultant de la reconnaissance à l'actif de la valeur des biens pris en location financement.

Les emprunts auprès des établissements de crédit sont évalués à la date de souscription à leur juste valeur, puis comptabilisés jusqu'à leur échéance selon la méthode du coût amorti.

A la date de souscription de l'emprunt, la juste valeur correspond à la valeur des flux de décaissements futurs actualisés au taux du marché. En outre, les frais de montage et les éventuelles primes d'émission sont imputés sur la juste valeur de l'emprunt.

La différence entre la valeur nominale de l'emprunt et sa juste valeur est inscrite en capitaux propres.

A chaque période suivante, la charge d'intérêt comptabilisée en compte de résultat correspond à la charge d'intérêt théorique calculée par application du taux d'intérêt effectif à la valeur comptable de l'emprunt. Le taux d'intérêt effectif est calculé lors de la souscription de l'emprunt et correspond au taux permettant de ramener les flux de décaissements futurs au montant initial de la juste valeur de l'emprunt.

La différence entre la charge d'intérêt et le montant nominal des intérêts est inscrite en contrepartie de la dette au passif du bilan.

#### **b. Autres passifs financiers**

Les autres passifs financiers sont évalués au coût amorti calculé selon les principes décrits ci-dessus.

### **3.15. Trésorerie et équivalents de trésorerie**

La trésorerie et les équivalents de trésorerie présentés au bilan comprennent les montants en caisse, le disponible en banque diminué des découverts bancaires, les créances financières et les placements à court terme hautement liquides satisfaisant aux critères retenus par la norme IAS 7.

### **3.16. Produits d'activités ordinaires (norme IAS 18)**

Le produit des activités ordinaire correspond au montant des ventes de produits et prestations de services liées aux activités ordinaires des sociétés consolidées par intégration globale.

Le produit des activités ordinaire du groupe se répartit entre les prestations hôtelières (hébergement, restauration et autres prestations) et les redevances perçues dans le cadre des contrats de prestation de services et de concession de marque conclus avec les sociétés de l'UES Les Hôtels de Paris.

Conformément à la norme IAS 18, l'ensemble des produits des activités ordinaire est évalué à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir, net des rabais, remises et ristournes, de la TVA et des autres taxes.

Les ventes de produits sont comptabilisées lors de la livraison et du transfert du titre de propriété.

Les prestations de service sont comptabilisées au moment où le service est rendu.

### **3.17. Autres produits et charges opérationnels**

Il s'agit de produits ou charges inhabituels, occasionnels et de montants significatifs présentés de manière distincte pour faciliter la compréhension de la performance opérationnelle courante, ceci en conformité avec la recommandation du CNC du 27 octobre 2004 et le cadre conceptuel de l'IASB.

Les autres produits et charges opérationnels incluent les coûts de réorganisation et de rationalisation, les litiges majeurs et les reprises de provisions du bilan d'ouverture sans objet, les pertes de valeur conformément à l'application de l'IAS 36, et les plus et moins values de cession des actifs corporels et incorporels.

## **4. La gestion du risque financier**

### **4.1. Risque de liquidité**

La gestion du risque de liquidité (trésorerie) est assurée de manière centralisée par la direction financière du groupe.

La gestion de trésorerie de la société et des sociétés gérées par le biais des contrats de prestations de services et de concession de marque est globale au niveau de l'enseigne, en application de la convention de gestion centralisée de trésorerie conclue entre l'ensemble des sociétés concernées, et permet de compenser les excédents et les besoins de trésorerie internes, préalablement à toute recherche de ressources sur les marchés financiers. Les surplus éventuels de liquidité restant après redistribution sont placés sur les marchés.

Au 31 décembre 2011, les disponibilités du groupe Les Hôtels de Paris s'élèvent à 179 k€ et les concours bancaires s'élèvent à 929 k€ (Cf. *infra* § 6.7 de l'annexe aux comptes consolidés).

En outre, les actifs de la société composés de murs et de fonds de commerce à Paris, ayant une valeur significative, la réalisation d'un actif serait de nature à permettre à la société de faire face à des besoins de trésorerie complémentaires.

#### 4.2. Risque de marché

La gestion du risque de marché lié aux variations des taux d'intérêt est traitée de manière centralisée par la direction financière du groupe.

La société a contracté des emprunts à taux variables. Afin d'anticiper les risques de marché liés aux taux d'intérêts, la société évalue donc chaque année l'impact d'une hausse des taux d'intérêts sur le résultat financier.

A titre indicatif, le tableau suivant simule l'impact d'une hausse du taux de 1 point, sur les intérêts d'emprunt :

<b>Etat des positions de l'ensemble consolidé face au risque de taux d'intérêts</b>				
<i>(en milliers d'euros)</i>	1 an	< à 5 ans	> à 5 ans	Total
Impact sur les intérêts d'emprunt	150	422	204	776

#### 4.3. Risque de crédit

Le groupe Les Hôtels de Paris n'a pas de financement bancaire dépendant de la notation du groupe ou assorti de « covenants ».

### 5. Notes sur le compte de résultat

#### 5.1. Analyse du chiffre d'affaires

L'analyse sectorielle du chiffre d'affaires semble peu pertinente eu égard à la structure même du groupe, cependant le chiffre d'affaires peut être réparti de la manière suivante :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>31/12/2011</b>	<b>31/12/2010</b>
Activités hôtelières	22 157	20 875
Prestations des contrats de services et concessions de marque	421	403
Autres	424	365
<b>Total</b>	<b>23 001</b>	<b>21 643</b>

## 5.2. Charges d'exploitation

### a. Détail des charges d'exploitation

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>31/12/2011</b>	<b>31/12/2010</b>
Energie	546	541
Entretien et maintenance	895	760
Nettoyage	1 168	966
Coûts de personnel	91	92
Loyers et charges locatives	3 390	3 169
Communication	119	91
Honoraires	660	590
Commissions d'intermédiaires	1 319	1 585
Autres charges d'exploitation	1 909	1 924
<b>Total achats d'exploitation</b>	<b>10 097</b>	<b>9 720</b>

### b. Loyers et charges locatives :

Au 31 décembre 2011, les loyers portés par l'ensemble consolidé s'élèvent à 3 390 k€ contre 3 169 k€ au 31 décembre 2010.

Ces charges de loyers correspondent à des contrats de location simple.

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>31/12/2011</b>	<b>31/12/2010</b>
Locations immobilières (hôtels et siège)	2 587	2 561
Locations mobilières	774	582
Charges locatives	28	25
<b>Total</b>	<b>3 390</b>	<b>3 169</b>

## 5.3. Détail des amortissements et provisions

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>31/12/2011</b>	<b>31/12/2010</b>
Dotations aux amortissements :		
Immobilisations incorporelles		
Immobilisations corporelles	(850)	(936)
Immobilisations en crédit bail	(100)	(100)
<i>Total</i>	<i>(950)</i>	<i>(1 036)</i>
Dotations aux provisions :		
Provisions sur actif courant	(581)	
Provisions pour risques et charges	(1 688)	(217)
<i>Total</i>	<i>(2 269)</i>	<i>(217)</i>
Reprises de provisions :		
Reprises sur actif courant		
Reprises sur provisions pour risques et charges non utilisées		
Reprises sur provisions pour risques et charges utilisées	168	378
<i>Total</i>	<i>168</i>	<i>378</i>
<b>Incidence nette totale</b>	<b>(3 052)</b>	<b>(875)</b>

## 5.4. Le coût de l'endettement financier net

Les intérêts financiers constituant le coût de l'endettement financier brut sont liés aux emprunts et dettes contractés auprès des établissements de crédit et des organismes de crédit bail.

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>31/12/2011</b>	<b>31/12/2010</b>
Intérêts sur emprunts	(243)	(169)
Intérêts sur crédit bail	(206)	(215)
Intérêts sur crédit bail antérieur	(428)	
Provision pour dépréciation de dépôt	(98)	
Découverts bancaires	(25)	(56)
<b>Coût de l'endettement financier brut</b>	<b>(1 000)</b>	<b>(440)</b>

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>31/12/2011</b>	<b>31/12/2010</b>
Revenus de produits de cession de valeur mobilière de placement		
Reprise de provision sur c / c	726	
Autres produits et charges financières	252	75
<b>Total</b>	<b>978</b>	<b>75</b>
<b>Coût de l'endettement financier net</b>	<b>(22)</b>	<b>(365)</b>

La diminution du coût de l'endettement financier s'explique par :

- la régularisation sur l'exercice antérieur du retraitement des crédits baux pour 428 k€
- la dépréciation du dépôt de garantie du loyer du siège pour 98 k€
- la reprise de provision sur le compte courant HRP suite à la cession de créance et le nantissement sur les titres Hôtels et Restaurants de Paris pris.

## 5.5. Autres produits et charges opérationnels

Résultat de la gestion des autres actifs du groupe (produits et charges opérationnels non courants) :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>31/12/2011</b>	<b>31/12/2010</b>
Résultat sur cessions d'éléments d'actifs non courant		
Plus-value sur lease back	480	480
Dépréciation du fonds de commerce	(5 533)	
Variation des provisions non courantes sur actifs		
Autres produits et charges non courants		
<b>Total</b>	<b>(5 053)</b>	<b>480</b>

Les opérations de lease-back conclues avec les sociétés Cofitem-Cofimur et Oseo-Bdpme sur les hôtels Pavillon Péreire Arc de Triomphe, Pavillon Villiers et Pavillon République les Halles ont généré une plus-value d'un montant de 5 758 k€ qui est étalée sur 12 ans, à compter de la signature du contrat en date du 23 novembre 2005.

Au titre de la période, la quote-part de la plus-value comptabilisée s'élève à la somme de 480 k€.

Par un arrêt rendu en date du 13 octobre 2011, la Cour d'Appel de Paris a confirmé à l'inverse de notre meilleure estimation et de l'avis de nos avocats le jugement rendu en 1ère instance par le Tribunal de Commerce de Paris le 20 décembre 2010, qui déclarait la clause résolutoire acquise au bailleur, la CRPCEN, pour non-respect de l'ordonnance du 18 décembre 2009 portant sur les modalités de paiement de l'arriéré locatif. L'impact sur les comptes est de 5,5 millions d'euros constitués principalement de la provision pour dépréciation du fonds de commerce.

## 5.6. Impôt

Le taux d'imposition retenu est le taux légal, augmenté des contributions exceptionnelles applicables aux produits futurs, soit 33,33 %. La charge d'impôt se ventile comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>31/12/2011</b>	<b>31/12/2010</b>
Impôts exigibles	0	445
Impôts différés	(337)	(53)
<b>Total</b>	<b>(337)</b>	<b>393</b>

La différence entre la charge d'impôt comptabilisée et l'impôt qui serait constaté au taux nominal s'analyse comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>31/12/2011</b>	<b>31/12/2010</b>
Résultat avant impôts, écart d'acquisition, et quote-part mise en équivalence	(3 809)	3 004
Impôt théorique sur résultat	(1 270)	1 001
Différences permanentes	( 933)	(608)
Charge nette d'impôt constatée dans les comptes	(337)	393

## 6. Notes sur le bilan

### 6.1. Les goodwill

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>31/12/2010</b>	<b>Augmentation</b>	<b>Dépréciation</b>	<b>Opérations destinés à être cédées</b>	<b>31/12/2011</b>
Fonds de commerce	31 205		(5 533)		25 672
Goodwill sur filiales & participations	812				812
Dépréciation	(812)				(812)
<b>Ecart d'acquisition net</b>	<b>31 205</b>	<b>0</b>	<b>(5 533)</b>	<b>0</b>	<b>25 672</b>

La variation de (5 533) correspond à la provision pour dépréciation du fonds de commerce du Pavillon saint Augustin (CF. faits marquants)

La dépréciation de 812 k€ des goodwill a été constatée au cours de l'exercice 2005 et correspond à la perte potentielle de valeur de l'hôtel Villa Royale compte tenu du litige en cours sur le fonds de commerce.

Les goodwill ont fait l'objet, à la clôture, d'un test systématique de valeur (impairment test), conformément à la méthode décrite dans la note sur les principales méthodes comptables.

Lorsque la valeur recouvrable des unités est déterminée suivant la méthode de la valeur d'utilité, celle-ci est fixée à partir d'une valeur actuelle, nette des flux de trésorerie futurs et hors frais financiers. Ce calcul utilise des projections de flux de trésorerie sur la base des budgets et plans établis à 5 ans, puis d'une valeur terminale de l'unité de trésorerie déterminée en appliquant une actualisation à l'infini des cash-flows de la dernière année, après normalisation de la variation du besoin en fonds de roulement, avec un taux de progression de 1%.

A l'issue de ces impairment tests, aucune perte de valeur n'a été constatée sur l'exercice.

## 6.2. Les immobilisations incorporelles à durée de vie définie

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010	Augmentation	Variation de périmètre	31/12/2011
Montant brut	675	13		688
Amortissements	(612)	(12)		(625)
<b>Immobilisations incorporelles nettes</b>	<b>63</b>	<b>1</b>		<b>64</b>

## 6.3. Les immobilisations corporelles

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010	Augmentation	Diminution	Virement de compte à compte	Autres	Variation de périmètre	31/12/2011
Terrains / agencements	1 156						1 313
Constructions	22 936						25 677
Crédits-baux immobiliers et mobiliers	12 949						12 949
Matériels et outillages	2 453						2 453
Autres immobilisations	8 483						8 960
<i>Montant brut</i>	<i>47 977</i>						<b>51 352</b>
Amortissement et provisions des immobilisations	12 312	849					13 161
Dépréciation liées à la Villa Royale	1 135		(144)				991
Dépréciation liées à Saint-Augustin	0	153					153
Amortissement des crédits-baux immobiliers et mobiliers	2 181	100					2 281
<i>Amortissements</i>	<i>15 628</i>	<i>1 102</i>	<i>(144)</i>				<b>16 587</b>
<b>Immobilisations corporelles nettes</b>	<b>32 348</b>						<b>31 389</b>
Immeuble de placement <sup>(1)</sup>	3 376						3 376

<sup>(1)</sup> Il s'agit des parties communes d'exploitation relatives au Pavillon La Chapelle, non destinées à être cédées.

*NB : Les informations relatives aux hypothèques et nantissements existants sur les immobilisations sont détaillées dans la note relative aux engagements hors bilan.*

Les immobilisations financées par crédit bail sont ventilées par nature de contrat au 31/12/2011 :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Valeur brute	Redevances
Constructions et terrains	12 166	773
Climatiseur	327	0

Matériel informatique	327	0
Matériel vidéo et audio	129	0
<b>Total</b>	<b>12 949</b>	<b>773</b>

#### 6.4. Les titres mis en équivalence

La société Hôtels et restaurants de Paris SAS, détenue à hauteur de 20%, est consolidée par mise en équivalence.

La contribution de cette société au 31 décembre 2011 s'analyse de la façon suivante :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>Contribution aux capitaux propres</b>	<b>Contribution au résultat consolidé</b>	<b>Total</b>	<b>Total bilan</b>
Hôtels et Restaurants de Paris	1 199	76	1 275	20 434
<b>Total</b>	<b>1 199</b>	<b>76</b>	<b>1 275</b>	<b>20 434</b>

Au titre de l'exercice 2011, la société Hôtels et Restaurants de Paris dégage un résultat net bénéficiaire de 381 k€.

Pour mémoire, compte tenu de la situation de sa filiale, la société Les Hôtels de Paris avait, en 2008, déprécié ses créances commerciales avec la SAS Hôtels et Restaurants de Paris à hauteur d'un million d'euros (1 M€). Puis en 2009, la société a provisionné le compte courant avec sa filiale pour un montant de 727 k€. Au cours de l'exercice et compte tenu des garanties prises, la société a repris l'intégralité de la provision.

#### 6.5. Les autres immobilisations financières

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>31/12/2011</b>	<b>31/12/2010</b>
Dépôts et cautionnements	267	239
Dépréciation	(98)	
<b>Total</b>	<b>169</b>	<b>239</b>

Les dépôts et cautionnements correspondent aux dépôts de garantie de loyers et aux dépôts de garantie bancaires. Suite à la liquidation judiciaire de la Foncière du Trocadéro, la société a provisionné le dépôt de garantie.

## 6.6. Les comptes de tiers actifs et passifs courants

### a. Clients et comptes rattachés

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010	31/12/2011		
	Total	Total	< à 1 an	> à 1 an
Clients et comptes rattachés	3 320	4 383	2 871	1 512
Provisions clients	(1 084)	(1 512)		(1 512)
<b>Clients – valeur nette</b>	<b>2 236</b>	<b>2 871</b>	<b>2 871</b>	<b>0</b>

### b. Autres tiers actifs courants

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010	31/12/2011		
	Total	Total	< à 1 an	> à 1 an
<b>Stock</b>	<b>94</b>	<b>116</b>	<b>116</b>	
Créances fiscales et sociales	310	381	381	
Comptes courants	4 190	7 812		7 812
Charges constatées d'avance	108	142	142	
<b>Autres créances et comptes de régularisation</b>	<b>4 608</b>	<b>8 335</b>	<b>623</b>	<b>7 812</b>
<b>Total</b>	<b>4 702</b>	<b>8 451</b>	<b>639</b>	<b>7 812</b>

### c. Dépréciation des actifs courants

<i>(en milliers d'euros)</i>	A l'ouverture	Dotation de l'exercice	Reprise de l'exercice	Reclassement en actifs destinés à être cédés	A la clôture
Stocks					
Créances Clients	1 084	428			1 512
Autres créances	859		727		132
<b>Total</b>	<b>1 943</b>	<b>428</b>	<b>727</b>		<b>1 644</b>

### d. Autres tiers passifs courants

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010	31/12/2011		
	Total	Total	< à 1 an	> à 1 an
<b>Dettes fournisseurs et comptes rattachés</b>	<b>3 671</b>	<b>4 472</b>	<b>4 472</b>	
Dettes vis à vis du personnel et des organismes	2 063	3 940	3 940	
TVA à payer	1 747	1 610	1 610	
Autres dettes d'impôts et taxes	3 315	3 520	3 520	
<b>Dettes fiscales et sociales</b>	<b>7 124</b>	<b>9 071</b>	<b>9 071</b>	
<b>Autres dettes et comptes de régularisation</b>	<b>316</b>	<b>172</b>	<b>172</b>	
<b>Total</b>	<b>10 465</b>	<b>13 715</b>	<b>13 715</b>	

## 6.7. Analyse de la trésorerie et équivalents de trésorerie

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
VMP	50	
Disponibilités (Equivalent de trésorerie)	129	58
Concours bancaires	(929)	(1 086)
<b>Total Trésorerie nette</b>	<b>(750)</b>	<b>(1 028)</b>

## 6.8. Catégorie d'actifs financiers

en K€	2011	Actifs financiers disponibles à la vente	Actif financier à la juste valeur par le résultat	Prêts et Créances	Evaluation à la juste valeur		
					Niveau 1 : Marchés actifs	Niveau 2 : informations observable	Niveau 3 : informations non observables
Actif non courant							
Titre disponible à la vente							
Autres actifs non financiers	169			169			
<b>Immobilisations financières</b>	<b>169</b>			<b>169</b>			
Actifs courant							
Clients et comptes rattachés	2 871			2 871			
Autres créances	8 335			8 335			
<b>Autres créances et actifs financiers courants</b>	<b>11 206</b>			<b>11 206</b>			
Trésorerie	129			129			
VMP	50		50		50		
<b>Disponibilité et équivalent de trésorerie</b>	<b>179</b>		<b>50</b>	<b>129</b>	<b>50</b>		

## 6.9. Impôts différés

### a. Impôts différés actif

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010	Variation	31/12/2011
Autres différences temporaires	166	4	169
Reports déficitaires activés	0		0
Différences fiscales sur décalage temporaires	56	3	60
Différences fiscales sur participation des salariés	333	(333)	0
Différence temporaire sur Lease Back	3 309	(480)	2 829
Total base	3 864	(806)	3 058
Taux d'impôt différé	33,33%		33,33%
Impôt différé	1 288	(268)	1 019

Le déficit fiscal de l'intégration n'a pas été activé pour 21 K€

## b. Impôts différés passif

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010	Variation	31/12/2011
Différences fiscales temporaires	3 457	173	3 630
Différences liés aux retraitements de consolidation	5 234	(2 008)	3 226
<b>Total base</b>	<b>8 690</b>	<b>(1 835)</b>	<b>6 856</b>
Taux d'impôt différé	33,33%	33,33%	33,33%
<b>Impôt différé</b>	<b>2 897</b>	<b>(612)</b>	<b>2 285</b>

## 6.10. Capital

Au 31 décembre 2011, le capital social est composé de 4 333 103 actions. Il n'existe pas d'instrument dilutif en circulation à cette même date.

	Nombre de titres	Montant
Titres en début d'exercice	4 433 103	660 577
Augmentation de capital de la période (Cf. Faits marquants)	0	9 339 423
Titres en fin d'exercice	4 433 103	10 000 000

## 6.11. Provisions pour risques et charges et engagements sociaux

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010	Dotations période	Reprise (utilisée)	Reclassement	31/12/2011
Provision pour retraites	22	5			27
Provision pour risques et charges	0				0
<b>Total provisions à caractère non courant</b>	<b>22</b>	<b>5</b>			<b>27</b>
Provisions fiscales, litiges et autres <sup>(1)</sup>	649	1 675	15		2 309
<b>Total provisions à caractère courant</b>	<b>649</b>	<b>1 675</b>	15		<b>2 309</b>

- <sup>(1)</sup> Le détail des principales provisions est le suivant :
- Provision des intérêts d'emprunt Enténial : 12k€ ;
  - Provision pour divers prud'hommes : 23 k€ ;
  - Provision pour risque lié à l'acquisition du Pavillon Losserand Montparnasse : 610 k€.

Par ailleurs, l'augmentation des provisions correspond aux dotations suivantes :

- Litige Actionnaire Bercy : 363 k€ ;
- Litige Actionnaire Paris Porte d'Italie : 934 k€

## 6.12. Description des régimes de retraites :

Les avantages à long terme sont attribués, soit par des régimes à cotisations définies, soit par des régimes à prestations définies.

**a. Régimes à cotisations définies**

Ces régimes se caractérisent par des versements de cotisations périodiques à des organismes extérieurs qui en assurent la gestion administrative et financière. L'organisme se charge de verser aux salariés les montants qui leur sont dus (régime vieillesse de la Sécurité Sociale, régimes complémentaires de retraite ARRCO/AGIRC).

Les paiements du groupe sont constatés en charge au titre de la période à laquelle ils se rapportent.

**b. Régimes à prestations définies**

Le groupe Les Hôtels de Paris offre à ses salariés différents avantages à prestations définies conditionnés par l'accumulation d'années de service au sein du groupe. Ces régimes se caractérisent par une obligation de l'employeur vis-à-vis des salariés. S'ils ne sont pas entièrement pré-financés, ils donnent lieu à constitution de provision.

L'engagement calculé sur une base actuarielle, est déterminé de manière rétrospective pour l'ensemble des salariés en tenant compte des hypothèses actuarielles de l'ancienneté, des conventions collectives en vigueur, de la rotation par catégorie de personnel, de la table de mortalité (TV 88/90), ainsi que d'un taux d'actualisation.

Ces paramètres sont revus chaque année et se récapitulent de la manière suivante :

	31/12/2011	31/12/2010
Age de départ à la retraite	65 ans	65 ans
Evolution des salaires non cadre	2,5% par an	2,5% par an
Evolution des salaires cadre	3,2% par an	3,2% par an
Taux d'actualisation	5%	5%

**6.13. Emprunts et dettes financières**

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010	31/12/2011			
	Total	Total	< à 1 an	De 1 à 5 ans	> à 5 ans
Emprunts / dettes auprès des établissements de crédits	11 002	9 405	2 538	3 151	3 716
Emprunts / dettes auprès des organismes de crédit bail	6 773	6 633	587	2 613	3 433
Concours bancaires	1 085	929	929	0	0
Emprunts et dettes financières diverses	175	35			35
<b>Total</b>	<b>19 035</b>	<b>17 002</b>	<b>4 054</b>	<b>5 764</b>	<b>7 184</b>

#### 6.14. Catégories de passifs financiers

en K€	2011	Passif financier au coût amorti	Passif financier à la juste Valeur par le résultat		Evaluation à la juste valeur		
			Dérivés de couverture de juste valeur	dérivés non éligibles à la comptabilité de couverture	Niveau 1 : Marchés actifs	Niveau 2 : informations observable	Niveau 3 : informations non observables
Passifs courants							
Emprunts auprès des établissements de crédit	2 538	2 538					
Financement des locations financières	587	587					
Concours bancaires	929	929					
<b>Emprunts et dettes financières</b>	<b>4 054</b>	<b>4 054</b>					
Passifs non courants							
Emprunts auprès des établissements de crédit	6 867	6 867					
Financement des locations financières	6 046	6 046					
Divers	35	35					
<b>Emprunts &gt; 1 an</b>	<b>12 948</b>	<b>12 948</b>					
Fournisseurs	4 472	4 472					
Dettes fiscales et sociales	9 071	9 071					
Autres dettes	172	172					

#### 6.15. Engagements hors bilan

A la connaissance de la société Les Hôtels de Paris, la présentation des engagements hors bilan n'omet pas l'existence d'engagements hors bilan significatifs selon les normes comptables en vigueur.

##### a. Dettes financières garanties par des sûretés réelles

Au 31 décembre 2011, les emprunts et crédit baux contractés par la société et garantis par des sûretés réelles se répartissent comme suit, en fonction de la nature des garanties prises par les établissements bancaires concernés :

(en milliers d'euros)	Montant initial de l'emprunt	Montant pris en garantie	Capital restant dû au 31/12/2011
Hypothèques et PPD (*)	3 115	2 744	135
Hypothèques + Nantissement de fonds de commerce + PPD	11 107	17 580	6 346
Nantissements de fonds de commerce	20 967	42 459	9 488

(\*) PPD = Privilège de prêteur de deniers

##### b. Privilèges et nantissement de fonds de commerce au profit du Trésor

Les nantissements de fonds de commerce au profit du trésor sont relatifs à des garanties prises par l'administration en couverture de :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>Montant pris en garantie</b>
Hypothèques légales	-
Privilèges	4 266
Nantissement de fonds de commerce	3 692

**c. Autres engagements hors bilan**

<b>Catégories d'engagement</b>	<b>Total</b>	<b>Dirigeants</b>	<b>Filiales</b>	<b>Participations</b>
<b>Engagements donnés</b>				
Caution hypothécaire	1 525 k€			Hôtels et Restaurants de Paris
Indemnisation du dirigeant en cas de rupture anticipée des	526 k€	Patrick Machefert		
<b>Total</b>	<b>2 051 k€</b>			
<b>Engagements reçus</b>				
<b>Nantissement d'action</b>	9 000 k€			

Par ailleurs au titre du droit individuel à la formation, la société comptabilise 15 233 heures ouvertes de formation.

**6.16. Effectif**

Au 31 décembre 2011, la société comprend 175 salariés en équivalent temps plein, dont 92 hommes (53 %) et 83 femmes (47 %). Les salariés sont répartis comme suit :

<b>Catégorie</b>	<b>Hommes</b>		<b>Femmes</b>	
	<b>Effectif</b>	<b>Proportion</b>	<b>Effectif</b>	<b>Proportion</b>
Cadres	12	13%	7	8%
Agent de maîtrise	7	8%	2	2%
Employés	73	79%	74	90%
Stagiaire	0	0 %	0	0 %
<b>Total</b>	<b>92</b>	<b>53%</b>	<b>83</b>	<b>47%</b>

L'ancienneté des salariés au sein de la société, s'établit ainsi qu'il suit :

	<b>Effectif Total</b>	<b>&lt; à 1 an</b>	<b>De 1 à 5 ans</b>	<b>De 5 à 10 ans</b>	<b>&gt; à 10 ans</b>
Proportion	175	10%	39%	33%	18%

### 6.17. Engagements au titre des contrats de location

- Contrat de location financement

location financement	31/12/2011	31/12/2010
valeur nette comptable des actifs en location financement	9 325	9 893
Engagements de location par échéance		
inférieur à 1 an	587	805
à plus d'un an	3 415	3 245
supérieurs à 5 ans	2 632	4 734
<b>Total des engagements</b>	<b>6 634</b>	<b>8 784</b>

- Contrat de location simple

Les engagements hors bilan concernant les contrats de locations simples sont non significatifs.

### 6.18. Transactions avec les parties liées

Les transactions entre la société mère et sa filiale, qui sont des entités liées, ont été éliminées en consolidation et ne sont pas présentées dans cette note.

Les parties liées sont les sociétés ayant conclu un contrat de prestations de services et de concession de marque avec Les Hôtels de Paris, ainsi que les autres sociétés ayant les mêmes dirigeants et avec lesquelles il existe des prestations.

#### Prestations réalisées au cours de l'exercice 2011 avec les parties liées, faisant l'objet de conventions réglementées :

(en milliers d'euros)	Redevances (*)	Loyers	Prestations de services	Client / Fournisseur	Intérêts financiers	Provisions / Dépréciation	Compte courant (**)
Paris Palace Marrakech			2	37			
Hôtels et Restaurants de Paris	108			1 000	122		6 062
Hôtel du Rond Point	35				14		
Compagnie Financière du Trocadéro	278		8		116		1 752
Foncière du Trocadéro		(429)		(44)			
Capinvest services							(8)
Murano		215		483		483	

(\*) Les redevances correspondent aux sommes facturées dans le cadre du contrat de prestations de services et de concession de marque. Il s'agit du cumul des 3 redevances (redevances sur chiffre d'affaires, redevance sur RBE et redevance Internet).

(\*\*) Les sommes comptabilisées en compte courant correspondent aux avances de trésorerie consenties réciproquement dans le cadre de la convention de gestion centralisée de trésorerie signée en 2005.

**Prestations réalisées au cours de l'exercice 2011 avec les parties liées, relevant des conventions courantes :**

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>Refacturations</b>	<b>Domiciliation</b>	<b>Client / Fournisseur</b>	<b>Provision Client</b>
Hôtels et Restaurants de Paris	19	3	(1 000)	1 000
Paris Palace Marrakech	12	3	37	
Hôtel du Rond-Point	4	3		
Compagnie Financière du Trocadéro	28	3		
Foncière du Trocadéro	3	3	(44)	
Murano			483	483
2D Investissement	(79)		(7)	
Wellbooked	(52)		0	

**Prestations réalisées au cours de l'exercice 2011 entre la filiale et les parties liées :**

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>Prestations</b>	<b>Client / Fournisseur</b>	<b>Intérêts financiers</b>	<b>Comptes courants</b>
<b>Hôtels et Restaurants de Paris</b>				
Décorotel	(39)	(19)		

**7. Notes relatives au tableau de flux de trésorerie**

La présentation du tableau de flux de trésorerie isole, d'une part, les flux de trésorerie provenant des activités professionnelles, d'autre part, les flux de trésorerie provenant des activités d'investissement et enfin les flux de trésorerie provenant des activités de financement.

Les flux de trésorerie provenant des activités professionnelles incluent :

- La marge brute d'autofinancement avant éléments non récurrents après variation des impôts différés et plus-value de cessions d'actifs ;
- Les encaissements ou décaissements liés aux éléments non récurrents ;
- La variation du besoin en fonds de roulement.

Les flux de trésorerie provenant des activités d'investissement incluent :

- Les investissements de développement qui recouvrent les actifs immobilisés ainsi que la constitution de nouveaux actifs ;
- Les produits de cessions d'actifs.

Les flux de trésorerie provenant des activités de financement incluent :

- Les variations des dettes et emprunts.

**8. Faits marquants de l'exercice**

**8.1. Fusion par voie d'absorption de la SA Royal Pigalle**

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 29 décembre 2011, les actionnaires de la société Les Hôtels de Paris ont approuvé un projet de fusion par absorption de la société Royal Pigalle. La fusion a été approuvée avec effet rétroactif au 1er janvier 2011.

S'agissant d'une société détenue à 99,99 % par la SA Les Hôtels de Paris, cette opération de fusion visait à simplifier et alléger le travail des équipes administratives, en limitant le nombre de structures juridiques à traiter au quotidien.

A la suite de la fusion, la société Les Hôtels de Paris a procédé à l'annulation de sa participation dans la société Royal Pigalle. La différence entre la valeur nette des biens et droits apportés et la valeur comptable des actions de la société Royal Pigalle, soit la somme de 6 916 €, a constitué un boni de fusion qui a été enregistré au passif du bilan.

## **8.2. Augmentation de capital**

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 29 décembre 2011, les actionnaires de la société Les Hôtels de Paris ont approuvé un projet d'augmentation du capital social.

Le capital a été augmenté d'une somme de 9.339.423 euros pour le porter à 10.000.000 euros, par l'incorporation directe de cette somme prélevée sur le poste "Prime de fusion".

Cette opération est réalisée au moyen de l'élévation de la valeur nominale de chacune des 4.333.103 actions composant le capital social de la société.

## **8.3. Contentieux**

### **a. Litige portant sur le fonds de commerce de la Villa Royale**

Pour mémoire : en 2001, la société Les Hôtels de Paris a acquis la totalité des titres de la société Royal Pigalle SA et de sa filiale, la société SNC Société Nouvelle du Royal Pigalle, elle-même propriétaire d'un fonds de commerce sis rue Duperré à Paris. Par ailleurs, un programme de rénovation a été réalisé en 2001 et 2002 pour la réhabilitation de l'hôtel en établissement 4 étoiles, pour un montant d'environ 4 350 k€.

A cette même époque, un tiers a engagé une action en vue de revendiquer la propriété dudit fonds, sur la base d'une promesse de vente qui lui avait été consentie par la SNC Société Nouvelle du Royal Pigalle, antérieurement au rachat par la société Les Hôtels de Paris des titres de la SA Royal Pigalle. Le Tribunal de Commerce de Paris a fait droit à cette demande en date du 3 mars 2000, sans que la société Les Hôtels de Paris ait été informée de l'existence de cette promesse de vente ni de l'action engagée par ce tiers qui avait été dissimulée par le cédant.

La SNC Société Nouvelle du Royal Pigalle a ainsi été informée de l'existence de cette procédure en novembre 2001 lorsqu'elle a reçu un commandement de payer l'astreinte fixée par le Tribunal de Commerce dans son jugement du 3 mars 2000. La société Les Hôtels de Paris a contesté cette action.

⇒ Procédure intentée par un tiers en vue de la reconnaissance de la validité de la cession du fonds de commerce intervenue antérieurement à l'acquisition des titres par la SA Les Hôtels de Paris

En date du 29 mars 2006, la Cour d'appel statuant sur renvoi a confirmé l'arrêt rendu par la Cour d'Appel le 10 février 2004 et déclaré parfaite la cession du fonds de commerce intervenue préalablement à l'acquisition de ce même fonds par la société Les Hôtels de Paris. Le nouveau pourvoi en cassation formé par la société a été rejeté.

La société a ainsi provisionné la totalité des actifs et des intérêts restant à courir sur l'emprunt à cette date.

Suite à cette décision la société a reçu une sommation de restituer le fonds de commerce à laquelle elle a répondu être dans l'impossibilité d'exécuter le jugement.

Dans le même temps, la SNC Société Nouvelle du Royal Pigalle, qui avait intenté une action en annulation de l'arrêt du 3 mars 2000, a été déboutée de ses demandes et condamnée à des dommages et intérêts (50 k€ et 10 k€ d'article 700) par jugement en date du 25 septembre 2008.

La SNC Société Nouvelle du Royal Pigalle a fait appel de ce jugement et obtenu l'infirmité de la décision et l'annulation de la condamnation au versement de dommages et intérêts, par arrêt rendu le 16 juin 2010.

⇒ Procédure engagée par la société sur la reconnaissance d'un faux

La SNC Société Nouvelle du Royal Pigalle a assigné les parties adverses devant le Tribunal de Grande Instance de Grasse afin de faire reconnaître par voie judiciaire que le document ayant servi de fondement au jugement initial du 3 mars 2000 (promesse de vente) et aux décisions subséquentes, était un faux.

Après avoir été déboutée en première instance, la Cour d'Appel d'Aix en Provence a fait droit à l'action intentée par la société et a déclaré par arrêt du 14 janvier 2010, que la pièce ayant servi de fondement à l'arrêt du 29 mars 2006 était un faux.

La société SLIH s'est pourvu en cassation puis s'est désistée de son pourvoi en date du 25 mai 2010.

Sur la base de cette décision, la SNC Société Nouvelle du Royal Pigalle a, les 1er et 3 mars 2010, introduit un recours en révision à l'encontre de l'arrêt rendu par la cour d'appel de Paris le 29 mars 2006. Par décision du 30 novembre 2011, la Cour d'appel de Paris a rejeté le recours en révision. En date du 29 décembre 2011, la société a formé un pourvoi en cassation.

Au 31 décembre 2011, les provisions constituées dans le cadre du contentieux Villa Royale sont les suivantes :

- Provision pour charge des intérêts restant à courir pour un montant de 12 k€
- Dépréciation de la valeur nette des immobilisations diminué du prix de vente à récupérer (616 k€) pour un montant de 991 k€
- Provision pour dépréciation de la créance SLIH et Christie & co pour un montant de 132 k€

Le montant global restant provisionné s'élève à la somme de 1 135 k€ contre 1 808 k€ en 2011.

La société poursuit toujours l'exploitation de l'hôtel Villa Royale.

A ce stade de la procédure et compte tenu des informations disponibles, l'évolution de ce dossier n'a pas conduit la société à enregistrer de provision complémentaire.

#### **b. Contentieux portant sur le bail commercial du Pavillon Saint Augustin**

Pour mémoire, la société Hôtel la Galerie SA absorbée depuis par la SA Les Hôtels de Paris, était détentrice d'un bail commercial conclu avec la Caisse de Retraite et de Prévoyance des Clercs et Employés de Notaires (CRPCEN) depuis le 08/08/1995 pour les besoins de l'exploitation de l'hôtel Pavillon Saint Augustin. Ce bail a été repris *de facto* par la société Les Hôtels de Paris SA suite à la fusion absorption de la société décidée en décembre 2010 avec effet rétroactif au 01/01/2010.

Ayant rencontré des difficultés pour l'encaissement des loyers, la CRPCEN avait saisi le Tribunal de Grande Instance de Paris qui a rendu une ordonnance de référé datée du 18/12/2009 et signifiée à la société le 12/01/2010, prévoyant le paiement de l'arriéré des loyers ainsi que la reprise des paiements des loyers avec un encaissement au plus tard le dernier jour du mois suivant le trimestre exigible.

La société a respecté son engagement et envoyé à la CRPCEN le montant du loyer du 2<sup>ème</sup> trimestre 2010, le 22 juillet 2010, soit avant l'expiration du délai convenu.

Ce règlement a été retourné à l'hôtel en juillet 2010. Toutefois, suite à un problème de relais de l'information interne en l'absence de personnel encadrant sur l'hôtel Pavillon Saint Augustin, le règlement du loyer du 2<sup>ème</sup> trimestre n'a pas été renvoyé à la CRPCEN qui a donc fait délivrer un commandement de quitter les lieux en date du 25/08/2010. Considérant avoir respecté son obligation par l'envoi du paiement du loyer à bonne date, la société a assigné la CRPCEN le 21/09/2010 en vue d'obtenir l'annulation du commandement de quitter les lieux. Par décision du 20 décembre 2010, le juge de l'exécution a débouté la société de sa demande, a considéré la clause résolutoire comme étant acquise et a ainsi fait droit au commandement de quitter les lieux délivré par la CRPCEN.

Par un arrêt rendu en date du 13 octobre 2011, la Cour d'Appel de Paris a confirmé à l'inverse de notre meilleure estimation et de l'avis de nos avocats le jugement rendu en 1<sup>ère</sup> instance par le Tribunal de Commerce de Paris le 20 décembre 2010, qui déclarait la clause résolutoire acquise au bailleur, la CRPCEN, pour non-respect de l'ordonnance du 18 décembre 2009 portant sur les modalités de paiement de l'arriéré locatif.

L'impact sur les comptes sociaux est de 5,4 millions, l'impact sur les comptes consolidé de l'éventuelle perte du fonds de commerce du Pavillon Saint Augustin a été provisionné en totalité pour 5,7 millions d'euros constitués principalement de la provision pour dépréciation du goodwill (5,5 M€) et de la perte de valeur des éléments de l'actif corporel (0,2 M€).

Pour mémoire, le Pavillon Saint Augustin a concouru au chiffre d'affaires annuel pour 1 646 K€ et aux résultats (avant provision) pour 419 K€.

Un pourvoi en cassation a été déposé en date du 8 novembre 2011 et rejeté le 3 juillet 2012. La société étudie la possibilité d'engager toute action lui permettant de rester dans lieux.

Dans l'attente, la société poursuit l'exploitation de l'hôtel et continue de respecter ses engagements de paiement des loyers dans les délais convenus.

#### **8.4. Actes de cession de créances**

Au cours de l'exercice, la société Les Hôtels de Paris a procédé à une cession de créance entre la société Hôtels et Restaurants de Paris et la société Compagnie Financière du Trocadéro pour un montant de 3 038 k€.

Parallèlement, la société Les Hôtels de Paris a procédé à une cession de créance entre la société Hôtel du rond point et la société Compagnie Financière du Trocadéro pour un montant de 446 k€.

A l'issue de ces opérations les comptes courants entre la société Les Hôtels de Paris se décomposent ainsi :

- Hôtels et Restaurants de Paris : 6 062 k€
- Compagnie Financière du Trocadéro : 1 752 k€

Lors de cette opération la société Compagnie Financière du Trocadéro a donné en nantissement les titres qu'elle détient de la société Hôtels et Restaurants de Paris pour un montant total de 9 millions d'euros afin de garantir ces créances.

Fort de cette garantie la société Les Hôtels de Paris a en conséquence repris la provision pour dépréciation de créance pour 727 k€ qu'elle avait passée en 2009.

## 9. Répartition du capital et des droits de vote

Le capital de la société et les droits de vote au 7 juin 2012 se répartissent ainsi qu'il suit :

	Total des actions	Voix simple	Voix double	% du capital	% des votes	Total des voix
<b>Au nominatif</b>	<b>2 822 506</b>	<b>145 479</b>	<b>2 677 027</b>	<b>65,14%</b>	<b>78,45%</b>	<b>5 499 533</b>
<i>Dont :</i>						
<i>personnes physiques</i>	1 459 188	4 106	1 455 082	33,68%	41,57%	2 914 270
<i>personnes morales</i>	1 363 318	141 373	1 221 945	31,46%	36,88%	2 585 263
<i>Dont :</i>						
<i>Résident</i>						
<i>non résident</i>	<b>2 440 500</b>	<b>107 606</b>	<b>2 332 894</b>	<b>56,32%</b>	<b>68,09%</b>	<b>4 773 394</b>
<b>Au porteur</b>	382 006	37 873	344 133	8,82%	10,36%	726 139
<b>Total</b>	<b>4 333 103</b>	<b>1 656 076</b>	<b>2 677 027</b>	<b>100,00%</b>	<b>100,00%</b>	<b>7 010 130</b>

## 10. Rémunération des mandataires sociaux

Le montant global des rémunérations versées aux mandataires sociaux, incluant salaires, avantages en nature et jetons de présence, s'établit ainsi qu'il suit :

Eléments de rémunération (en euros)	Montant global versé par la société	Montant global versé par les filiales et participations
Salaires	347 448	130 440
Avantages en nature	2 744	
Indemnités, avantages divers (retraite, prime de départ, ...)		
Frais liés au personnel détaché ou prêtés et refacturés à l'entreprise		
Jetons de présence	56 370	

Une convention d'indemnisation du Président de la société a été signée au cours de l'exercice 2000 et prévoit le paiement d'une indemnité équivalent à 24 mois de rémunération brute en cas de cessation anticipée des fonctions du Président de la société, sauf cas de faute lourde. La signature de cette convention relevant des dispositions des conventions réglementées a été autorisée en conseil et approuvée en assemblée générale.

## 11. Evènements post clôture de la société et des filiales

### 11.1. Evènements post clôture

#### a. Contentieux (Gestimo Finance)

Dans le cadre d'un contentieux qui oppose la société à des collectifs d'actionnaires, le tribunal de commerce de Paris a, par deux jugements du 13 février 2012, condamné la société à verser des dommages et intérêts pour un montant total de 1 296 k€. L'intégralité des sommes a été provisionnée et la société a fait appel de cette décision.

### 11.2. Tendances et perspectives

**a. Projets de cession d'actif**

Pour faire face à une éventuelle tension de ses liquidités, la société continue d'étudier toutes les possibilités et notamment un projet de cession d'actif. Le Conseil d'administration ainsi que les représentants du comité d'entreprise présents se sont unanimement entendus sur la nécessité d'attendre de voir si une telle cession était, ou non, indispensable, préférant, si la reprise de l'activité était appelée à se maintenir, ne pas se départir d'un actif du groupe.

Le projet reste ouvert sans toutefois être une priorité pour l'entreprise.

**b. Stratégie commerciale : poursuite de la reprise de l'activité**

L'année 2011 a confirmé la reprise de l'activité. Avec une amélioration de la demande, le groupe a pu se positionner et reprendre de façon progressive et durable, la maîtrise des prix.

Le 1<sup>er</sup> trimestre 2012 a confirmé le bon niveau d'activité avec une hausse du chiffre d'affaires de près de 6%. Cette progression a été réalisée par une hausse de la demande et du taux d'occupation.

Fort de cette progression, et afin de mieux anticiper toute nouvelle période de récession future, le groupe a mis en œuvre une politique d'élargissement de sa distribution. Cette stratégie visait à rééquilibrer les apporteurs traditionnels par rapport à la distribution on line afin de ne pas devenir dépendant d'un nombre limité de distributeurs en période de crise.

Parallèlement, le groupe développe activement le site internet [www.leshotelsdeparis.com](http://www.leshotelsdeparis.com) toujours dans le même objectif d'une maîtrise de ses ventes et d'une réduction des coûts de distribution.

Le portefeuille actuel des réservations laisse augurer une confirmation de la bonne tenue de l'activité sur le 1<sup>er</sup> semestre et un atterrissage en phase avec les prévisions de croissance. Le groupe reste attentif à la maîtrise de sa distribution, conscient de l'instabilité du contexte économique mondial.

**12. Honoraires des Commissaires aux comptes**

Les honoraires de commissariat aux comptes comptabilisés au cours de l'exercice 2011 pour l'ensemble consolidé s'élèvent à :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>MBV</b>	<b>COREVISE</b>
<b>Commissariat aux comptes et certification des comptes annuels et consolidés</b>		
Les Hôtels de Paris	123	93
<b>Total</b>	<b>123</b>	<b>93</b>

Le cabinet MBV et Associés a été nommé pour une durée de six années jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Le cabinet COREVISE a été nommé pour une durée de six années jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

### 13. Gouvernement d'entreprise

#### 13.1. Présentation des organes sociaux

Le conseil d'administration de la société est composé de cinq membres :

- Patrick Machefert, qui assure les fonctions de Président Directeur Général suite à la décision de cumul des fonctions de Président et de Directeur Général prise en date du 20 octobre 2008 pour une durée de six exercices ;
- Christiane Derory, Administrateur et Directeur Général Délégué ;
- Michel Mancheron, Administrateur ;
- Michel Louazé, Administrateur indépendant.

La direction générale de la société est exercée sous le contrôle du conseil d'administration qui définit les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre.

Au titre de leurs fonctions dans la société, les mandataires sociaux ont perçu les rémunérations suivantes au cours de l'exercice 2011 :

Noms	Rémunération versée par la société (en euros)	Rémunération versée par les filiales et participations (en euros)
Patrick Machefert	282 050	118 440
Michel Mancheron	13 180	
Christiane Derory	99 272	12 000
Michel Louazé	12 060	

Aux côtés du conseil d'administration, un comité de direction a été institué depuis l'exercice 2002. Ce comité de direction, qui se réunit chaque fois que l'intérêt social l'exige, a pour mission d'étudier les problématiques rencontrées sur les exploitations, d'établir les bases de la stratégie du groupe et de suivre les performances des hôtels et des services centraux. Il décide également des orientations commerciales et marketing nécessaires.

Nous vous présentons ci après les rémunérations globales versées par les sociétés liées aux mandataires sociaux au cours de l'exercice 2011 :

Noms	Fonctions	Rémunérations (en euros)		
		Salaires	Avantages en nature	Jetons de présence
<b>Patrick Machefert</b>		<b>190 071</b>		
Compagnie Financière du Trocadéro	Président	148 554		
Murano	Président	41 517		

#### 13.2. Liste des mandats et fonctions

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102-1 al.3 du Code de commerce, nous vous adressons la liste des mandats ou fonctions exercées par les mandataires de la société au sein de toute autre société, à savoir :

##### Monsieur Patrick Machefert :

- *Mandats et fonctions actuels :*
- Président Directeur Général de la SA Les Hôtels de Paris (RCS Paris 388 083 016)
- Gérant – associé de la SNC Hôtel du Rond Point (RCS Paris 403 617 483)

- Gérant – associé de la société civile Duplessy Immobilier (RCS Paris 444 715 221)
  - Président de la SAS Paris Palace Marrakech (RCS Paris 485 068 423)
  - Gérant - associé de la société civile SEE (RCS Paris 420 335 952)
  - Gérant de la société civile Investissements et Participations Hôtelières (RCS Nanterre 417 687 092)
  - Président de la SAS Murano (RCS Paris 449 557 933)
  - Gérant – associé de la SCI Gassin Saint Tropez (RCS Paris 509 005 971)
  - Président de la SAS SIAM (RCS Paris 529 218 752) depuis le 29/12/2010
  - Président de la SAS Compagnie Financière du Trocadéro (RCS Paris 403 206 659) depuis le 30/06/2010
  - Président de la SAS Hôtels et Restaurants de Paris (RCS Paris 411 872 591) depuis le 30/06/2011
- *Fonctions en vigueur jusqu'au 30/06/2011 :*
    - Directeur Financier de la SAS Hôtels et Restaurants de Paris (RCS Paris 411 872 591)
    - Directeur Financier de la SA Lutèce Port Royal (RCS Paris 431 371 137)
    - Directeur Financier de la SA Paris Bercy (RCS Paris 403 048 259)
  - *Fonctions en vigueur jusqu'au 30/12/2011 :*
    - Gérant de la société civile Paris Porte d'Italie (RCS Paris 414 293 878)
    - Gérant de la société civile Paris Opéra Drouot (RCS Paris 419 625 439)
    - Président Directeur Général de la SA Royal Pigalle (RCS Paris 423 965 904)

**Madame Christiane Derory :**

- *Mandats et fonctions actuels :*
  - Directeur Général Délégué et administrateur de la SA Les Hôtels de Paris (RCS Paris 388 083 016)
  - Gérant de la SARL Décorotel (RCS Paris 393 209 630)
  - Associé de la société civile SEE (RCS Paris 420 335 952)
  - Associé de la SCI Gassin Saint Tropez (RCS Paris 509 005 971)
  - Gérant et associé de la SARL Foncière du Trocadéro (RCS Paris 433 843 208)
  - Directeur Général Délégué de la SAS Hôtels et Restaurants de Paris (RCS Paris 411 872 591) depuis le 30/06/2011
- *Fonctions en vigueur jusqu'au 30/06/2011 :*
  - Président de la SAS Hôtels et Restaurants de Paris (RCS Paris 411 872 591) jusqu'au 30/06/2011
- *Fonctions en vigueur jusqu'au 30/12/2011 :*
  - Administrateur de la SA Royal Pigalle (RCS Paris 423 965 904)

**Monsieur Michel Louazé :**

- *Mandats et fonctions actuels :*
  - Administrateur de la SA Les Hôtels de Paris (RCS Paris 388 083 016)
  - Gérant de la SARL Louazé (RCS Le Mans 383 854 247)
  - Co-gérant associé de la SCI de Pégase (RCS Laval 483 622 593)

### **13.3. Contrôle de la société**

Deux commissaires aux comptes titulaires sont chargés de contrôler les comptes de la société :

- MBV et associés sis 39 avenue de Friedland à Paris (75008)
- COREVISE sis 3 rue Scheffer à Paris (75016)

### **14. Développement durable et risques liés à l'environnement**

De par sa nature, l'activité de la société comporte peu de risques pour l'environnement. Il s'agit pour l'essentiel de risques d'incendie, de rupture de canalisation d'eau ou de gaz.

Des moyens de prévention et de lutte ont été mis en place dans chaque établissement, rendant peu probable la réalisation de ces risques.

La société a souscrit, afin de garantir la pérennité de son activité, des contrats d'assurances auprès de la Compagnie Generali, notamment contre les risques d'incendie, de perte d'exploitation et pour sa responsabilité civile.

## Partie IV - Rapport de gestion

### A. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU GROUPE ET DE SON ACTIVITÉ

#### 1. Présentation de l'enseigne « Les Hôtels de Paris »

Depuis sa création en 1992, Les Hôtels de Paris se démarque sur le marché de l'hôtellerie traditionnelle. A mi-chemin entre l'hôtellerie indépendante et le concept de chaîne hôtelière standardisée, l'esprit de différence qui anime Les Hôtels de Paris, justifie son existence.

Les Hôtels de Paris propose ainsi à ses clients un éventail d'hébergements de type « boutiques hôtels », à taille humaine et permettant un accueil personnalisé et de qualité. Chaque hôtel de l'enseigne, situé à proximité des principaux lieux touristiques et centres d'affaires, possède son identité propre, son design, son style et son histoire, en lien avec l'histoire de son quartier.

Les 24 établissements proposés par l'enseigne sont situés sur l'ensemble de la capitale. Ils sont répartis en quatre gammes :

##### **Villas d'Exception** *★★★★*

*Hôtels ou résidences de confort 4 étoiles supérieur qui permettent, le temps d'un voyage, de s'évader dans un cadre haut de gamme et avec un accueil différencié, offert par des professionnels de l'hospitalité.*

##### **Villas de Prestige** *★★★★*

*Hôtels ou résidences de confort 4 étoiles qui proposent à la clientèle de loisir ou d'affaires, un accueil attentif et soigné, dans des lieux empreints d'histoire et marqués par un supplément d'âme.*

##### **Pavillons de Charme** *★★★*

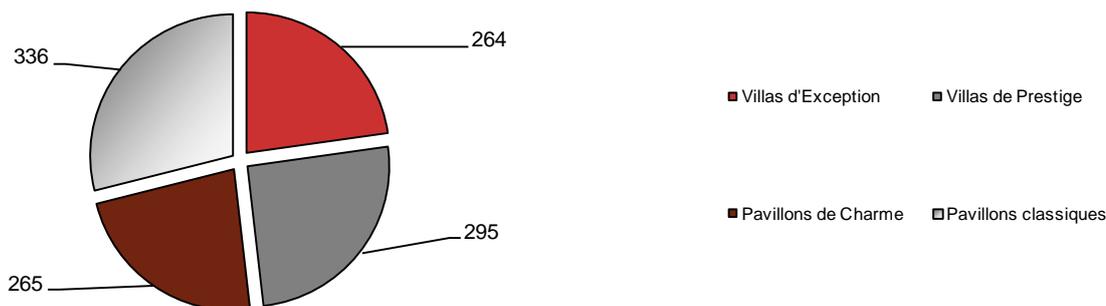
*Hôtels de confort 3 étoiles, qui mettent à la disposition de leurs hôtes, de vrais lieux d'échange et de vie dans un environnement chaleureux et confortable.*

##### **Pavillons Classiques** *★★★*

*Hôtels ou résidences de confort 3 étoiles, qui offrent des espaces modernes et fonctionnels qui allient charme et qualité à un prix juste.*

Nous vous présentons ci-dessous, la répartition du parc hôtelier de l'enseigne Les Hôtels de Paris, par gamme :

**Répartition du parc hôtelier par gamme (en nb de chambres)**

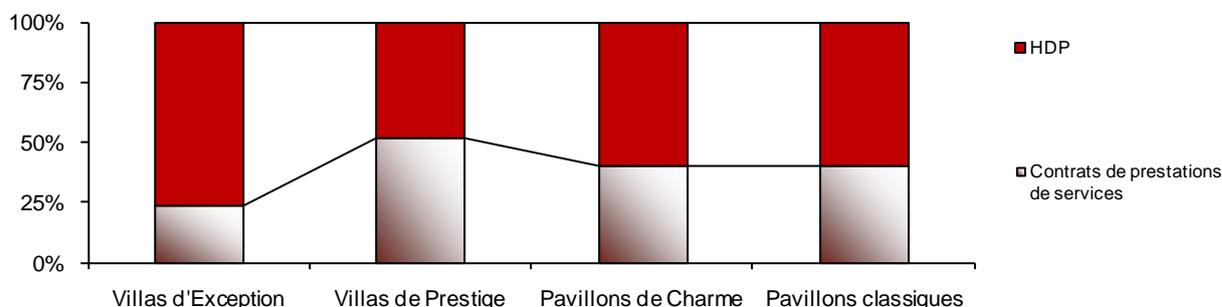


L'enseigne comprend 16 établissements détenus en propre par Les Hôtels de Paris et 8 hôtels gérés par le biais de contrats de prestation de services et de concession de marque (dont 1 filiales)

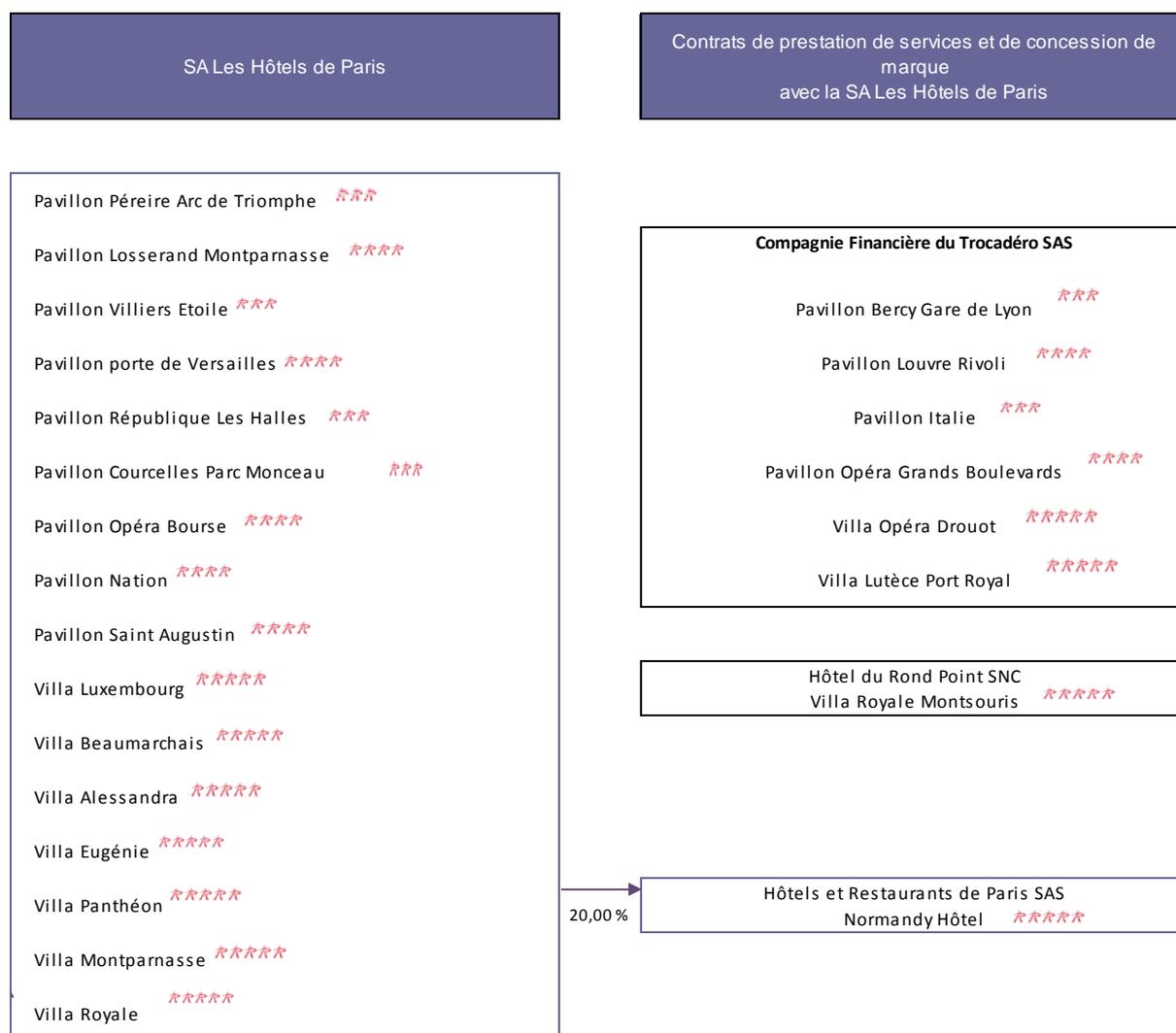
Aucun établissement n'a été cédé ni acquis au cours de l'exercice.

Toutefois suite à la fusion absorption de la société Royal Pigalle SA, la Villa Royale qui était exploitée par cette société a été transféré à la SA Les Hôtels de Paris qui détient désormais 16 hôtels en propre.

**Répartition du parc hôtelier par gamme et par type d'exploitation**



**Organigramme de l'enseigne « Les Hôtels de Paris » :**



Le périmètre de consolidation comprend les sociétés encadrées en violet

**2. Historique**

**1991 Naissance du projet**

Le groupe *Les Hôtels de Paris* a été créé au début des années 1990 par Patrick Machefert et Christiane Derory qui ont décidé de constituer plusieurs tours de table d'investisseurs afin de créer, à partir de l'achat de terrains ou d'immeubles anciens et après réalisation de travaux de construction ou de réhabilitation lourde, des établissements hôteliers neufs de confort 3 et 4 étoiles.

- 1992**                    **Création du concept**  
Le concept développé repose sur la notion d' «hôtels de charme», à savoir des hôtels de capacité moyenne (une cinquantaine de chambres), à la décoration particulièrement soignée, hors de toute standardisation, intégrés au quartier et offrant aux clients, un service personnalisé.
- 1994**                    **Ouverture des deux premiers hôtels**  
Hôtel Péreire Arc de Triomphe, de catégorie 3 Étoiles, sis Boulevard Péreire dans le 17<sup>ème</sup> arrondissement,  
  
Hôtel Losserand Montparnasse, de catégorie 3 Étoiles, sis rue Raymond Losserand dans le 14<sup>ème</sup> arrondissement.
- De 1994 à 2001**    **Ouverture de 11 nouveaux hôtels** qui ont été intégrés au sein de la société Les Hôtels de Paris par fusion en 1995 et 1999  
  
Intégration de la gestion des hôtels et organisation des services administratifs  
  
Signature de contrats de prestations de services et de concession de marque pour 9 hôtels supplémentaires venant accroître le périmètre d'exploitation de l'enseigne
- 2001**                    **Introduction au Second Marché de la Bourse de Paris**  
Actuellement au Compartiment C du NYSE Euronext Paris.
- 2002**                    **Ouverture des 22<sup>ème</sup> et 23<sup>ème</sup> hôtels**  
Mars :                    Villa Royale (4 Étoiles), sis 2 rue Duperré dans le 9<sup>ème</sup> arrondissement  
  
Septembre :            Villa Royale Montsouris (confort 4 Étoiles), sis rue de la Tombe Issoire dans le 14<sup>ème</sup> arrondissement.
- 2007**                    **Ouverture du 24<sup>ème</sup> hôtel (septembre 2007)**  
Pavillon Nation, sis 13 boulevard de Charonne dans le 11<sup>ème</sup> arrondissement.

### 3.            **Lexique des termes utilisés**

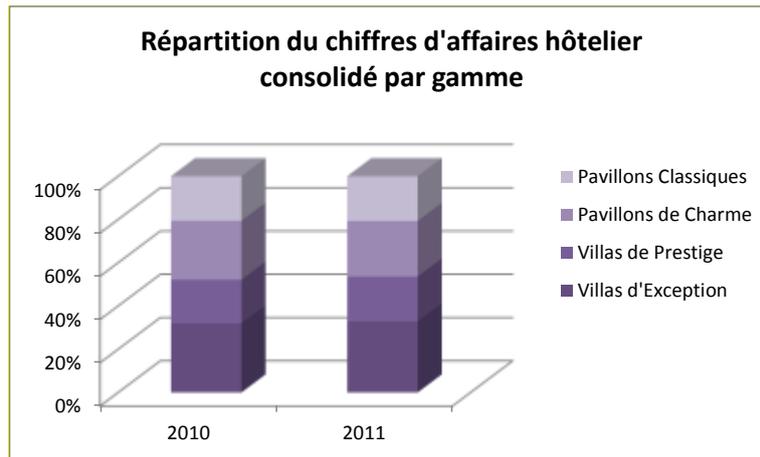
**Taux d'occupation (TO) en % :**    Niveau moyen de fréquentation de l'hôtel au cours d'une période donnée :  
$$\frac{\text{Nombre de chambres occupées}}{\text{Nombre de chambres disponibles}} \times 100$$

**Prix moyen (PM) en € :**            Prix moyen HT auquel est vendue une chambre sur une période donnée :  
$$\frac{\text{Chiffre d'affaires hébergement}}{\text{Nombre de chambres occupées}} \times 100$$

**Revpar en € :**                        Le Revpar est égal au produit du taux d'occupation par le prix moyen.

### 4.            **Activité de l'ensemble consolidé au cours de l'exercice**

Nous vous indiquons ci-après les résultats réalisés au cours de l'exercice par les hôtels de l'ensemble consolidé\* au cours de l'exercice :



\* Pour mémoire, les hôtels inclus dans la consolidation sont les 16 hôtels de la SA Les Hôtels de Paris (cf. Organigramme).

Le chiffre d'affaires hôtelier de l'ensemble consolidé s'est apprécié de 6,1 % sur l'exercice.

Sur la période, le taux d'occupation progresse de 7,5 points pour l'ensemble consolidé, insufflé par les Pavillons ( 4,5 Pts) et les Villas (+ 10,0 Pts).

Pour sa part, le prix moyen est en baisse, pour toutes les catégories d'établissements, avec un recul de 4,3 % pour les villas et de 4,1 % pour les pavillons.

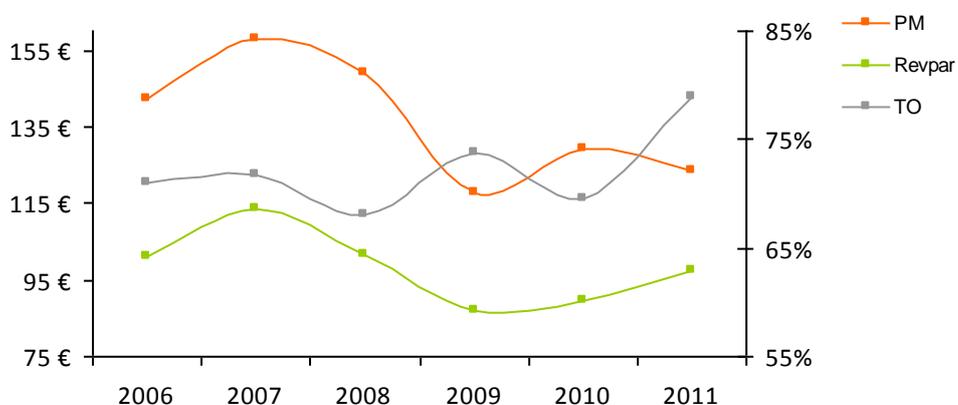
Nous vous présentons ci-après, les chiffres clés réalisés par les hôtels composant l'enseigne Les Hôtels de Paris, à savoir les hôtels de la SA Les Hôtels de Paris ainsi que les hôtels exploités par les sociétés liées par le biais de contrats de prestations de services et de concession de marque :

### Les Villas d'Exception

		Villa Beaumarchais	Villa Panthéon	Villa Montparnasse
Villas d'Exception				
Les Hôtels de Paris SA				
Revpar	2011	102,7 €	108,4 €	84,9 €
	2010	96,4 €	99,3 €	74,9 €
	Var	6,5%	9,1%	13,4%
Chiffre d'affaires	2011	2 050 765 €	2 477 552 €	1 510 807 €
	2010	1 922 916 €	2 275 868 €	1 330 630 €
	Var	6,6%	8,9%	13,5%

Villas d'Exception				
Contrats de prestations de services et de concession de marque		Villa Royale	Villa Lutèce Port Royal	Villa Opéra Drouot
Revpar	2011	102,7 €	83,8 €	98,8 €
	2010	95,4 €	77,9 €	92,9 €
	Var	7,7%	7,6%	6,4%
Chiffre d'affaires	2011	1 226 517 €	1 280 993 €	1 108 559 €
	2010	1 137 435 €	1 191 709 €	1 041 323 €
	Var	7,8%	7,5%	6,5%

Evolution des indicateurs 2006/2011 - Villas d'Exception

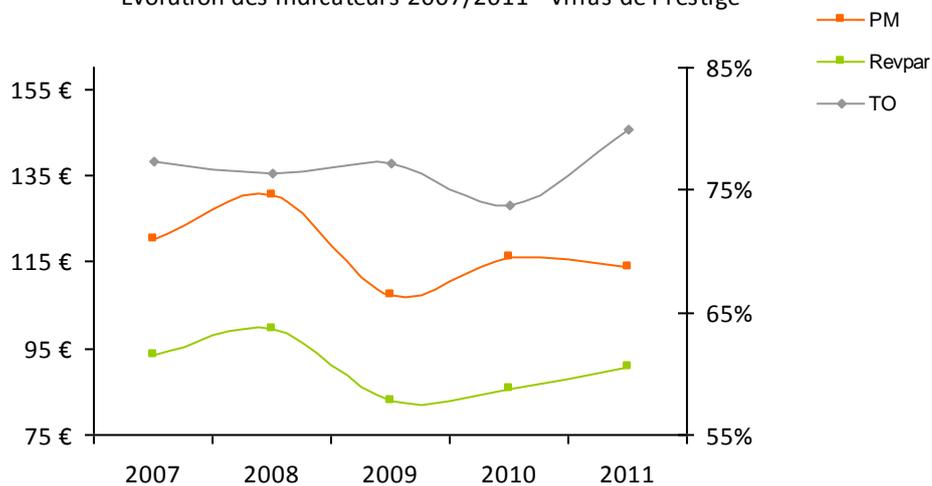


### Les Villas de Prestige

Villas de Prestige				
Les Hôtels de Paris SA		Villa Luxembourg	Villa Alessandra	Villa Eugénie
Revpar	2011	86,5 €	88,3 €	77,2 €
	2010	78,9 €	81,5 €	68,7 €
	Var	9,7%	8,3%	12,3%
Chiffre d'affaires	2011	1 717 592 €	1 681 267 €	1 214 725 €
	2010	1 567 082 €	1 557 676 €	1 086 019 €
	Var	9,6%	7,9%	11,9%

Villas de Prestige		Normandy Hôtel		Villa Royale Montsouris	
Contrats de prestations de services et de concession de marque					
Revpar	2011		106,7 €		65,8 €
	2010		101,6 €		69,8 €
	Var		5,0%		-5,7%
Chiffre d'affaires	2011		5 205 194 €		911 052 €
	2010		4 900 026 €		965 848 €
	Var		6,2%		-5,7%

Evolution des indicateurs 2007/2011 - Villas de Prestige

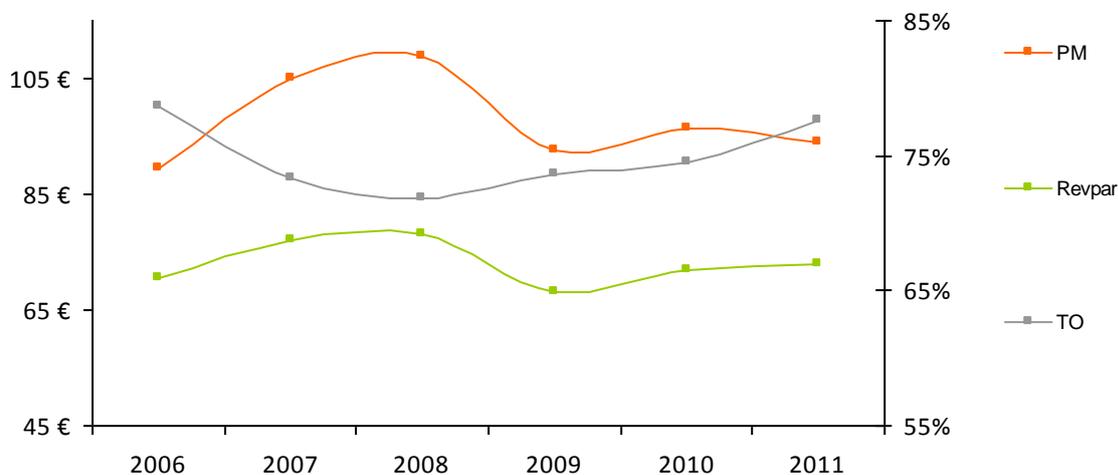


## Les Pavillons de Charme

Pavillons de Charme		Pavillon Losserand	Versailles	Bourse	Pavillon Nation	Saint Augustin
Les Hôtels de Paris SA						
Revpar	2011	62,6 €	57,3 €	80,1 €	71,9 €	83,3 €
	2010	62,2 €	61,2 €	67,8 €	73,7 €	81,8 €
	Var	0,5%	-6,3%	18,2%	-3,1%	1,8%
Chiffre d'affaires	2011	1 039 257 €	1 003 024 €	794 348 €	1 200 139 €	1 645 662 €
	2010	1 028 584 €	1 092 223 €	721 547 €	1 222 112 €	1 629 587 €
	Var	1,0%	-8,2%	10,1%	-1,8%	1,0%

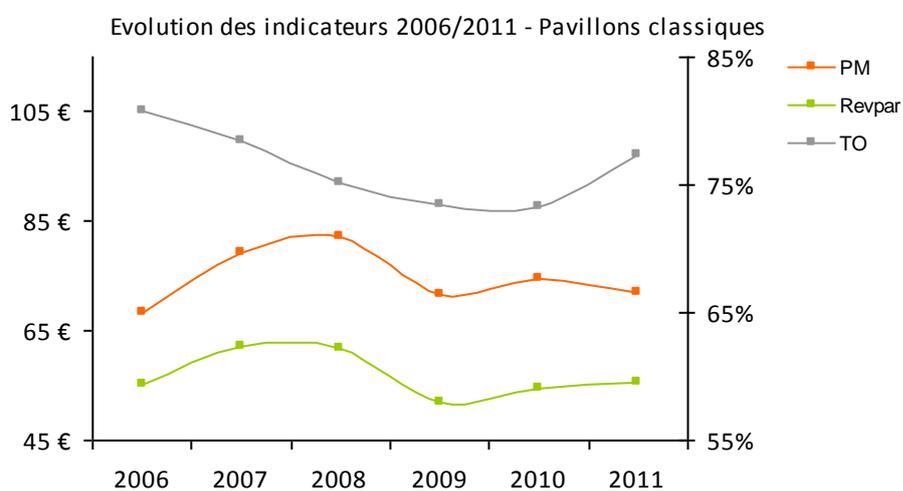
Pavillons de Charme		Pavillon Louvre Rivoli		Pavillon Opéra Grands Boulevards	
Contrats de prestations de services et de concession de marque					
Revpar	2011	86,0 €		75,3 €	
	2010	82,0 €		71,6 €	
	Var	4,9%		5,2%	
Chiffre d'affaires	2011	953 463 €		896 560 €	
	2010	910 278 €		850 900 €	
	Var	4,7%		5,4%	

Evolution des indicateurs 2006/2011- Pavillons de Charme



Pavillons Classiques		Pavillon Péreire		Pavillon Villiers		Pavillon République les Halles		parc Monceau	
Les Hôtels de Paris SA									
Revpar	2011	58,2 €		63,5 €		56,3 €		64,2 €	
	2010	53,0 €		58,9 €		55,5 €		61,3 €	
	Var	9,8%		7,8%		1,4%		4,7%	
Chiffre d'affaires	2011	974 858 €		1 337 565 €		1 266 660 €		1 015 913 €	
	2010	879 963 €		1 238 271 €		1 213 613 €		974 301 €	
	Var	10,8%		8,0%		4,4%		4,3%	

Pavillons Classiques		Pavillon Bercy Gare de Lyon	Pavillon Italie
Contrats de prestation de services et de concession de marque (Hors Holiday Inn)			
Revpar	2011	61,29 €	41,91 €
	2010	60,10 €	45,64 €
	Var	2,0%	-8,2%
Chiffre d'affaires	2011	1 134 676 €	1 435 791
	2010	1 116 674 €	1 538 534
	Var	1,6%	-6,7%



NB : Les indicateurs de la Villa Royale Montsouris (SNC Hôtel du Rond Point), ne sont pas audités.

## B. ACTIVITÉ ET RÉSULTATS DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ ET DE LA SOCIÉTÉ AU COURS DE L'EXERCICE

### 1. Informations financières sélectionnées

Conformément au règlement CE n°1606/2002 du Parlement Européen et au Règlement CE n°1725/2003 de la Commission Européenne, le groupe Les Hôtels de Paris établit ses comptes consolidés en normes *International Financial Reporting Standards* (IFRS), telles que publiées par l'*International Accounting Standards Board* (IASB) et adoptées par l'Union Européenne.

Les informations financières présentées ci-dessous sont extraites directement des comptes consolidés clos le 31 décembre 2011, tels qu'arrêtés par le Conseil d'administration du 10 juillet 2012.

#### Chiffres clés consolidés

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>2011</b>	<b>2010</b>
Chiffre d'affaires	23 001	21 643
Résultat courant opérationnel	1 266	2 889
Résultat opérationnel	(3 787)	3 369
Coût de l'endettement financier net	(22)	(365)
Résultat avant impôts	(3 733)	3 145
Résultat net de l'ensemble consolidé	(3 396)	2 752

#### Données par action

<i>(en euros)</i>	<b>2011</b>	<b>2010</b>
Résultat net par action	(0,78)	0,63
Résultat net dilué par action	(0,78)	0,63
Dividende par action	0	0

#### Total actif

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>2011</b>	<b>2010</b>
Actif non courant	62 969	69 721
Actif courant	11 501	6 996
Total actif	74 471	76 717

#### Capitaux propres et dettes financières

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>2011</b>	<b>2010</b>
Capitaux propres	36 304	39 699
Dettes financières	17 002	19 036

## 2. Présentation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2011

Conformément au règlement CE n°1606/2002 du Parlement Européen et au Règlement CE n°1725/2003 de la Commission Européenne, le groupe Les Hôtels de Paris établit ses comptes consolidés en normes IFRS, depuis l'exercice 2005.

### 2.1. Définition du périmètre de consolidation

Les sociétés dans lesquelles Les Hôtels de Paris exerce directement, ou indirectement, un contrôle exclusif, de droit ou de fait, sont consolidées par intégration globale.

Au 31 décembre 2011, suite au fusion il n'y a plus de société consolidée par intégration globale.

La société SCI Duplessy Immobilier, détenue à 96 %, est exclue du périmètre de consolidation. Elle ne réalise pas de chiffre d'affaires, ne détient aucun actif et ne porte aucun engagement. Elle ne présente en conséquence pas un impact significatif.

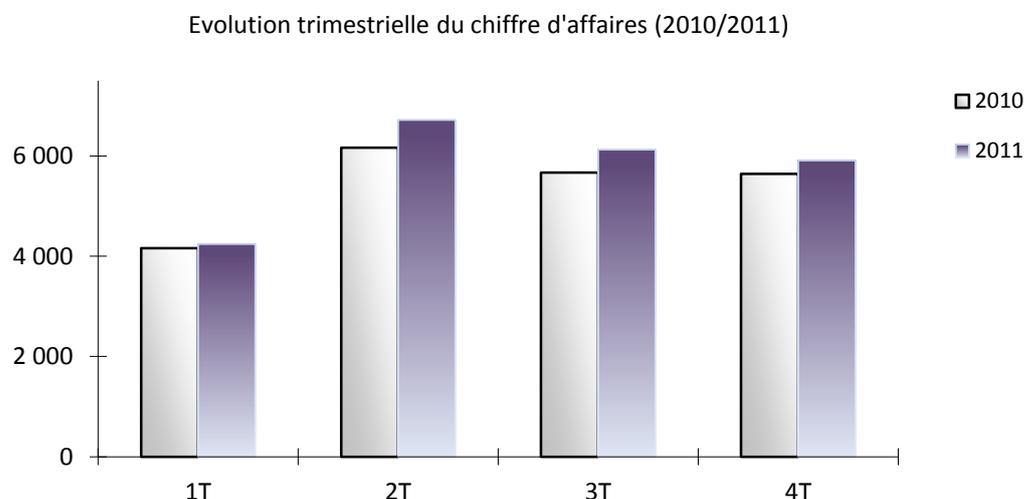
Par ailleurs, les sociétés dans lesquelles Les Hôtels de Paris exerce directement, ou indirectement, une influence notable sont consolidées par mise en équivalence.

Il en est ainsi de la société SAS Hôtels et Restaurants de Paris, exploitant le Normandy Hôtel, qui est détenue à hauteur de 20 % par Les Hôtels de Paris et est consolidée par mise en équivalence au 31 décembre 2011.

### 2.2. Analyse des résultats consolidés

#### a. Chiffre d'affaires

Au cours de l'exercice 2011, le chiffre d'affaires global de l'ensemble consolidé Les Hôtels de Paris, qui s'établit à 23 001 k€, s'est apprécié de 6,3 % par rapport à l'exercice précédent.

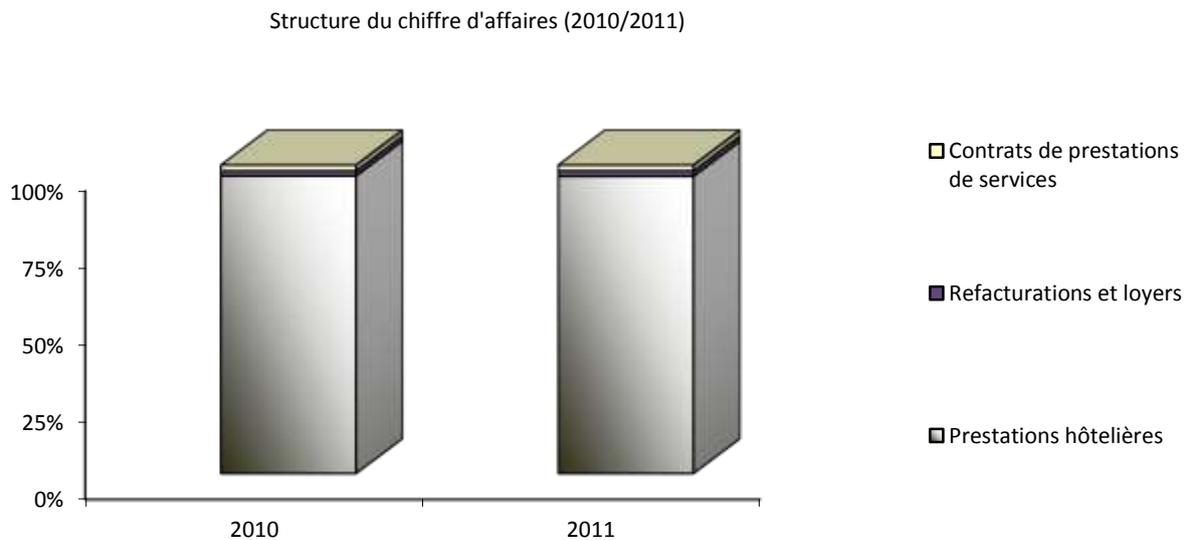


Le chiffre d'affaires se décompose ainsi qu'il suit, en fonction de la nature de l'activité :

- ⇒ Chiffre d'affaires lié à l'exploitation des hôtels : 22 157 k€ en hausse de 6,1 % par rapport à 2010.
- ⇒ Chiffre d'affaires lié aux refacturations et loyers : il est en baisse et s'établit à 424 k€ en hausse de 16,2 %.
- ⇒ Chiffre d'affaires lié à la gestion des hôtels en concession de marque : 421 k€. Ce chiffre d'affaires est constitué de trois redevances définies dans le contrat de prestations de services et de concession de marque, conclu entre Les Hôtels de Paris et chacun des hôtels exploités (8 hôtels). Ces redevances se décomposent comme suit :

- Un pourcentage du chiffre d'affaires hébergement visant à rémunérer les prestations commerciales et la concession de marque. Cette redevance qui s'établit à 223 k€ est en légère hausse du fait de la hausse globale de l'activité des sociétés ;
- Un pourcentage du Résultat Brut d'Exploitation (RBE) visant à rémunérer les prestations administratives : cette redevance s'établit à 134 k€ ;
- Une redevance fixe de 150 € par chambre, destinée à rémunérer la prestation de commercialisation par le biais du site Internet <http://www.leshotelsdeparis.com> Cette redevance est identique sur chaque exercice et s'établit à 64 k€.

Nous vous présentons ci-après, l'évolution du chiffre d'affaires de l'ensemble consolidé au cours des exercices 2010 et 2011 :



#### b. Résultat courant opérationnel consolidé

Le résultat courant opérationnel est en baisse de 1 623 k€ (- 56,2 %) par rapport à l'exercice précédent et s'établit à 1 266 k€.

Les charges opérationnelles sont en hausse à 21 735 k€.

Nous vous présentons ci-après, les principaux postes et leur évolution :

- Locations immobilières : 2 578 k€ (+ 0,7 %) ;
- Commissions d'agences : 1 319 k€ (- 16,4 %) ;
- Nettoyage des chambres : 1 168 k€ (+ 20,9 %) ;
- Location de linge : 481 k€ (+6,1 %) ;

Par ailleurs, les charges de personnel qui s'établissent à 7 425 k€ sont en hausse de 5,5 %.

Enfin, les impôts et taxes à 938 k€ sont en baisse de 11,3 %.

### **c. Endettement financier et trésorerie**

#### ⇒ Situation d'endettement :

La situation financière de la société, notamment sa situation d'endettement au regard du volume et de la complexité de ses affaires au sens de l'article L.226-100 du code de commerce, s'est améliorée et fait ressortir les points suivants :

- Un taux d'endettement sur capitaux propres de 0,47 contre 0,48 au titre de l'exercice 2010,
- Un taux d'endettement sur chiffre d'affaires de 0,74 contre 0,88 au titre de l'exercice 2010

L'amortissement mécanique des autres emprunts permet une baisse de l'endettement.

Au titre de l'exercice l'amortissement du capital s'établit à la somme de 1 877 k€ contre 1 243 k€ en 2010.

#### ⇒ Coût de l'endettement financier :

Le coût de l'endettement financier, qui s'établit à 22 k€, baisse de 94,0 % au cours de l'exercice.

La charge d'intérêt correspondant aux financements long terme s'établit à 876 k€ contre 440 k€ en 2010.

#### ⇒ Trésorerie :

Notre capacité d'autofinancement s'établit à la somme de 5 024 k€ contre 3 867 k€ au titre de l'exercice précédent.

Les flux de trésorerie liés à l'activité s'établissent à – 1 961 k€. Pour leur part, les flux liés aux opérations de financement dégradent la trésorerie à la clôture qui s'établit à – 750 k€

A l'actif, les disponibilités s'élèvent à 179 k€ contre 58 k€ au titre de l'exercice précédent.

Les concours bancaires s'établissent à 929 k€ contre 1 086 k€ au titre de l'exercice précédent.

### **d. Résultat net de l'ensemble consolidé**

Le résultat net consolidé - part du groupe de l'exercice affiche une perte de 3 396 k€, contre un bénéfice de 2 751 k€ en 2010.

### **e. Bilan consolidé**

Le total du bilan consolidé au 31 décembre 2011 s'établit à 74 471 k€ contre 76 717 en N-1, soit une diminution de 2,9 %.

Compte tenu du résultat de l'exercice, les capitaux propres sont en baisse de 8,6 % et s'élèvent à la somme de 36 304 k€ contre 39 699 k€ au titre de l'exercice précédent.

## 2.3. Présentation des résultats et activités des sociétés consolidées

### a. Société consolidée par intégration globale

Eléments comptables de la sociétés consolidante au 31/12/2011 :

(en euros)	SA Les Hôtels de Paris
Capital social	10 000 000
Capitaux propres hors capital social	22 071 896
Quote-part du capital détenue	-
Chiffre d'affaires	23 001 444
Résultat courant avant impôts	1 382 031
Résultat net de l'exercice	(3 970 527)

### b. Société consolidée par mise en équivalence

Eléments comptables de la société mise en équivalence au 31/12/2011 :

(en euros)	SAS Hôtels et Restaurants de Paris (Normandy Hôtel)
Capital social	1 520 000
Capitaux propres hors capital social	4 856 504
Quote-part du capital détenue	20 %
Chiffre d'affaires	5 227 211
Résultat courant avant impôts	504 908
Résultat net de l'exercice	381 235

## 3. Présentation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2011 de la SA Les Hôtels de Paris

### 3.1. Le compte de résultat

#### a. Chiffre d'affaires

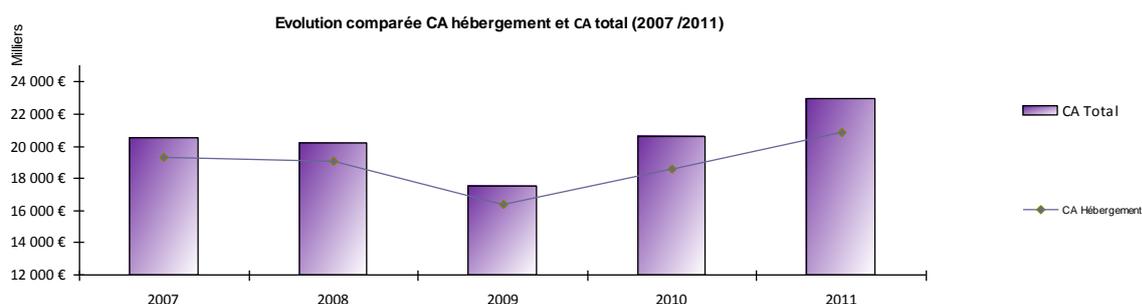
Au cours de cet exercice social, la société a réalisé un chiffre d'affaires de 23 001 k€, en hausse de 11,75 % par rapport à l'exercice précédent. Le chiffre d'affaires se décompose ainsi qu'il suit :

Chiffre d'affaires lié à l'exploitation des hôtels : 22 156 k€ en hausse de 12,2 %, dont :

Chiffre d'affaires « hébergement » : 20 856 k€ en hausse de 12,3 %

Chiffre d'affaires « food & beverage » : 941 k€ en hausse de 10,7 %

Chiffre d'affaires « autres prestations » : 359 k€ en hausse de 15,1 %



Chiffre d'affaires lié aux refacturations : 424 k€ en hausse de 14,3 %.

Chiffre d'affaires lié à la gestion des hôtels en concession de marque : 421 k€, en baisse de 10,8 %.

Ce chiffre d'affaires est constitué de trois redevances :

Un pourcentage du chiffre d'affaires hébergement visant à rémunérer les prestations commerciales et la concession de marque : cette redevance, corrélée au chiffre d'affaires, est toutefois en hausse au cours de l'exercice de 18,4 % et s'établit à 304 k€.

Un pourcentage du Résultat Brut d'Exploitation (RBE) visant à rémunérer les prestations administratives : cette redevance qui s'établit à 134 k€ affiche une baisse de 13,5 % du fait de l'absence de redevance de la SA Royale Pigalle ;

Une redevance fixe de 150 € par chambre, destinée à rémunérer la prestation de commercialisation par le biais du site Internet Les Hôtels de Paris : cette redevance est identique pour chaque exercice et s'établit à la somme de 64 k€.

#### **b. Produits d'exploitation**

Les autres produits d'exploitation qui s'établissent à 633 k€, sont en hausse de 205,8%. Ces produits sont constitués principalement de la facturation liée à la prestation de mise en chambre gratuite de journaux.

#### **c. Charges d'exploitation**

Les charges d'exploitation, qui s'établissent à 22 602 k€ sont en hausse de 22,0 % par rapport à N-1.

Compte tenu de la structure de nos activités, les postes de charges d'exploitation sont les suivants :

Les charges d'exploitation

<i>(en euros)</i>	<b>2011</b>	<b>2010</b>
Achats de matières premières	462 022	436 195
Autres achats & charges externes	10 804 605	9 519 601
Impôts & taxes	1 057 963	915 379
Salaires & traitements	5 241 762	4 938 015
Charges sociales	2 011 406	1 628 572
Dotations aux amortissements sur immobilisations	1 044 479	894 786
Dotations aux provisions sur actif circulant	430 363	
Dotations aux provisions pour risques et charges	1 304 243	
Autres charges	245 068	230 605
<b>Total</b>	<b>22 601 911</b>	<b>18 563 153</b>

Les achats de matières premières sont en hausse de 5,9% sur la période.

Les autres achats et charges externes sont en hausse de 13,5 % par rapport à N-1.

Les impôts et taxes s'établissent à 1 058 k€.

Les salaires et charges sociales cumulés sont en hausse de 11,4 %. Cette hausse est composée des éléments suivants :

- La hausse des salaires bruts de 6,1 % ;
- La hausse concomitante des cotisations de 23,5%;

Les dotations aux amortissements des immobilisations sont en hausse à 1 044 k€ du fait de la fusion avec la SA Royal Pigalle.

#### **d. Résultat d'exploitation**

En conséquence, le résultat d'exploitation qui s'établit à 1 032 k€ une baisse de 1 194 k€.

#### **e. Endettement financier et trésorerie**

##### ⇒ Situation d'endettement :

La situation financière de la société, notamment sa situation d'endettement au regard du volume et de la complexité de ses affaires au sens de l'article L.225-100 du code de commerce, s'améliore et fait ressortir les points suivants :

- un taux d'endettement sur capitaux propres de 0,32 contre 0,29 pour l'exercice précédent;
- Un taux d'endettement sur chiffre d'affaires de 0,45 en baisse.

##### ⇒ Trésorerie

Notre capacité d'autofinancement s'établit à la somme de 2 848 k€ contre 3 663 k€ au titre de l'exercice précédent.

A l'actif, les disponibilités s'élèvent à la somme de 129 k€ contre 59k€ au titre de l'exercice précédent.

Les concours bancaires s'établissent à la somme de 929 k€ contre 1 054 k€ en 2010.

##### ⇒ Résultat financier

Le résultat financier, qui s'élève à la somme de 350 k€ contre – 13 k€ en N-1, est en hausse du fait de l'absence de provision.

#### **f. Résultat exceptionnel**

Le résultat exceptionnel de l'exercice, qui s'élève à la somme de – 5 353 k€ contre – 753 k€ au titre de l'exercice précédent, est en hausse de - 4 600 k€.

#### **g. Résultat net de l'exercice**

Le résultat de l'exercice affiche une perte de -3 971 k€.

### 3.2. Le bilan

Au 31 décembre 2011 le total du bilan de la société s'élève à la somme de 61 292 k€.

Compte tenu du résultat de l'exercice, les capitaux propres s'élèvent à la somme de 32 072 k€, contre 35 863 k€ au titre de l'exercice précédent.

### 3.3. Recherche et développement

Eu égard à l'article L.232-1 du Code de commerce, nous vous informons que la société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice, susceptible d'être comptabilisée dans les conditions prévues par le nouveau plan comptable.

### 3.4. Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code Général des Impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépense non déductibles du résultat fiscal.

### 3.5. Tableau des dettes fournisseurs

Nous vous présentons le tableau sur les délais de paiement des fournisseurs prévu à l'article L.441-6-1 du Code de commerce.

	<b>2011</b>	<b>2010</b>
Dettes fournisseurs non échues	1 776	1 095
Dettes fournisseurs échues	2 171	2 017
<b>Total dettes *</b>	<b>3 947</b>	<b>3 112</b>

\* Hors FNP

Les dettes fournisseurs non échues ont été déterminées sur la base des achats du 1<sup>er</sup> novembre au 31 décembre (60 jours) correspondant aux délais de règlement négociés avec les fournisseurs.

### 3.6. Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons d'affecter la perte de l'exercice, qui s'élève à la somme de (3 970 527) €, en totalité au compte Report à Nouveau.

Après affectation du résultat, le compte Report à nouveau s'élèverait à la somme de 2 820 444 €.

En application de l'article 243 bis du CGI, nous vous indiquons qu'il n'a été versé aucun dividende au cours des trois derniers exercices.

## C. ANALYSE ET GESTION DES RISQUES

### 1. Risques de liquidité

La gestion du risque de liquidité est centralisée par la direction financière de la société Les Hôtels de Paris. La gestion de trésorerie de la société et des sociétés gérées par le biais des contrats de prestations de services et de concession de marque est globale au niveau de l'enseigne, en application de la convention de gestion centralisée de trésorerie conclue entre l'ensemble des sociétés concernées, et permet de compenser les excédents et les besoins de trésorerie internes, préalablement à toute recherche de ressources sur les marchés financiers.

Par ailleurs, au 31 décembre 2011, la société dispose, auprès de ses établissements bancaires, d'une ligne globale de crédit court terme de 400 k€.

Enfin, les actifs de la société composés de murs et de fonds de commerce à Paris, ayant une valeur significative, la réalisation d'un actif serait de nature à permettre à la société de faire face à des besoins de trésorerie complémentaires.

### 2. Risques liés aux taux d'intérêts

La société ayant contracté des emprunts et des crédits baux à taux indexés, une hausse des taux d'intérêts aurait une incidence sur le résultat financier.

A titre indicatif, le tableau suivant simule l'impact d'une hausse de 1 point sur les intérêts :

État des positions de la société face au risque de taux d'intérêts

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>Impact sur les intérêts d'emprunt</b>
Impact < à 1 an	150
Impact de 1 à 5 ans	422
Impact > à 5 ans	204
<b>Total</b>	<b>776</b>

### 3. Risques liés aux taux de change

L'activité de la société s'exerçant exclusivement sur Paris, les risques liés aux taux de change sont limités.

### 4. Risques liés aux actions

La société n'a pas pour objet social ni pour stratégie de détenir des actions, cotées ou non cotées en dehors de son activité hôtelière, à l'exception de la détention de titres dans le capital de banques ayant le statut mutualiste.

En conséquence, la société n'encourt pas de risques significatifs liés aux actions.

### 5. Risques particuliers liés à l'activité

La société ne relève d'aucune réglementation particulière pouvant avoir un impact sur son activité et ne se trouve pas dans une position de dépendance technique ou commerciale à l'égard de tiers (fournisseurs ou clients).

Toutefois, la société a mis en place une organisation afin de prévenir tout risque éventuel dans les domaines jugés sensibles :

- Compte tenu de son nom générique et afin d'assurer une protection efficace de la marque, Les Hôtels de Paris a fait l'objet d'un dépôt auprès de l'INPI et est protégée par la réglementation applicable en la matière ;
- Les noms de domaine utilisés par Les Hôtels de Paris et ses différentes exploitations ont fait l'objet d'enregistrement auprès de sociétés de référencement afin d'empêcher toute utilisation abusive des termes «hôtels de paris» par des tiers sur Internet ;
- Des mesures sont mises en place en vue de l'évaluation des risques professionnels liés à la santé et/ou la sécurité au travail. Des évaluations sont effectuées par le CHSCT sur la base d'un cahier des charges établi, afin d'identifier les risques potentiels encourus au sein de chaque établissement, puis des préconisations sont effectuées afin de réduire ou d'éliminer les risques identifiés. Les préconisations et les mesures à mettre en place sont étudiées en collaboration avec les membres du CHSCT, la direction opérationnelle et les services de la Médecine du travail.

## **6. Risques industriels liés à l'environnement**

De par sa nature, l'activité de la société comporte peu de risques pour l'environnement. Il s'agit pour l'essentiel de risques d'incendie, de rupture de canalisation d'eau ou de gaz.

Des moyens de prévention et de lutte ont été mis en place dans chaque établissement, rendant peu probable la survenance de ces risques.

Par ailleurs des actions de formation à grande ampleur sont envisagées afin de préparer le personnel à la survenance de tels risques.

Des campagnes d'information sont menées afin de sensibiliser les salariés sur les impacts de notre consommation sur l'environnement et la nécessaire maîtrise de nos dépenses énergétiques. A ce titre, il a été décidé de réduire l'éclairage des façades.

En 2009, il a également été décidé de sensibiliser la clientèle aux problématiques environnementales en leur proposant notamment de ne pas procéder au change des draps en recouche ou en évitant, pour les clients le souhaitant, de ne pas changer les serviettes chaque jour.

## **7. Assurance – Couverture des risques**

Afin de garantir la pérennité de son activité, la société souscrit des contrats d'assurance auprès de la Compagnie Generali, en vue de garantir notamment les risques de dommages et pertes d'exploitation ainsi que de responsabilité civile.

La société procède de façon régulière, en fonction de la sinistralité et en partenariat avec ses assureurs, à un audit des risques et à leur évaluation, de manière à réduire le risque et à obtenir la couverture optimale en fonction des marchés d'assurance et des relevés de sinistralité effectués sur l'ensemble des hôtels de l'enseigne.

Le coût des primes d'assurances sur chiffre d'affaires s'établit à 0,26 % en 2011.

## **D. EVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS SURVENUS AU COURS DE L'EXERCICE**

### **1. Fusion par voie d'absorption de la SA Royal Pigalle**

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 29 décembre 2011, les actionnaires de la société Les Hôtels de Paris ont approuvé un projet de fusion par absorption de la société Royal Pigalle. La fusion a été approuvée avec effet rétroactif au 1er janvier 2011.

S'agissant d'une société détenue à 99,99 % par la SA Les Hôtels de Paris, cette opération de fusion visait à simplifier et alléger le travail des équipes administratives, en limitant le nombre de structures juridiques à traiter au quotidien.

A la suite de la fusion, la société Les Hôtels de Paris a procédé à l'annulation de sa participation dans la société Royal Pigalle. La différence entre la valeur nette des biens et droits apportés et la valeur comptable des actions de la société Royal Pigalle, soit la somme de 6 916 €, a constitué un boni de fusion qui a été enregistré au passif du bilan.

### **2. Augmentation de capital**

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 29 décembre 2011, les actionnaires de la société Les Hôtels de Paris ont approuvé un projet d'augmentation du capital social.

Le capital a été augmenté d'une somme de 9.339.423 euros pour le porter à 10.000.000 euros, par l'incorporation directe de cette somme prélevée sur le poste "Prime de fusion".

Cette opération est réalisée au moyen de l'élévation de la valeur nominale de chacune des 4.333.103 actions composant le capital social de la société.

### **3. Contentieux**

#### **3.1. Litige portant sur le fonds de commerce de la Villa Royale**

Pour mémoire : en 2001, la société Les Hôtels de Paris a acquis la totalité des titres de la société Royal Pigalle SA et de sa filiale, la société SNC Société Nouvelle du Royal Pigalle, elle-même propriétaire d'un fonds de commerce sis rue Duperré à Paris. Par ailleurs, un programme de rénovation a été réalisé en 2001 et 2002 pour la réhabilitation de l'hôtel en établissement 4 étoiles, pour un montant d'environ 4 350 k€.

A cette même époque, un tiers a engagé une action en vue de revendiquer la propriété dudit fonds, sur la base d'une promesse de vente qui lui avait été consentie par la SNC Société Nouvelle du Royal Pigalle, antérieurement au rachat par la société Les Hôtels de Paris des titres de la SA Royal Pigalle. Le Tribunal de Commerce de Paris a fait droit à cette demande en date du 3 mars 2000, sans que la société Les Hôtels de Paris ait été informée de l'existence de cette promesse de vente ni de l'action engagée par ce tiers qui avait été dissimulée par le cédant.

La SNC Société Nouvelle du Royal Pigalle a ainsi été informée de l'existence de cette procédure en novembre 2001 lorsqu'elle a reçu un commandement de payer l'astreinte fixée par le Tribunal de Commerce dans son jugement du 3 mars 2000. La société Les Hôtels de Paris a contesté cette action.

⇒ Procédure intentée par un tiers en vue de la reconnaissance de la validité de la cession du fonds de commerce intervenue antérieurement à l'acquisition des titres par la SA Les Hôtels de Paris

En date du 29 mars 2006, la Cour d'appel statuant sur renvoi a confirmé l'arrêt rendu par la Cour d'Appel le 10 février 2004 et déclaré parfaite la cession du fonds de commerce intervenue préalablement à l'acquisition de ce même fonds par la société Les Hôtels de Paris. Le nouveau pourvoi en cassation formé par la société a été rejeté.

La société a ainsi provisionné la totalité des actifs et des intérêts restant à courir sur l'emprunt à cette date.

Suite à cette décision la société a reçu une sommation de restituer le fonds de commerce à laquelle elle a répondu être dans l'impossibilité d'exécuter le jugement.

Dans le même temps, la SNC Société Nouvelle du Royal Pigalle, qui avait intenté une action en annulation de l'arrêt du 3 mars 2000, a été déboutée de ses demandes et condamnée à des dommages et intérêts (50 k€ et 10 k€ d'article 700) par jugement en date du 25 septembre 2008.

La SNC Société Nouvelle du Royal Pigalle a fait appel de ce jugement et obtenu l'infirmité de la décision et l'annulation de la condamnation au versement de dommages et intérêts, par arrêt rendu le 16 juin 2010.

⇒ Procédure engagée par la société sur la reconnaissance d'un faux

La SNC Société Nouvelle du Royal Pigalle a assigné les parties adverses devant le Tribunal de Grande Instance de Grasse afin de faire reconnaître par voie judiciaire que le document ayant servi de fondement au jugement initial du 3 mars 2000 (promesse de vente) et aux décisions subséquentes, était un faux.

Après avoir été déboutée en première instance, la Cour d'Appel d'Aix en Provence a fait droit à l'action intentée par la société et a déclaré par arrêt du 14 janvier 2010, que la pièce ayant servi de fondement à l'arrêt du 29 mars 2006 était un faux.

La société SLIH s'est pourvu en cassation puis s'est désistée de son pourvoi en date du 25 mai 2010.

Sur la base de cette décision, la SNC Société Nouvelle du Royal Pigalle a, les 1er et 3 mars 2010, introduit un recours en révision à l'encontre de l'arrêt rendu par la cour d'appel de Paris le 29 mars 2006. Par décision du 30 novembre 2011, la Cour d'appel de Paris a rejeté le recours en révision. En date du 29 décembre 2011, la société a formé un pourvoi en cassation.

Au 31 décembre 2011, les provisions constituées dans le cadre du contentieux Villa Royale sont les suivantes :

- Provision pour charge des intérêts restant à courir pour un montant de 12 k€
- Dépréciation de la valeur nette des immobilisations diminué du prix de vente à récupérer (616 k€) pour un montant de 991 k€
- Provision pour dépréciation de la créance SLIH et Christie & co pour un montant de 132 k€

Le montant global restant provisionné s'élève à la somme de 1 135 k€ contre 1 808 k€ en 2011.

La société poursuit toujours l'exploitation de l'hôtel Villa Royale.

A ce stade de la procédure et compte tenu des informations disponibles, l'évolution de ce dossier n'a pas conduit la société à enregistrer de provision complémentaire.

### **3.2. Contentieux portant sur le bail commercial du Pavillon Saint Augustin**

Pour mémoire, la société Hôtel la Galerie SA absorbée depuis par la SA Les Hôtels de Paris, était détentrice d'un bail commercial conclu avec la Caisse de Retraite et de Prévoyance des Clercs et Employés de Notaires (CRPCEN) depuis le 08/08/1995 pour les besoins de l'exploitation de l'hôtel Pavillon Saint Augustin. Ce bail a été repris *de facto* par la société Les Hôtels de Paris SA suite à la fusion absorption de la société décidée en décembre 2010 avec effet rétroactif au 01/01/2010.

Ayant rencontré des difficultés pour l'encaissement des loyers, la CRPCEN avait saisi le Tribunal de Grande Instance de Paris qui a rendu une ordonnance de référé datée du 18/12/2009 et signifiée à la société le 12/01/2010, prévoyant le paiement de l'arriéré des loyers ainsi que la reprise des paiements des loyers avec un encaissement au plus tard le dernier jour du mois suivant le trimestre exigible.

La société a respecté son engagement et envoyé à la CRPCEN le montant du loyer du 2<sup>ème</sup> trimestre 2010, le 22 juillet 2010, soit avant l'expiration du délai convenu.

Ce règlement a été retourné à l'hôtel en juillet 2010. Toutefois, suite à un problème de relais de l'information interne en l'absence de personnel encadrant sur l'hôtel Pavillon Saint Augustin, le règlement du loyer du 2<sup>ème</sup> trimestre n'a pas été renvoyé à la CRPCEN qui a donc fait délivrer un commandement de quitter les lieux en date du 25/08/2010. Considérant avoir respecté son obligation par l'envoi du paiement du loyer à bonne date, la société a assigné la CRPCEN le 21/09/2010 en vue d'obtenir l'annulation du commandement de quitter les lieux. Par décision du 20 décembre 2010, le juge de l'exécution a débouté la société de sa demande, a considéré la clause résolutoire comme était acquise et a ainsi fait droit au commandement de quitter les lieux délivré par la CRPCEN.

Par un arrêt rendu en date du 13 octobre 2011, la Cour d'Appel de Paris a confirmé à l'inverse de notre meilleure estimation et de l'avis de nos avocats le jugement rendu en 1ère instance par le Tribunal de Commerce de Paris le 20 décembre 2010, qui déclarait la clause résolutoire acquise au bailleur, la CRPCEN, pour non-respect de l'ordonnance du 18 décembre 2009 portant sur les modalités de paiement de l'arriéré locatif.

L'impact sur les comptes sociaux est de 5,4 millions, l'impact sur les comptes consolidé de l'éventuelle perte du fonds de commerce du Pavillon Saint Augustin a été provisionné en totalité pour 5,7 millions d'euros constitués principalement de la provision pour dépréciation du goodwill (5,5 M€) et de la perte de valeur des éléments de l'actif corporel (0,2 M€).

Pour mémoire, le Pavillon Saint Augustin a concouru au chiffre d'affaires annuel pour 1 646 K€ et aux résultats (avant provision) pour 419 K€.

Un pourvoi en cassation a été déposé en date du 8 novembre 2011 et rejeté le 3 juillet 2012. La société étudie la possibilité d'engager toute action lui permettant de rester dans lieux.

Dans l'attente, la société poursuit l'exploitation de l'hôtel et continue de respecter ses engagements de paiement des loyers dans les délais convenus.

### **3.3. Actes de cession de créances**

Au cours de l'exercice, la société Les Hôtels de Paris a procédé à une cession de créance entre la société Hôtels et Restaurants de Paris et la société Compagnie Financière du Trocadéro pour un montant de 3 038 k€.

Parallèlement, la société Les Hôtels de Paris a procédé à une cession de créance entre la société Hôtel du rond point et la société Compagnie Financière du Trocadéro pour un montant de 446 k€.

A l'issue de ces opérations les comptes courants entre la société Les Hôtels de Paris se décomposent ainsi :

- Hôtels et Restaurants de Paris : 6 062 k€
- Compagnie Financière du Trocadéro : 1 752 k€

Lors de cette opération la société Compagnie Financière du Trocadéro a donné en nantissement les titres qu'elle détient de la société Hôtels et Restaurants de Paris pour un montant total de 9 millions d'euros afin de garantir ces créances.

Fort de cette garantie la société Les Hôtels de Paris a en conséquence repris la provision pour dépréciation de créance pour 727 k€ qu'elle avait passée en 2009.

## **E. EVÈNEMENTS POST CLÔTURE DE LA SOCIÉTÉ ET DES FILIALES**

### **1. Evènements post clôture**

Dans le cadre d'un contentieux qui oppose la société à des collectifs d'actionnaires, le tribunal de commerce de Paris a, par deux jugements du 13 février 2012, condamné la société à verser des dommages et intérêts pour un montant total de 1 296 k€. L'intégralité des sommes a été provisionnée et la société a fait appel de cette décision.

### **2. Tendances et perspectives**

#### **2.1. Projets de cession d'actif**

Pour faire face à une éventuelle tension de ses liquidités, la société continue d'étudier toutes les possibilités et notamment un projet de cession d'actif. Le Conseil d'administration ainsi que les représentants du comité d'entreprise présents se sont unanimement entendus sur la nécessité d'attendre de voir si une telle cession était, ou non, indispensable, préférant, si la reprise de l'activité était appelée à se maintenir, ne pas se départir d'un actif du groupe.

Le projet reste ouvert sans toutefois être une priorité pour l'entreprise.

#### **2.2. Stratégie commerciale : poursuite de la reprise de l'activité**

L'année 2011 a confirmé la reprise de l'activité. Avec une amélioration de la demande, le groupe a pu se positionner et reprendre de façon progressive et durable, la maîtrise des prix.

Le 1<sup>er</sup> trimestre 2012 a confirmé le bon niveau d'activité avec une hausse du chiffre d'affaires de près de 6%. Cette progression a été réalisée par une hausse de la demande et du taux d'occupation.

Fort de cette progression, et afin de mieux anticiper toute nouvelle période de récession future, le groupe a mis en œuvre une politique d'élargissement de sa distribution. Cette stratégie visait à rééquilibrer les apporteurs traditionnels par rapport à la distribution on line afin de ne pas devenir dépendant d'un nombre limité de distributeurs en période de crise.

Parallèlement, le groupe développe activement le site internet [www.leshotelsdeparis.com](http://www.leshotelsdeparis.com) toujours dans le même objectif d'une maîtrise de ses ventes et d'une réduction des coûts de distribution.

Le portefeuille actuel des réservations laisse augurer une confirmation de la bonne tenue de l'activité sur le 1<sup>er</sup> semestre et un atterrissage en phase avec les prévisions de croissance. Le groupe reste attentif à la maîtrise de sa distribution, conscient de l'instabilité du contexte économique mondial.

## F. DONNÉES SOCIALES

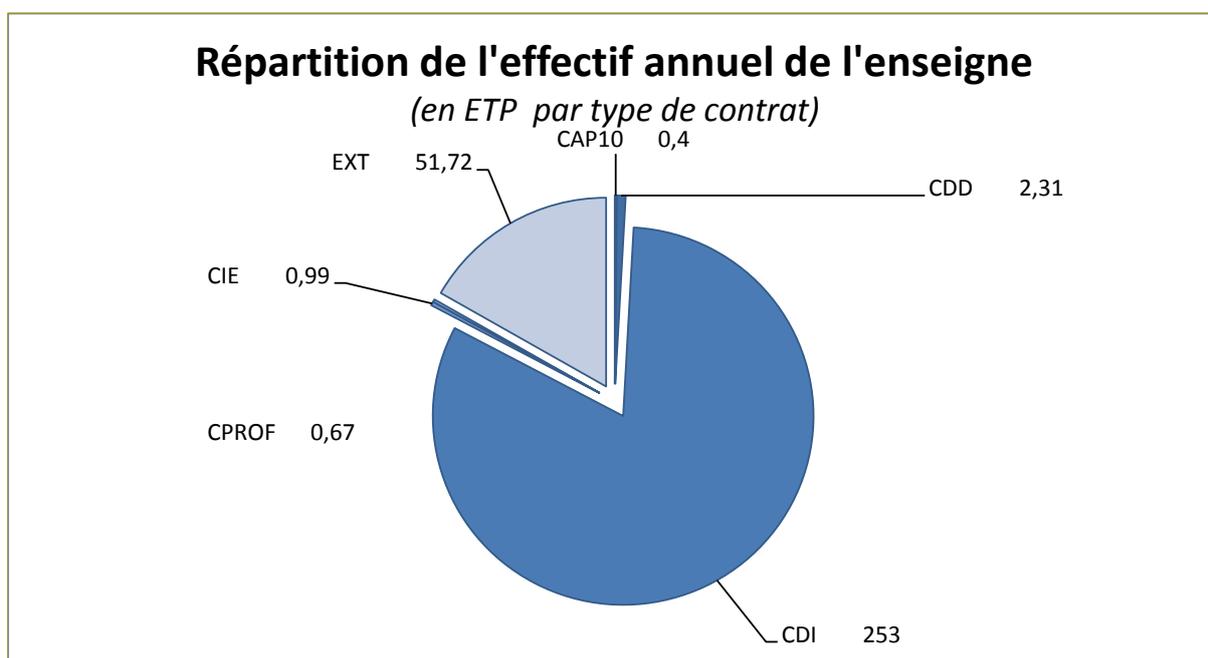
### Répartition de l'effectif de l'enseigne par catégorie au 31 décembre 2011

Au 31 décembre 2011, l'enseigne regroupait en moyenne 427 salariés (incluant les extras) pour un effectif global en équivalent temps plein de 308 salariés contre 310 au 31 décembre 2010.

A cette même date, l'ensemble consolidé totalisait pour sa part 267 salariés (incluant les extras) pour un effectif global consolidé en ETP de 190 salariés contre 200 au 31 décembre 2010.

Nous vous indiquons ci-après, la répartition de l'effectif de l'enseigne Les Hôtels de Paris (24 hôtels ainsi que les services administratifs centraux), au 31 décembre 2011.

*NB : L'effectif est comptabilisé en équivalent temps plein sur une base mensuelle (soit 169 heures par mois pour tous les établissements, à l'exception du Normandy Hôtel qui est soumis à l'horaire de 160,33 heures mensuelles).*



### 1. Données sociales consolidées au 31 décembre 2011

Les données indiquées ci-dessous concernent l'ensemble consolidé Les Hôtels de Paris tel que défini ci-dessus (Définition du périmètre de consolidation).

Le total de l'enseigne est également indiqué, pour information.

Répartition de l'effectif	Ensemble consolidé			Enseigne	
	2011			2010	2011
	Total	dont Femmes	dont Hommes	Total	Total
<b>Effectif total</b>	<b>190</b>	<b>45 %</b>	<b>55%</b>	<b>200</b>	<b>308</b>
<b>Effectif par collègue</b>					
dont Cadres	19	32%	68%	23	25
dont Agents de maîtrise	10	30%	70%	11	17
dont Employés	160	46%	54%	164	264
dont Dirigeants	1	0%	100%	1	2
dont Stagiaires	0	0%	0%	1	0

<b>Effectif par type de contrat</b>					
dont CDI	159	47%	53%	172	266
dont CDD	30	30%	70%	25	40
dont Contrats de qualification	0	0%	0%	2	1
dont Contrats d'apprentissage	1	100%	0%	1	1
<b>Effectif par ancienneté</b>					
dont < à 1 an	38	37%	63%	31	68
dont de 1 à 2 ans	9	67%	33%	7	12
dont de 2 à 5 ans	56	45%	55%	79	84
dont de 5 à 10 ans	49	41%	59%	54	87
dont de 10 à 15 ans	32	53%	47%	24	44
dont > à 15 ans	6	67%	33%	4	13

## G. Capital et actionariat

### 1. Renseignements concernant le capital

#### 1.1. Capital social de la SA Les Hôtels de Paris

Le capital de la société d'un montant de 10 000 000 € est divisé en 4 333 103 actions de même catégorie, représentant 7 003 355 droits de vote au 29 juin 2012.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

#### 1.2. Titres non représentatifs du capital

Il n'y a aucun titre non représentatif du capital et il n'existe pas d'autre forme de capital potentiel.

#### 1.3. Programme de rachat par la société de ses propres actions

Aucun programme de rachat d'action n'est en cours.

#### 1.4. Actionariat salarié

Au 31 décembre 2011, 2 salariés détenaient des actions au nominatif, correspondant à 0,006 % du capital de la société, et à 0,007 % des droits de vote.

## 2. Répartition du capital et des droits de vote

### 2.1. Evolution du capital social

Capital social

	Nombre de titres	Montant
Titres en début d'exercice	4 333 103	660 577
Augmentation de capital	-	9 339 423
Titres en fin d'exercice	4 333 103	10 000 000

## 2.2. Répartition du capital social par type d'actionnaires (au 29 juin 2012)

	Total actions	Voix simple	Voix double	% du capital	% des votes	Total voix
<b>Au nominatif</b>	<b>2 815 731</b>	<b>145 479</b>	<b>2 670 252</b>	<b>64,98%</b>	<b>78,33%</b>	<b>5 485 983</b>
dont :						
personnes physiques	<b>1 453 413</b>	4 106	1 449 307	33,54%	41,45%	2 902 720
personnes morales	<b>1 362 318</b>	141 373	1 220 945	31,44%	36,89%	2 583 263
dont :						
Résident	<b>2 433 725</b>	107 606	2 326 119	56,17%	67,97%	4 759 844
non résident	<b>382 006</b>	37 873	344 133	8,82%	10,37%	726 139
<b>Au porteur</b>	<b>1 517 372</b>	<b>1 517 372</b>	<b>0</b>	<b>35,02%</b>	<b>21,67%</b>	<b>1 517 372</b>
<b>Total</b>	<b>4 333 103</b>	<b>1 662 851</b>	<b>2 670 252</b>	<b>100,00%</b>	<b>100,00%</b>	<b>7 003 355</b>

### Principaux actionnaires inscrits au nominatif (au 29 juin 2012)

	En action	%	En voix	%
Compagnie Financière Du Trocadéro	790 520	18,24%	1 581 040	22,58%
Patrick Machefert	497 958	11,48%	995 916	14,21%
Capinvest Services	377 873	8,72%	717 873	10,25%
Louisa Soxavi	103 500	2,39%	103 500	1,48%
Monsieur et Madame Louazé	67 178	1,55%	134 356	1,92%
Madame Derory	44 037	1,02%	88 074	1,26%
Autres actionnaires	2 452 037	56,59%	3 382 596	48,30%

Au total, Monsieur Patrick Machefert contrôle directement ou indirectement 1 666 351 actions (38,46 %) représentant 3 294 829 droits de vote (47,05 %).

## 2.3. Accords d'actionnaires portant sur les titres composant le capital social

Un pacte d'engagement collectif de conservation d'actions a été signé en décembre 2010 entre Monsieur Patrick Machefert, Madame Christiane Derory et la SAS Compagnie Financière du Trocadéro.

Au terme de ce pacte, les signataires se sont engagés à conserver collectivement 1 387 863 actions, pendant une durée minimum de deux ans à compter de l'enregistrement intervenu le 30 décembre 2010.

La société n'a connaissance d'aucun autre accord portant sur les titres.

## 2.4. Déclaration de franchissement de seuils

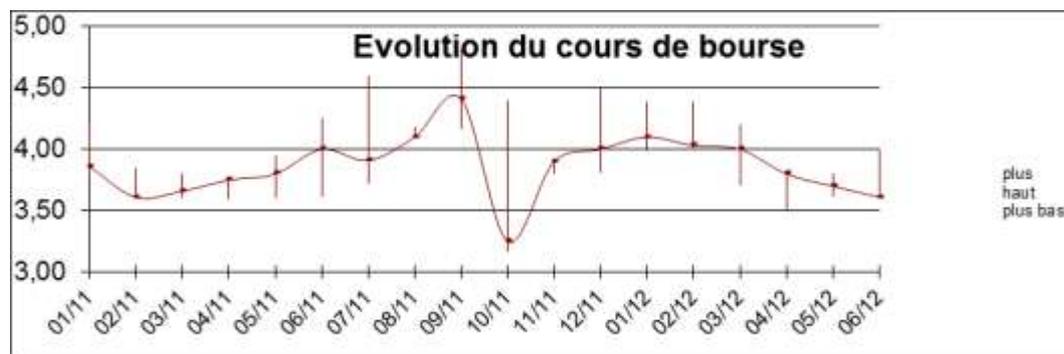
Nous vous indiquons ci-après les déclarations de franchissement de seuils faites à la société, en application de l'article L. 233-7 du Code de commerce :

- La société capinvest services a déclaré en date du 12 octobre 2011 avoir dépassé le seuil de 10 % des droits de votes.

## 3. Marché des actions Les Hôtels de Paris

L'action Les Hôtels de Paris est cotée sur le marché Eurolist, compartiment C d'Euronext Paris.

### 3.1. Cours de bourse de l'action et volume des transactions



#### 2011

	Ouverture	plus haut	plus bas	Clôture	Volume
janvier 2011	4,10	4,20	3,80	3,86	15 696
février 2011	3,86	3,85	3,61	3,61	22 564
mars 2011	3,61	3,80	3,61	3,66	23 376
avril 2011	3,66	3,75	3,60	3,75	38 355
mai 2011	3,75	3,95	3,61	3,80	2 031
juin 2011	3,80	4,25	3,62	4,00	21 016
juillet 2011	4,00	4,60	3,72	3,91	18 069
août 2011	3,91	4,18	4,10	4,10	7 220
septembre 2011	4,17	4,80	4,17	4,41	14 150
octobre 2011	4,41	4,40	3,17	3,25	18 382
novembre 2011	3,25	3,92	3,80	3,90	9 764
décembre 2011	3,90	4,50	3,81	4,00	37 990

#### 2012

	Ouverture	plus haut	plus bas	Clôture	Volume
janvier 2012	4,00	4,39	3,99	4,10	68 115
février 2012	4,10	4,39	4,00	4,03	69 025
mars 2012	4,03	4,20	3,71	4,00	29 228
avril 2012	4,00	3,80	3,50	3,80	39 546
mai 2012	3,80	3,80	3,62	3,70	12 628
Juin 2012	3,70	3,99	3,61	3,61	24 068

### 3.2. Etablissement assurant la gestion du service titres

La conservation des titres a été confiée au service Titres de la Société Générale sise :  
 32 rue du Champ de Tir  
 BP 81236  
 44312 Nantes Cedex 3

### 3.3. Etat récapitulatif des opérations réalisées sur les titres de la société

Nous vous indiquons ci-après, conformément aux dispositions de l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier, les opérations sur titres réalisées au cours de l'exercice 2011 :

<b>Personne concernée</b>	<b>Nature des opérations</b>	<b>Nombre d'actions</b>
Patrick Machefert	Néant	
Christiane Derory	Néant	
Daniel Derory	Néant	
Michel Mancheron	Néant	
Michel Louazé	Néant	
Pierrette Louazé	Néant	
Capinvest Services	Achat	923
Compagnie Financière du Trocadéro	Regroupement titulaires	115 458

#### **4. Participation des actionnaires aux assemblées générales**

##### **4.1. Modalités de participation aux assemblées générales**

L'Assemblée Générale se compose de tous les actionnaires quel que soit le nombre d'actions détenues, pourvu qu'elles aient été libérées des versements exigibles.

Tout actionnaire a le droit de participer aux assemblées générales. Pour ce faire, il doit, conformément aux dispositions de l'article R.225-85 du Code de Commerce, au plus tard le troisième jour ouvré précédant la date de l'assemblée générale, soit faire inscrire ses actions en nominatif, soit les faire immobiliser et adresser, au lieu indiqué dans la convocation, un certificat d'immobilisation délivré par l'établissement financier ou la société de bourse dépositaire de ces actions.

Les actionnaires au nominatif sont convoqués par la Société Générale, par lettre simple.

Tout actionnaire peut voter par correspondance ou se faire représenter par un autre actionnaire ou son conjoint.

##### **4.2. Droit de vote**

Le principe : une action = une voix. Cependant, les actions qui font l'objet d'une inscription nominative depuis plus de deux ans au nom du même actionnaire confèrent à leur titulaire un droit de vote double.

Les titulaires d'actions indivises doivent désigner un représentant qui aura seul le droit de vote. Ils doivent informer la société du nom de leur mandataire trois jours au moins avant la date prévue pour l'assemblée générale.

Par ailleurs, en cas de démembrement du droit de propriété des actions, le droit de vote appartient à l'usufruitier pour toutes les décisions relevant de la compétence de l'assemblée générale ordinaire et au nu-propriétaire pour celles relevant de l'assemblée générale extraordinaire.

## LES HOTELS DE PARIS

---

S.A. au Capital de 10 000 000 €

Siège Social : 20, avenue Jules Janin

75116 PARIS

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS

*EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2011*

M.B.V. & Associés

39, avenue Friedland

75008 PARIS

COREVISE

3/5, rue Scheffer

75016 PARIS

## Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2011, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société LES HOTELS DE PARIS, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
  
- la justification de nos appréciations,
  
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants, exposés :

- dans la note 2.2.b de l'annexe concernant le litige portant sur le bail commercial du Pavillon Saint Augustin.
- dans la note 2.3 « Acte de cession de créances » de l'annexe concernant la créance sur la société les Hôtels et Restaurant de Paris et la créance sur la société Compagnie Financière du Trocadéro.

## II - JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- le paragraphe 2.2 de l'annexe des comptes annuels expose l'existence de contentieux au 31 décembre 2011 ;

Nos travaux ont consisté à examiner le suivi de ces contentieux et leur couverture par des provisions dans les comptes de l'exercice 2011.

Concernant le litige portant sur le bail commercial de Pavillon St Augustin nos travaux ont également consisté à examiner l'état d'avancement du litige, et sa traduction comptable dans les comptes sociaux suite à l'arrêt de la cour de cassation.

- le paragraphe 2.3 de l'annexe des comptes annuels expose le montant de la créance sur la société SAS Hôtels et Restaurant de Paris pour 6 062 K€ et le montant de la créance sur la société SAS Compagnie Financière du Trocadéro pour 1 752 K€ au 31 décembre 2011 ; ces créances sont garanties par le nantissement des titres de la société SAS Hôtels et Restaurant de Paris à hauteur de 9 M€.

Nos travaux ont consisté à examiner les contrats de cession de ces créances et au regard du nantissement donné la valorisation des titres de la société SAS Hôtels et Restaurant de Paris à travers la méthode des DCF, la méthode de multiple (EBITDA ou Chiffre d'affaires).

- le paragraphe 4 de l'annexe, « Principes et méthodes comptables », expose notamment, dans son paragraphe 4.2. la méthode retenue pour fixer la valeur d'inventaire des fonds de commerce et celle des titres de participations de la société.

Nos travaux ont consisté à nous assurer du caractère raisonnable des hypothèses retenues par la société, à examiner la cohérence des résultats obtenus et à vérifier la valeur d'inventaire qui en résulte.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

### III – VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Fait à Paris, le 4 septembre 2012

#### Les Commissaires aux Comptes

M. B. V. & Associés

Régis BIZIEN

Associé

COREVISE

Stéphane MARIE

Associé

Partie VI - Rapport des Commissaires aux comptes  
sur les comptes consolidés

LES HÔTELS DE PARIS

---

S.A. au Capital de 10 000 000 €

Siège Social : 20, avenue Jules Janin

75116 PARIS

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Exercice clos le 31 décembre 2011

M.B.V. & Associés

39, avenue de Friedland

75008 PARIS

COREVISE

3/5, rue Scheffer

75016 PARIS

Commissaires aux Comptes

Membres de la Compagnie Régionale de Paris

## **Aux Actionnaires,**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2011, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société LES HÔTELS DE PARIS, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### **I - OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points exposés dans les notes de l'annexe :

- 8.3 « Actes de cession de créances » concernant la créance sur la société les Hôtels et Restaurant de Paris et la créance sur la société Compagnie Financière du Trocadéro.

-8.2.b. « Contentieux portant sur le bail commercial du Pavillon Saint Augustin ».

## II. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

La note 3-6 de l'annexe des comptes consolidés « Valeur recouvrable des immobilisations incorporelles et corporelles », expose la méthode retenue pour l'appréciation de la valeur recouvrable de ces actifs en général et des goodwill en particulier.

Nos travaux ont consisté :

- à examiner les modalités de mise en œuvre des tests de dépréciation basés sur la méthode des flux nets futurs de trésorerie et, dans ce cadre, les prévisions de flux de trésorerie et les hypothèses utilisées ;
- à nous assurer du caractère raisonnable des hypothèses retenues ;
- à examiner la cohérence des résultats obtenus et vérifier la valeur d'inventaire qui en résulte et la pertinence des informations retranscrites dans les notes annexes.

La note 8-3 « Acte de cession de créance » de l'annexe expose le montant de la créance sur la société SAS Hôtels et Restaurant de Paris pour 6 062 K€ et le montant de la créance sur la société SAS Compagnie Financière du Trocadéro pour 1 752 K€ au 31 décembre 2011 ; ces créances sont garanties par le nantissement des titres de la société SAS Hôtels et Restaurant de Paris à hauteur de 9 M€.

Nos travaux ont consisté à examiner les contrats de cession de ces créances et au regard du nantissement donné la valorisation des titres de la société SAS Hôtels et Restaurant de Paris à travers la méthode des DCF, la méthode de multiple (EBITDA ou Chiffre d'affaires).

La note 8-2 « Contentieux et contrôles fiscaux et sociaux » de l'annexe expose, notamment, l'existence des contentieux au 31 décembre 2011.

Nos travaux ont consisté à examiner les procédures de suivi de ces contentieux, et leur couverture par des provisions dans les comptes de l'exercice 2011.

Concernant le litige portant sur le bail commercial de Pavillon St Augustin nos travaux ont également consisté à examiner l'état d'avancement du litige, et sa traduction comptable dans les comptes consolidés suite à l'arrêt de la cour de cassation.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

### **III. VERIFICATION SPECIFIQUE**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Paris, le 4 septembre 2012

Les Commissaires aux Comptes

M. B. V. & Associés

Régis BIZIEN

Associé

COREVISE

Stéphane MARIE

Associé

## Partie VII - Rémunération des Commissaires aux comptes

Les honoraires de commissariat aux comptes comptabilisés au cours de l'exercice 2011 pour l'ensemble consolidé s'élevaient à :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>MBV</b>	<b>COREVISE</b>
<b>Commissariat aux comptes et certification des comptes annuels et consolidés</b>		
Les Hôtels de Paris	123	93
<b>Total</b>	<b>123</b>	<b>93</b>